



**L'INDUSTRIE DU BOIS DANS LE CANADA ATLANTIQUE :
PLEINS FEUX SUR LA VALEUR AJOUTÉE**

PARTIE 1 : ÉTAT DE LA RESSOURCE

PARTIE 2 : ÉTAT DE L'INDUSTRIE

PARTIE 3 : PRODUCTIVITÉ ET AVANTTAGES ÉCONOMIQUES

PARTIE 4 : PRODUITS ET MARCHÉS

PARTIE 5 : COMMERCE ET RÉGLEMENTATION

PARTIE 6 : BESOINS, DÉFIS ET OBJECTIFS

TABLE DES MATIÈRES (PARTIE 1)

SOMMAIRE

1.	TERRES FORESTIÈRES PRODUCTIVES	1
2.	INVENTAIRE DU VOLUME DE BOIS	1
3.	CLASSES D'ÂGE DES ARBRES	3
4.	TENURE	4
5.	DROITS DE COUPE ET RÉPARTITION DES TERRES PUBLIQUES	4
6.	PRODUCTION DU BOIS	5
7.	IMPORTATION DE BOIS ROND	10
8.	ENJEUX ET OPTIONS	11

ANNEXE A :	Terres forestières productives dans la région de l'Atlantique
ANNEXE B :	Classes d'âge des arbres de la région de l'Atlantique
ANNEXE C :	Tenure des terres forestières productives dans les provinces de l'Atlantique
ANNEXE D :	Droits de coupe dans les provinces de l'Atlantique en 1995
ANNEXE E :	Politiques concernant la répartition des terres publiques
ANNEXE F :	Statistiques provinciales sur la production du bois
ANNEXE G :	Volume total d'importation de bois rond pour la région de l'Atlantique
ANNEXE H :	L'expérience du Danemark

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Le présent document est le premier d'une série de six rapports qui ont été préparés par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) de concert avec les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique en vue de mettre au jour les avantages économiques et les possibilités que recèle l'industrie des produits du bois à valeur ajoutée de la région de l'Atlantique. Tout en mettant l'accent sur le concept de la valeur ajoutée, la série examine différents aspects de l'industrie : l'état de la ressource, l'état de l'industrie, la productivité et les avantages économiques, les produits et les marchés, le commerce et la réglementation et, enfin, les besoins, les défis et les objectifs.

L'analyse de l'état de la ressource forestière du Canada atlantique permettra de déterminer si les ressources existantes dans la région peuvent servir à la fabrication de produits à valeur ajoutée ou si l'industrie de transformation du bois doit envisager de chercher des ressources additionnelles sur les marchés internationaux. L'information sur l'état de la ressource s'inspire des travaux réalisés par Derek MacFarlane du Service canadien des forêts - Centre de foresterie de l'Atlantique (Ressources naturelles Canada).

RÉSUMÉ

La proportion de terrains en tenure privée est sensiblement plus élevée dans les provinces Maritimes que dans le reste du Canada, allant de 52 % au Nouveau-Brunswick à 92 % à l'Île-du-Prince-Édouard. À Terre-Neuve, 98 % des terres forestières appartiennent au gouvernement provincial. Quelque 65 % des étendues forestières sont productives dans le Canada atlantique, comparativement à 97 % dans les Maritimes. Selon un inventaire de 1991, il y aurait 1,4 milliard de mètres cubes de bois en croissance sur les sols forestiers productifs du Canada atlantique, où 76 % des forêts sont peuplées de résineux et les 24 % restants, d'arbres feuillus. Les classes d'âge des arbres au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard sont cause de préoccupation au niveau de la régénération. À Terre-Neuve, on trouve un pourcentage extrêmement faible d'arbres de niveau intermédiaire. En 1995, la possibilité annuelle de coupe (PAC) dans les provinces de l'Atlantique atteignait presque 20 millions de mètres cubes, soit 10 % environ de la PAC nationale. Bien que la récolte totale de résineux et de feuillus, soit inférieure à la PAC totale des provinces de l'Atlantique, la récolte de résineux en 1994 et en 1995 dépasse largement la PAC établie pour cette catégorie dans le Canada atlantique.

CONCLUSIONS

On atteindra bientôt les niveaux maximums de récolte dans les provinces de l'Atlantique, surtout dans les forêts de résineux. Compte tenu du niveau de récolte actuel, la croissance soutenue des industries du bois dans le Canada atlantique passera par l'accès à des sources de fibre extérieures et une meilleure utilisation de la source de fibres existante. Toutefois, comme nombre de fabricants de produits à valeur ajoutée importent les ressources de l'extérieur de la région, la santé de l'industrie ne dépend pas exclusivement de la durabilité des forêts dans la région.

PARTIE 1

ÉTAT DE LA RESSOURCE

1. TERRES FORESTIÈRES PRODUCTIVES

« Un terrain forestier productif est défini comme un terrain forestier qui peut produire un peuplement forestier homogène commercialisable dans un laps de temps raisonnable. »¹ Plus de 21,2 millions d'hectares de terres forestières, ou 65 % de l'étendue forestière totale, sont considérées comme étant productives au Canada atlantique. Lorsqu'on isole Terre-Neuve des trois autres provinces, cependant, 97 % des forêts des Maritimes sont considérées productives. Ces données se comparent favorablement aux chiffres nationaux : on estime que l'étendue forestière totale au Canada atteint 417,6 millions d'hectares, desquels les terres forestières productives de bois représentent 58,6 % ou 244,6 millions d'hectares. Deux conclusions peuvent être tirées à partir de ces chiffres :

- (1) Les terres forestières productives du Canada atlantique comptent pour 8,7 % seulement de l'étendue forestière productive totale au Canada.
- (2) Le pourcentage de terres forestières productives dans le Canada atlantique est légèrement supérieur au taux national. Dans les trois provinces maritimes cependant, ce pourcentage est presque le double du taux national. (VOIR L'ANNEXE A)

Il y aurait lieu de pousser l'étude pour découvrir les avantages et les inconvénients associés à l'étendue forestière relativement restreinte du Canada atlantique et à la forte proportion de forêts productives dans les Maritimes.

2. INVENTAIRE DU VOLUME DE BOIS

Selon un inventaire de 1991, le volume de bois en croissance sur les terres forestières productives du Canada atlantique atteint plus de 1,4 milliard de mètres cubes. À 102 m³/ha, le rendement que connaissent les Maritimes est plus élevé que les 88 m³/ha enregistrés par Terre-Neuve. Comme on peut le voir dans le Tableau 1, le bois de résineux est l'espèce dominante dans la région de l'Atlantique avec un volume de 76 %. L'épinette et le sapin comptent pour 66 % de ce volume. Le reste revient à des arbres feuillus comme l'érable, le bouleau et le peuplier. L'érable est l'espèce de feuillus la plus abondante.

Selon une étude commandée par le Centre for Advanced Wood Processing en 1997, la distribution de la production du bois dans les scieries du N.-B. et de la N.-É. est la suivante :

- Épinette-pin-sapin : 93,3 %
- Pin rouge-pin blanc : 5,3 %
- Pruche : 0,8 %
- Cèdre : 0,4 %
- Mélèze : 0,14 %
- Peuplier : 0,3 %
- Feuillus : 0,13 %

Au Canada, le pourcentage de peuplements résineux et mixtes est de 85 %, tandis que les 15 % restants reviennent aux feuillus.² Même si on trouve une proportion plus forte de feuillus dans la région de l'Atlantique qu'au niveau national, les propriétaires de lots boisés et les entrepreneurs en exploitation forestière se plaignent que les feuillus de qualité ne poussent pas en quantités suffisantes dans la région de l'Atlantique pour que le transport et la transformation soient économiques. Ce peut être une des raisons pour lesquelles la coupe de feuillus est inférieure à la PAC.

Le Groupe Savoie inc., entreprise située dans le Nord du Nouveau-Brunswick, a une étendue totale de 72 000 m³ qu'il utilise pour produire des palettes et des éléments en bois. L'entreprise, qui emploie 310 personnes environ, commencera à produire un nouveau type de revêtement de sol destiné aux marchés européens. Elle a également créé Pallets Plus à Moncton pour faire la remise en état de palettes.

TABLEAU 1

Distribution des espèces dans la région de l'Atlantique³ (en millions de mètres cubes)					
Espèces	Terre-Neuve	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B. *	Atlantique
Résineux	488 (93 %)	16 (62 %)	153 (60 %)	391 (68 %)	1 048 (76 %)
Feuillus	39 (7 %)	10 (38 %)	101 (40 %)	187 (32 %)	337 (24 %)
Total	527 (100 %)	26 (100 %)	254 (100 %)	578 (100 %)	1 385 (100 %)

* Les chiffres pour le Nouveau-Brunswick ont été ajustés par le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick et reflètent l'inventaire de 1986.

3. CLASSES D'ÂGE DES ARBRES

Au **Nouveau-Brunswick**, l'industrie actuelle bénéficie d'une structure d'âge au sein de laquelle on trouve 48 % des arbres dans les catégories mûr et suranné. Cependant, 8,8 % seulement sont en régénération, un taux plutôt faible pour les perspectives futures de l'industrie.

Les niveaux de récolte pour chaque classe d'âge auront une incidence considérable sur la durabilité de la ressource. Un rapport présenté en 1983 au gouvernement du Nouveau-Brunswick révélait l'inégalité de la structure d'âge des forêts du Nouveau-Brunswick. On recommandait d'utiliser d'abord les forêts anciennes qui mourraient naturellement pour laisser les initiatives de régénération et de sylviculture porter fruit.⁴

À l'**Île-du-Prince-Édouard**, de grands peuplements (d'épinette principalement) seront mûrs/surannés et commenceront à se détériorer à 50 ans. Quelque 17,2 % d'arbres de courte durée et 10,5 % seulement d'arbres de longue durée sont en régénération. Les arbres jeunes sont plus prometteurs : on y retrouve 31 % des arbres de courte durée et 33,5 % des arbres de longue durée. La catégorie des arbres mûrs est la plus vigoureuse avec 37,3 % des arbres de courte durée et plus de 50 % des arbres de longue durée. Près de 15 % des arbres de courte durée sont surannés.⁵

Avec 12 % seulement d'arbres en régénération, la **Nouvelle-Écosse** vit une situation semblable à celle du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Précisons encore que cela aura un effet néfaste sur les perspectives à long terme de la ressource forestière dans la province. La principale différence avec le Nouveau-Brunswick est le faible pourcentage d'arbres mûrs, qui préoccupe l'industrie à l'heure actuelle. Le moyen terme recèle le plus de promesses pour l'industrie forestière de la Nouvelle-Écosse puisque 75 % des arbres de cette province sont jeunes.

Les 20 prochaines années seront également difficiles pour **Terre-Neuve**. Selon le rapport *20 Year Forestry Development Plan 1996-2015*, la structure des classes d'âge à Terre-Neuve et au Labrador en 1995 était la suivante :

- Peuplement jeune (1 à 40 ans) : 40 % des forêts productives.
- **Forêt intermédiaire (40 à 60 ans) : 12 %.**
- Mûr à suranné (60 ans et plus) : 48 % .

Certains aspects de la gestion forestière devraient être pris en considération durant l'élaboration d'une évaluation complète de l'état des forêts dans la région de l'Atlantique, notamment :

- les objectifs de la gestion forestière;
- les types d'organisation des lots boisés;
- les permis et la certification;
- la replantation;
- les dépenses liées à la gestion des forêts;
- les règlements sur la protection de l'environnement :
 - zones protégées;
 - espèces menacées.

Le pourcentage très faible d'arbres d'âge intermédiaire à Terre-Neuve pose une contrainte majeure à la possibilité annuelle de coupe. Autrement dit, la récolte dans les forêts âgées est trop rapide pour que la forêt intermédiaire satisfasse aux niveaux de récolte actuels. Sur une note plus positive, le pourcentage élevé d'arbres en régénération (28 %) annonce de bonnes perspectives au-delà de la période de 20 ans. **(VOIR L'ANNEXE B)**

4. TENURE

On note une proportion exceptionnellement élevée de lots boisés privés dans les provinces de l'Atlantique, sauf à Terre-Neuve où 98 % des forêts appartiennent au gouvernement provincial. Il est plus réaliste d'examiner la tenure dans les trois provinces Maritimes où le pourcentage de terres privées industrielles et non industrielles varie entre 52 % au Nouveau-Brunswick et 92 % à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le pourcentage élevé de terrains de propriété privée est un élément déterminant qui exempte les provinces Maritimes des tarifs et des contingents imposés par l'accord canado-américain sur le bois d'œuvre résineux.

Comparativement au reste du Canada, les Maritimes occupent une position unique sur le chapitre de la gestion forestière. Dans tout le Canada, les terrains privés représentent 6 % seulement des terres forestières, dont 71 % appartiennent aux gouvernements provinciaux et 23 %, au gouvernement fédéral. De ce fait, la gestion des forêts ne peut être administrée dans les Maritimes comme dans le reste du pays. **(VOIR L'ANNEXE C)**

5. DROITS DE COUPE ET RÉPARTITION DES TERRES PUBLIQUES

En 1995, c'est à Terre-Neuve qu'on trouvait les droits de coupe les plus faibles à seulement 2,38 \$/m³. En moyenne, et en excluant les frais pour le bois de chauffage, les redevances d'exploitation par volume au Nouveau-Brunswick étaient légèrement moins élevées qu'en Nouvelle-Écosse, avec une redevance moyenne de 9,01 \$/m³ comparativement à 9,89 \$/m³, respectivement. Les écarts sont plus prononcés pour les résineux que pour les feuillus, principalement en raison de la rareté relative des résineux ou de l'abondance relative de feuillus dans la région. La province du Québec exige une redevance moyenne de 7,17 \$/m³, tandis qu'en Ontario elle varie entre 5,15 \$/m³ et 6,10 \$/m³. La Colombie-Britannique impose les droits de coupe parmi les plus élevés au pays avec une moyenne de 22,06 \$/m³, bien qu'on les ait considérablement réduits en 1997 et en 1998. **(VOIR L'ANNEXE D)** Au Nouveau-Brunswick, la gestion des terres provinciales est confiée à d'importantes usines à pâtes et papiers de la province en autant qu'elles soient gérées de façon durable. En Nouvelle-Écosse, deux grandes entreprises de pâtes et papiers détiennent des licences à long terme qui couvrent presque les trois-quarts des terres forestières provinciales. **(VOIR L'ANNEXE E)**

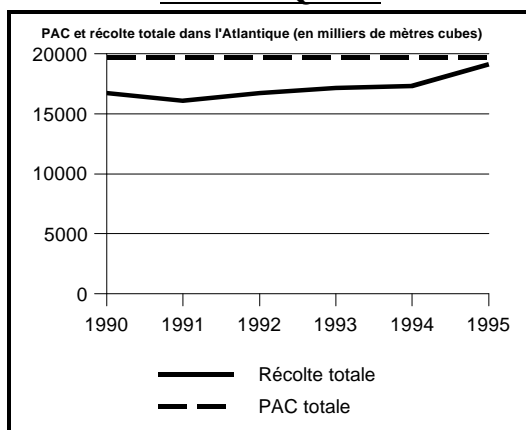
6. PRODUCTION DU BOIS

En 1995, la possibilité annuelle de coupe totale pour les provinces de l'Atlantique atteignait presque 20 millions de mètres cubes, soit 10 % environ du total national. Les résineux représentent 13,8 millions de mètres cubes ou 70 % de la PAC totale, tandis que les feuillus représentent 5,85 millions de mètres cubes, ou 30 %. La part du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse représente 81 % de la PAC de la région de l'Atlantique.

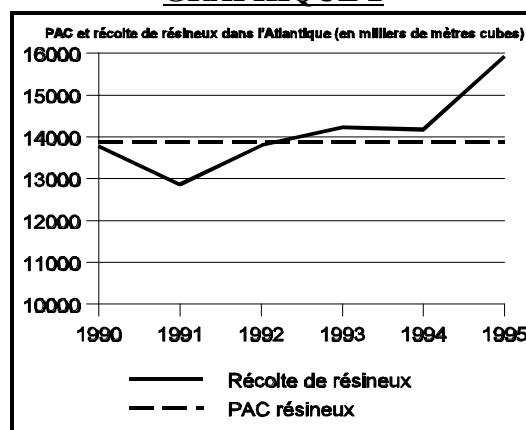
La Possibilité annuelle de coupe (PAC) est utilisée ici parce que c'est la mesure utilisée par les gouvernements provinciaux pour déterminer le volume de bois que les entreprises forestières ont le droit de récolter chaque année dans une région particulière pendant une période précise.

En 1995, la PAC du Canada était de 232,9 millions de mètres cubes, tandis que les volumes de récolte ont atteint approximativement 183 millions de mètres cubes. La même année, la récolte de la Colombie-Britannique a représenté 40,7 % du volume national. (VOIR L'ANNEXE F)

GRAPHIQUE 1



GRAPHIQUE 2



La PAC est établie en partie d'après les niveaux de récolte antérieurs, la disponibilité du bois et les pratiques sylvicoles. Une sylviculture efficace peut faire augmenter la PAC d'un maximum de 25-30 %.

Comme on peut le voir dans les graphiques 1 et 2, la région de l'Atlantique a enregistré des surplus assez élevés entre 1990 et 1994, égaux ou supérieurs à 2 millions de mètres cubes. On a toutefois observé une chute marquée à la fois dans le surplus total pour la région de l'Atlantique et dans le surplus de résineux de la région de l'Atlantique entre 1994 et 1995 : de près 2 millions de mètres cubes, ils représentaient à peine plus de 500 000 m³. Le surplus total pour la région de l'Atlantique est trompeur pour deux raisons :

- (1) Il comprend les déficits et les surplus de résineux et de feuillus de toute la région de l'Atlantique. Pour la région de l'Atlantique, on a enregistré un déficit de résineux en 1993, en 1994 et en 1995. De 1994 à 1995, le déficit a augmenté sensiblement de 290 000 m³ à 2 094 000 m³. La situation devient encore plus critique lorsqu'on retire Terre-Neuve et le Labrador de l'équation. Dans les Maritimes seulement, on a enregistré un déficit de résineux de 1990 à 1995, et ce déficit a plus que doublé entre 1994 et 1995. Toutefois, lorsqu'on ajoute le surplus de feuillus, le déficit de résineux disparaît.
- (2) Des volumes élevés de bois des lots boisés privés en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas inclus dans les niveaux de récolte utilisés pour calculer la PAC.

Le volume de bois qui quitte les lots boisés privés est-il assez important pour influencer sur le calcul de la PAC?

Terre-Neuve : Terre-Neuve doit prévoir un déficit à court terme en raison des disparités entre les classes d'âge. Le volume de résineux requis aux fins de la production commerciale de pâte de bois, de billes de sciage et de bois de chauffage devrait dépasser la PAC totale de 595 000 m³.⁶ L'industrie du papier journal risque un déficit de 239 000 m³, tandis que l'approvisionnement en billes pour les scieries accusera un déficit annuel de 356 000 \$ m³. Ces déficits touchent tous les groupes d'utilisateurs, mais sont plus prononcés dans le centre et dans l'ouest de Terre-Neuve. La concurrence s'intensifiera entre l'industrie du sciage et l'industrie des pâtes et papiers au titre de l'approvisionnement en billes, et aussi pour la demande en bois de chauffage. Dans le *20 Year Forestry Development Plan 1996-2015*, on estime en effet que l'industrie du sciage importe environ 65 % de ses matières brutes (feuillus de qualité supérieure, résineux séchés au séchoir et panneaux) et fabrique des produits à forte valeur ajoutée.⁷

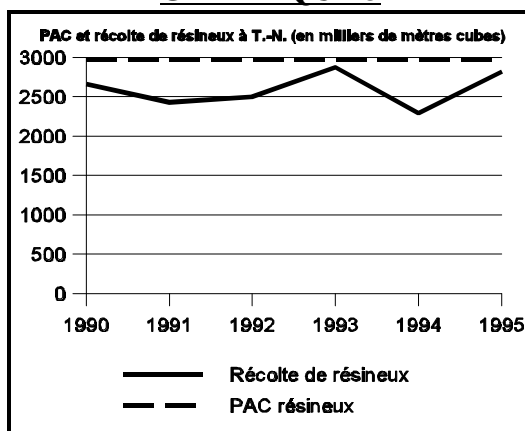
Don Wells est propriétaire de la société Welco Ventures Limited à Cormack (T.-N.), près de Deer Lake. La scierie de l'entreprise a triplé sa production depuis son inauguration en 1995. Les camions vont chercher le bois jusqu'à 300 km à l'intérieur des terres, tandis que d'autre bois provient des Maritimes et plus récemment du Labrador. Welco est maintenant l'un des plus gros producteurs de colombages en sapin de la province. Avec une production de 4,2 millions pieds-planche en 1997, l'entreprise compte parmi les 15 usines seulement dans la province qui produisent plus de 500 000 pieds-planche de bois annuellement.⁸

Un volume approximatif de 3,0 millions de mètres cubes de bois a été récolté dans la province de Terre-Neuve en 1993-1994. La production de bois est classifiée selon l'utilisation finale, c'est-à-dire le produit final. Quelque 72 % du volume total de bois récolté a été utilisé dans la province comme matière brute dans la fabrication de papier journal, de bois scié et de bois de construction. Les 28 % restants ont été utilisés localement comme bois de chauffage. Les billes utilisées par les industries manufacturières secondaires représentaient 9,6 % (288 000 m³) du volume total de bois récolté en 1993-1994.⁹ Dans son rapport de 1995 au gouvernement de Terre-Neuve, Ati Consultants recommandait pour le bois de sciage, les pâtes et papiers et le bois de chauffage une politique de meilleur usage qui serait axée sur l'optimisation des retombées économiques pour la province.

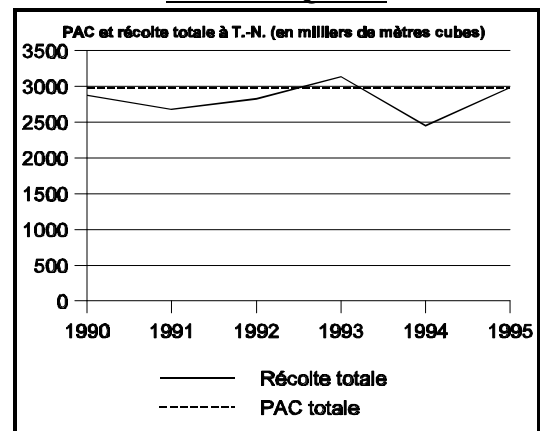
L'approvisionnement du Labrador est à l'étude; les coûts de transport toutefois pourraient se révéler prohibitifs. Le volume de bois importé a augmenté au fil des ans pour répondre à la demande et continuera probablement d'augmenter durant la période de déficit prévue. Les perspectives au-delà des 20 prochaines années sont plus favorables grâce aux pratiques sylvicoles qui devraient faire augmenter le volume. Les graphiques 3 et 4 illustrent la situation particulière de Terre-Neuve et du Labrador. Comparativement aux autres provinces de l'Atlantique, on a enregistré un surplus modéré de résineux de 1990 à 1995. Le déficit total provient du « déficit » observé dans la récolte de feuillus qui n'est pas assujettie à une PAC officielle.

La PAC estimée pour la région du Labrador est de 580 000 m³, environ 20 % de la PAC de la province. Comme il n'existe aucune industrie suffisamment importante pour utiliser tout cet approvisionnement, on semble y voir une occasion de compenser les déficits en bois à pâte de l'île. On estime à 100 000 m³ seulement la répercussion sur la PAC du Labrador, ce qui donnerait un surplus de 480 000 m³ par année.¹⁰

GRAPHIQUE 3

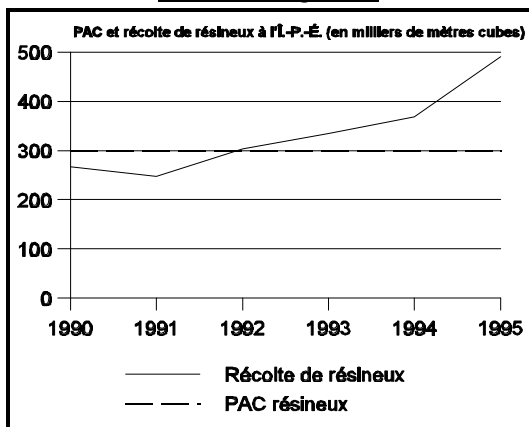


GRAPHIQUE 4

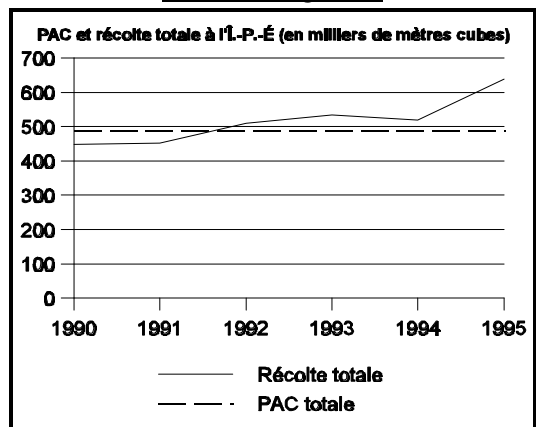


Île-du-Prince-Édouard : Plus de 90 % des terres forestières de l'Î.-P.-É. appartiennent à plus de 12 000 propriétaires privés. Les feuillus sont utilisés principalement comme bois de chauffage plutôt que pour la fabrication de produits à valeur ajoutée comme des planchers en bois dur ou des éléments de meuble. En 1997, presque 20 % du volume total de bois a été utilisé pour le chauffage. Bien qu'il n'y ait pas d'usine de pâtes et papiers à l'Î.-P.-É., un volume de 40 % environ de bois feuillus et résineux a quitté l'île en 1997 en direction des scieries et des usines de pâtes et papiers du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, du Québec et du Maine. En 1997, un peu plus de 40 % du bois a été utilisé à l'Île-du-Prince-Édouard pour la production de billes de sciage et de copeaux de bois ainsi qu'à diverses autres fins.¹¹ La formation et l'éducation des propriétaires des lots boisés privés constituent des enjeux de taille pour l'avenir de la ressource forestière de l'Î.-P.-É. Un fonds pour la sylviculture est financé au moyen de contributions prélevées sur les éléments livrés par les usines. Comme on peut le voir dans les graphiques 5 et 6, la récolte de résineux a accusé un important déficit de 1992 à 1995, de même que la récolte totale.

GRAPHIQUE 5



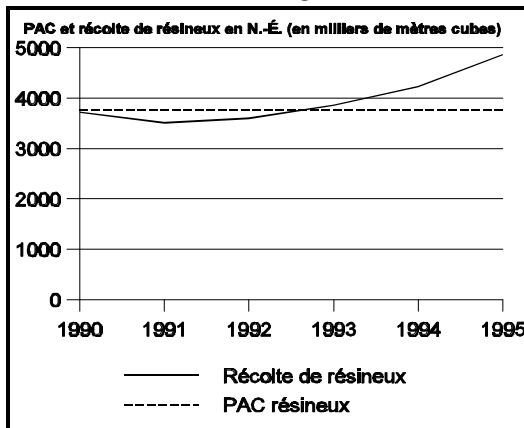
GRAPHIQUE 6



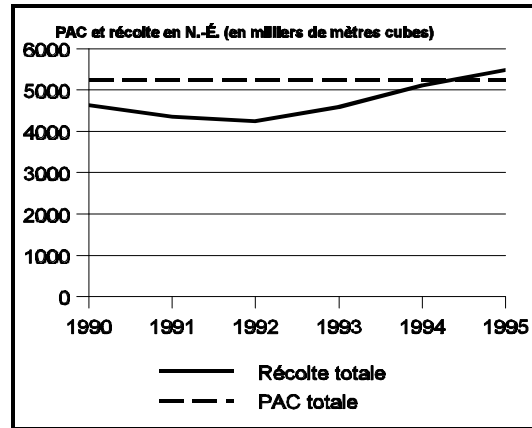
Nouvelle-Écosse : En Nouvelle-Écosse, tandis que les niveaux de récolte sont inférieurs à la PAC, le déficit en résineux est le plus élevé dans la région de l'Atlantique, comme on peut le voir dans les Graphiques 7 et 8. De 1994 à 1995, le déficit a plus que doublé. De 1990 à 1995, on a récolté un volume total de 2,1 millions de mètres cubes de plus que la possibilité annuelle de coupe. Le déficit actuel, toutefois, peut être plus important en raison du pourcentage élevé de terrains privés dans la province et de la difficulté de connaître le volume de bois qui quitte ces propriétés. Le surplus de bois feuillus a augmenté de façon constante au fil des ans, passant de 575 000 m³ à 875 000 m³.

Le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse a annoncé en janvier 1998 la création d'un *Registre des acheteurs des produits forestiers primaires*. Le Registre vise les particuliers et les entreprises qui achètent des produits forestiers de transformation primaire en vue de les transformer en produits secondaires, de les exporter et de les vendre comme bois de chauffage ou pour la production d'énergie.¹² Les données recueillies permettront de fournir des statistiques fiables, de mieux renseigner le public sur l'utilisation des terrains boisés, de préparer des rapports et des documents nationaux et d'élaborer une politique sur la gestion forestière efficace.

GRAPHIQUE 7



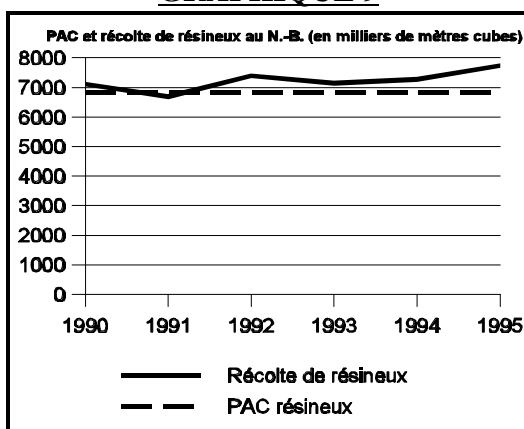
GRAPHIQUE 8



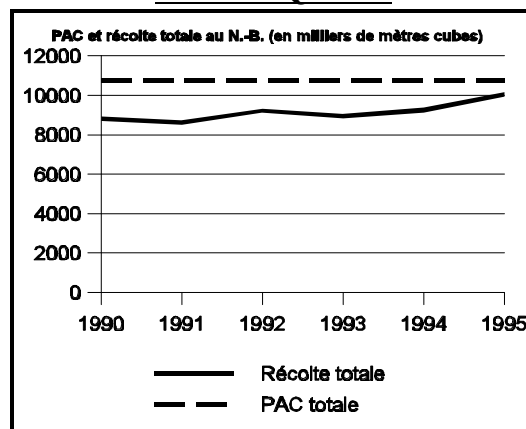
Nouveau-Brunswick : Le Nouveau-Brunswick a le même problème que la Nouvelle-Écosse en ce sens qu'on a enregistré un déficit constant en bois résineux de 1990 à 1995, une situation qui est reflétée dans les graphiques 9 et 10. Le problème, cependant, n'est pas aussi grave qu'en Nouvelle-Écosse. Avec un volume de récolte de résineux et une PAC qui représentent presque le double de ceux de la Nouvelle-Écosse, les déficits en résineux au Nouveau-Brunswick sont un peu moins élevés, en chiffres absolus, que ceux que connaît la province voisine. Ces déficits sont toujours dissimulés par les surplus annuels importants dans la récolte de feuillus. Selon le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, les forêts de la province ont alimenté les usines de plus de 8 millions de mètres cubes de résineux et de 2 millions de mètres cubes de feuillus en 1996-1997. Au début de 1997, dans le but d'améliorer les retombées économiques de la ressource forestière, le gouvernement provincial a amorcé sa stratégie de valeur ajoutée en redistribuant une partie des ressources à des établissements davantage axés sur la valeur ajoutée.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick estime que la foresterie est le moyen de subsistance principal de 40 collectivités et qu'une cinquantaine d'autres collectivités dépendent de la foresterie dans une certaine mesure. Le gouvernement provincial estime également que 35 000 personnes sont propriétaires de lots boisés privés au Nouveau-Brunswick.¹³

GRAPHIQUE 9



GRAPHIQUE 10



7. IMPORTATION DE BOIS ROND

Bien que le volume d'importation de bois rond dans la région de l'Atlantique ait chuté de 558 690 m³ à 483 650 m³ durant la période de 1992 à 1997, il comptait pour 2,5 % à 4,4 % de la production de bois totale dans le Canada atlantique durant cette période. La majeure partie des matières ont été importées par le Nouveau-Brunswick, où le bois rond importé représentait entre 4,8 % et 7,2 % du volume de récolte total enregistré par cette province de 1992 à 1997. Terre-Neuve a également importé des quantités importantes de bois en 1992 et en 1994, qui représentaient 3,7 % et 4 %, respectivement, du volume de récolte total. (VOIR L'ANNEXE G)

8. ENJEUX ET OPTIONS

Avantages : Des forêts en santé et durables assurent aux industries forestières un approvisionnement en matières brutes relativement peu coûteuses. Les industries forestières de la région de l'Atlantique, y compris l'industrie des produits du bois, ont bénéficié d'une combinaison de facteurs comprenant un pourcentage élevé de terrains de propriété privée et des droits de coupe concurrentiels.

Sources de fibre externes et connaissance du marché : Les niveaux de récolte atteignent ou dépassent les niveaux maximums durables dans les provinces de l'Atlantique, surtout pour le bois résineux. Toutefois, la santé de l'industrie du bois à valeur ajoutée ne dépend pas entièrement de la santé des ressources forestières de la région puisque nombre d'industries secondaires importent leurs ressources. Compte tenu du niveau de récolte dans la région de l'Atlantique, la croissance durable des industries du bois du Canada atlantique passe par l'accès à des sources de fibres externes et à une meilleure utilisation des sources de fibres existantes. Comme nous l'avons déjà mentionné, le Nouveau-Brunswick a réaffecté une partie de ses ressources au secteur des industries manufacturières secondaires. Il pourrait également être pertinent d'utiliser les droits de coupe comme mécanisme pour contrôler ou rediriger la distribution.

L'expérience du Danemark montre que les industries du bois ont la capacité de croître sans l'avantage d'un approvisionnement captif. L'étude et la connaissance du marché sont deux facteurs qui favorisent le développement d'une solide industrie du bois à valeur ajoutée au Danemark. (VOIR L'ANNEXE H)

Technologies de récolte et biotechnologie : Des technologies forestières nouvelles et améliorées peuvent également ajouter de la valeur à l'industrie. Un meilleur taux de récupération du bois et des mécanismes de triage améliorés ajoutent de la valeur en séparant le bois de qualité supérieure de forte demande du bois de qualité inférieure de faible demande. De la même façon, les arbres plus petits peuvent maintenant être transformés, et il est possible d'utiliser des espèces non traditionnelles, comme les feuillus.

La biotechnologie est l'application de principes scientifiques et biologiques dans la transformation de substances par des agents biologiques en vue d'offrir des produits et services améliorés. Dans les provinces de l'Atlantique, la recherche sur la biotechnologie forestière est menée principalement par le Service Canadien des forêts - Centre de foresterie de l'Atlantique et l'Université du Nouveau-Brunswick.¹⁴

Défis : Malgré les avantages, le pourcentage élevé de terrains privés dans les provinces maritimes pose un défi sur quatre plans : la formation et l'éducation des propriétaires de lots boisés privés; la certification; la sylviculture et le contrôle du débit du bois. La question des zones protégées obligera également les gouvernements de la région de l'Atlantique à équilibrer les enjeux environnementaux avec ceux de l'industrie forestière.

Un programme de formation en sylviculture pour les jeunes a été mené à Terre-Neuve entre 1990 et 1993 dans le but d'agréer 300 nouveaux travailleurs dans l'utilisation de scies à chaîne et la maîtrise de techniques sylvicoles.¹⁵

Les décisions rendues récemment par les tribunaux du Nouveau-Brunswick quant aux droits de coupe des Autochtones sur les terres publiques poseront un autre défi à l'industrie forestière. À la fin de 1997, la Cour du Banc de la Reine a concédé ce droit aux Autochtones, mais en avril 1998, la Cour d'appel a renversé la décision. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a conclu des ententes de récolte provisoires pour 1998 avec les Premières nations de Tobique, de Burnt Church et d'Eel River Bar. L'industrie des produits du bois du Nouveau-Brunswick accorde une attention particulière à la perte de 5 % de leurs terres publiques aux mains de Premières nations et à savoir si le bois coupé par les Autochtones sera vendu aux usines de la province.

La Première nation d'Eel Ground du Nouveau-Brunswick a toujours exercé des activités axées sur l'amélioration de l'état de ses ressources forestières, notamment par la construction de routes, la coupe précommerciale, la récolte des résidus et la reforestation.¹⁶

Certains propriétaires de lots boisés privés et de petites scieries seraient bien placés également pour démarrer leur propre entreprise de fabrication de produits du bois à valeur ajoutée. Même si des projets de ce genre exigent souvent un investissement considérable, on peut y trouver des possibilités d'expansion d'entreprise, de création d'emplois et de hausse des niveaux de revenu en délaissant un peu la production brute de matières premières pour se consacrer au développement de produits à valeur ajoutée.

Le président de Plancher Héritage Ltée à Kedgwick (N.-B.), André Isabelle, gère la croissance de son entreprise depuis sa création il y a 12 ans. L'entreprise, qui fabrique des parquets en lames d'érable, de bouleau et de chêne, a une clientèle importante à Hong Kong. Plancher Héritage Ltée a été nommée en 1997 entreprise de l'année par le Conseil économique du Nouveau-Brunswick.

Le cadre stratégique du Nouveau-Brunswick à l'égard des lots boisés privés recommande que le régime fiscal provincial soit modifié afin d'encourager la gestion durable des lots boisés. Des suggestions ont également été formulées en ce sens à l'Île-du-Prince-Édouard. Des mesures visant à accroître la durabilité des forêts du Canada atlantique pourraient avoir un effet bénéfique sur les produits du bois qui sont exportés de la région en raison des pressions environnementales accrues qui sont exercées sur les marchés européens et américains.

ANNEXE A

Terres forestières productives dans la région de l'Atlantique¹⁷ (en milliers d'hectares)						
Classe	T.-N.	Î.-P.É.	N.-É.	N.-B.*	Atlantique	Maritimes
Terres forestières productives	11 271 (51 % des terres forestières)	278 (95 % des terres forestières)	3 767 (96 % des terres forestières)	5 921 (97 % des terres forestières)	21 237 (65 % des terres forestières)	9 966 (97 % des terres forestières)
Terres forestières non productives	11 253	16	156	154	11 579	326
Étendue forestière totale	22 524 (61 % de l'étendue totale)	294 (52 % de l'étendue totale)	3 923 (74 % de l'étendue totale)	6 075 (85 % de l'étendue totale)	32 816 (66 % de l'étendue totale)	10 292 (80 % de l'étendue totale)
Terres non forestières	14 645	272	1 361	999	17 277	2 632
Étendue totale	37 169	566	5 284	7 074	50 093	12 924

* Les chiffres pour le Nouveau-Brunswick ont été ajustés pour refléter le rapport sur l'inventaire de 1986 de la province.

ANNEXE B

Classes d'âge des arbres de la région de l'Atlantique¹⁸ (en milliers d'hectares)						
Classe de maturité	T.-N.	Î.-P.É.*		N.-É.	N.-B.**	Atlantique
		Courte durée	Longue durée			
Régénéré	2 866 (27,9 %)	18,1 (17,2 %)	17,0 (10,5 %)	377 (11,5 %)	437 (8,8 %)	3 715,1 (19,8 %)
Jeune	699 (6,8 %)	32,6 (31,0 %)	54,1 (33,5 %)	2 474 (75,5 %)	2 138 (44,0 %)	5 397,7 (28,8 %)
Mûr	943 (9,2 %)	39,2 (37,3 %)	85,8 (53,2 %)	385 (11,7 %)	2 195 (44,3 %)	3 648,0 (19,4 %)
Suranné	893 (8,7 %)	15,3 (14,5 %)	4,5 (2,8 %)	4 (0,1 %)	183 (3,7 %)	1 099,8 (5,9 %)
Inéquienne				37 (1,1 %)		37,0 (0,2 %)
Non classé	4 861 (47,4 %)					4 861,0 (25,9 %)
Total	10 262	105,2	161,4	3 277	4 953	18 758,6

* L'Île-du-Prince-Édouard utilise une structure de classes d'âge différente de celle des autres provinces du Canada en raison du caractère unique de ses forêts. Les classes d'âge sont fondées sur l'inventaire de la biomasse forestière de 1990. La classe des arbres mûrs est établie d'après les critères de récolte appropriés.

** Les chiffres pour le Nouveau-Brunswick ont été ajustés pour refléter le rapport sur l'inventaire de 1986.

ANNEXE C

Tenure des terres forestières productives dans les provinces de l'Atlantique¹⁹ (en milliers d'hectares)						
Tenure	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B. *	Atlantique	Maritimes
Terres privées industrielles	4 (0,03 %)		846 (22,5 %)	1 248 (21,1 %)	2 098 (9,9 %)	2 094 (21,0 %)
Terres privées non industrielles		257 (92,4 %)	1 778 (47,2 %)	1 802 (30,4 %)	3 837 (18,1 %)	3 837 (38,5 %)
Terres municipales	15 (0,13 %)				15	
Terres indéterminées	169 (1,4 %)				169 (0,8 %)	
Terres provinciales	11 021(97,8 %)	20 (7,2 %)	1 030 (27,3 %)	2 871(48,5 %)	14 942 (70,4 %)	3 921 (39,3 %)
Terres fédérales	60 (0,5 %)	2 (0,07 %)	112 (3,0 %)		174 (0,8 %)	114 (1,1 %)
Total	11 269	278	3 767	5 921	21 235	9 966

* Les chiffres pour le Nouveau-Brunswick ont été ajustés pour refléter le rapport sur l'inventaire de 1986.

ANNEXE D

Droits de coupe dans les provinces de l'Atlantique en 1995 (\$/m³)²⁰			
Tenure	Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick
Permis de coupe (N.-É.)	2,38 \$/m ³ (Terres provinciales)	9,43 \$/m ³	
Permis (N.-B.)			
Billes de sciage			
Résineux			13,36 \$/ m ³
Bois à pâte			
Résineux	6,39 \$/m ³		
Feuillus	3,77 \$/m ³		
Contrat de licence (N.-É.)			
Sous-licence (N.-B.)			
Billes de sciage			
Résineux		12,96 \$/m ³	13,36 \$/m ³
Feuillus		16,13 \$/m ³	
Bois à pâte			
Résineux		4,18 \$/m ³	6,39 \$/m ³
Feuillus		3,91 \$/m ³	3,77 \$/m ³
Bois de colombage			
Résineux		10,10 \$/m ³	
Feuillus		14,05 \$/m ³	
Contrats de gestion (N.-É.)			
Permis (N.-B.)			
Billes de sciage			
Résineux		11,11 \$/m ³ - 12,96 \$/m ³	19,08 \$/m ³
Feuillus		16,13 \$/m ³	
Bois à pâte			
Résineux		3,72 \$/m ³ - 4,16 \$/m ³	9,40 \$/m ³
Feuillus		3,15 \$/m ³ - 3,69 \$/m ³	5,55 \$/m ³
Bois de colombage			
Résineux		10,10 \$/m ³	
Feuillus		14,05 \$/m ³	
Bois de chauffage			5,55 \$/m ³

ANNEXE E

POLITIQUES CONCERNANT LA RÉPARTITION DES TERRES PUBLIQUES²¹

Au Nouveau-Brunswick, la gestion des terres provinciales est confiée à d'importantes usines de la province qui appliquent les principes de gestion durable. L'accès des usines plus petites au bois de la Couronne est établi dans un contrat conclu avec le titulaire d'une licence et le gouvernement provincial. Au total, dix (10) licences et 79 sous-licences donnent accès aux terres publiques. Les sous-titulaires de licence n'ont aucune responsabilité de gestion. En plus des redevances, ils versent aux titulaires de licence un droit de circulation et un droit de gestion calculés au mètre cube. Les montants sont établis par les titulaires de licence. Le montant des permis représente moins de 5 % de la récolte, et le droit de coupe fait habituellement l'objet d'une soumission par concurrence. Les terres industrielles en franche tenure appartiennent soit aux titulaires de licence, aux sous-titulaires de licence ou à d'autres propriétaires ayant des installations de transformation du bois. Plus de trois quarts (3/4) des terres industrielles en franche tenure appartiennent à quatre grandes sociétés. Les lots boisés privés sont regroupés sous sept offices de commercialisation des produits forestiers qui veillent à régulariser le mouvement du bois entre les lots boisés et les usines.

En Nouvelle-Écosse, deux grandes sociétés de pâtes et papiers détiennent des licences à long terme sur presque 75 % des terres forestières provinciales. Les terres commerciales appartiennent en majorité à trois grandes entreprises de pâtes et papiers. Les accords de licence ont généralement une durée de 10 ans pour les volumes de fibre de bois. Les coupes désignées sont assujetties à des conditions concernant des pratiques sylvicoles, dont les coûts peuvent être financés. Plusieurs accords de licence exigent que le titulaire effectue des travaux d'entretien des peuplements, comme de la plantation et de la coupe d'éclaircie. Les lettres d'autorisation constituent une autorisation à court terme de récolter du bois à des fins personnelles. Les permis de coupe sont octroyés pour une période de deux ans par voie d'appel de soumission.

La quasi-totalité des forêts de l'Île-du-Prince-Édouard sont en tenure privée. À Terre-Neuve, comme il y a un pourcentage exceptionnellement élevé de terres provinciales, le gouvernement a conclu des ententes à long terme avec les grandes entreprises de pâtes et papiers de la province.

ANNEXE F

STATISTIQUES PROVINCIALES SUR LA PRODUCTION DU BOIS

Volume récolté et possibilité annuelle de coupe dans les provinces de l'Atlantique²² (en milliers de mètres cubes)						
	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Terre-Neuve						
Récolte - Résineux	2 667	2 427	2 503	2 875	2 290	2 824
PAC - Résineux	2 980	2 980	2 980	2 980	2 980	2 980
Déficit/surplus	+313	+553	+477	+105	+690	+156
Récolte - Feuillus	210	253	317	0	155	160
PAC - Feuillus	0	0	0		0	0
Déficit/surplus	-210	-253	-317		-155	-160
Récolte totale	2 877	2 680	2 820	3 131	2 445	2 984
PAC totale	2 980	2 980	2 980	2 980	2 980	2 980
Déficit/surplus	+103	+300	+160	-151	+535	-4
Île-du-Prince-Édouard						
Récolte - Résineux	267	248	303	335	368	490
PAC - Résineux	300	300	300	300	300	300
Déficit/surplus	+33	+52	-3	-35	-68	-190
Récolte - Feuillus	181	204	207	199	151	148
PAC - Feuillus	190	190	190	190	190	190
Déficit/surplus	+9	-14	-17	-9	+39	+42
Récolte totale	448	452	510	534	519	638
PAC totale	490	490	490	490	490	490
Déficit/surplus	+42	+38	-20	-44	-29	-148
Nouvelle-Écosse						
Récolte - Résineux	3 714	3 498	3 592	3 863	4 229	4 858
PAC - Résineux	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750
Déficit/surplus	+36	+252	+158	-113	-479	-1 108
Récolte - Feuillus	925	850	656	722	877	625
PAC - Feuillus	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Déficit/surplus	+575	+650	+844	+778	+623	+875
Récolte totale	4 639	4 348	4 248	4 585	5 106	5 483
PAC totale	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250
Déficit/surplus	+611	+902	+1 002	+665	+144	-233
Nouveau-Brunswick						
Récolte - Résineux	7 133	6 693	7 405	7 153	7 276	7 750
PAC - Résineux	6 843	6 843	6 843	6 843	6 843	6 843
Déficit/surplus	-290	+150	-562	-310	-433	-907
Récolte - Feuillus	1 691	1 949	1 800	1 806	1 993	2 305
PAC - Feuillus	4 161	4 161	4 161	4 161	4 161	4 161
Déficit/surplus	+2 470	+2 212	+2 361	+2 355	+2 168	+1 856
Récolte totale	8 824	8 642	9 205	8 959	9 269	10 055
PAC totale	10 735	10 735	10 735	10 735	10 735	10 735
Déficit/surplus	+1 911	+2 093	+1 530	+1 776	+1 466	+682

ANNEXE F (suite)

STATISTIQUES PROVINCIALES SUR LA PRODUCTION DU BOIS

Volume récolté et possibilité annuelle de coupe (PAC) ²³ (en milliers de mètres cubes)						
Région de l'Atlantique						
	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Récolte - Résineux	13 781	12 866	13 803	14 226	14 163	15 922
PAC - Résineux	13 873	13 873	13 873	13 873	13 873	13 873
Déficit/surplus	+92	+1 007	+70	-353	-290	-2 049
Récolte - Feuillus	3 007	3 256	2 980	2 983	3 176	3 238
PAC - Feuillus	5 851	5 851	5 851	5 851	5 851	5 851
Déficit/surplus	+2 884	2 595	+2 871	+2 868	+2 675	+2 613
Récolte totale	16 788	16 122	16 783	17 209	17 339	19 160
PAC totale	19 724	19 724	19 724	19 724	19 724	19 724
Déficit/surplus	+2 936	+3 602	+2 941	+2 515	+2 385	+564
Provinces Maritimes						
Récolte - Résineux	11 114	10 439	11 300	11 351	11 873	13 098
PAC - Résineux	10 893	10 893	10 893	10 893	10 893	10 893
Déficit/surplus	-221	+454	-407	-458	-980	-2 205
Récolte - Feuillus	2 797	3 003	2 663	2 727	3 021	3 078
PAC - Feuillus	5 851	5 851	5 851	5 851	5 851	5 851
Déficit/surplus	+3 054	+2 848	+3 188	+3 124	+2 830	2 773
Récolte totale	13 911	13 442	13 963	14 078	14 894	16 176
PAC totale	16 744	16 744	16 744	16 744	16 744	16 744
Déficit/surplus	+2 833	+3 302	+2 781	+2 666	+1 850	+568

ANNEXE G

Volume total d'importation de bois rond pour la région de l'Atlantique 1992-1997 (m³)²⁴						
	1992	1993	1994	1995	1996	1997
T.-N.	107 053	0	98 832	0	0	0
Î.-P.-É.	53	0	0	260	0	0
N.-É.	0	63	4	133	0	21
N.-B.	451 584	550 783	670 049	486 774	573 054	483 629
Atlantique	558 690	550 846	768 885	487 167	573 054	483 650

ANNEXE H

L'EXPÉRIENCE DU DANEMARK

Le Danemark est un pays qui a développé une industrie de fabrication de produits du bois à forte valeur ajoutée. Le plus surprenant, c'est que ce pays n'a pratiquement pas de forêts. Son économie repose sur le commerce : 32 % de son produit intérieur brut (PIB) est constitué d'exportations. La stratégie commerciale du Danemark a eu une incidence directe sur le bien-être des citoyens; le revenu moyen par habitant est de 25 000 \$US environ.

Son industrie du meuble et du bois enregistre des ventes atteignant presque la barre des un milliard de dollars américains et compte 800 entreprises manufacturières et 25 000 employés. Sa gamme de produits se répartit ainsi : 25 % de chaises et de canapés, 25 % d'armoires, 16 % de tablettes et 11 % de tables. Plus du trois quart de toutes les entreprises emploient moins de 50 personnes.

Mais l'industrie n'est pas devenue prospère du jour au lendemain. Au milieu des années 80, le gouvernement danois a décidé d'établir une série de vastes réseaux industriels dans trois secteurs clés : l'industrie cinématographique américaine, l'industrie électronique allemande et l'industrie du meuble italienne. Le gouvernement national a créé trois programmes représentant 75 millions de dollars américains. Le tiers de ce montant, soit 25 millions de dollars américains, a été mis de côté pour l'industrie du meuble et du bois, afin que cette dernière puisse bénéficier du talent en marketing pour de petits groupes de fabricants.

Durant la période 1992-1994, les réseaux connaissaient un tel succès que l'aide financière gouvernementale ne leur était plus nécessaire. En dix ans, les 400 entreprises faisant partie des réseaux dans les trois secteurs avaient propulsé les ventes de 2 milliards à 14 milliards de couronnes.²⁵

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

1. *Ressources forestières du Canada atlantique et aperçu des facteurs qui influent sur la production du bois*, p.7
2. *L'état des forêts au Canada*, p.102
3. *Ressources forestières du Canada atlantique et aperçu des facteurs qui influent sur la production du bois*, p.8
4. *Good Forest Management: A Commitment to Action*, ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick.
5. Le ministère de l'Agriculture et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard
6. *An Evaluation of the Development Opportunities of the Secondary Wood Products Industry of Newfoundland*, p.ex-2
7. *20 Year Forestry Development Plan 1996-2015*, p. 27
8. *The Atlantic Forestry Review*, mai 1998
9. *20 Year Forestry Development Plan 1996-2015*, p. 24
10. *20 Year Forestry Development Plan 1996-2015*
11. Statistiques sur la sylviculture, gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
12. Ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, site Web
13. *Value-added: A New Brunswick Forestry Policy*
14. *Opportunities for Biotechnology-based Business in Atlantic Canada*
15. *20 Year Forestry Development Plan 1996-2015*
16. Le programme forestier des Premières Nations
17. *Ressources forestières du Canada atlantique et aperçu des facteurs qui influent sur la production du bois*, p. 7
18. *Ressources forestières du Canada atlantique et aperçu des facteurs qui influent sur la production du bois*, p. 8
19. *Ressources forestières du Canada atlantique et aperçu des facteurs qui influent sur la production du bois*, p. 8
20. *Abrégé de statistiques forestières canadiennes*, pp.196-204, 213

21. *Abrégé de statistiques forestières canadiennes de 1996* et *Forestry Report*, février 1993, avril 1993 et février 1995
22. *Abrégé de statistiques forestières canadiennes*, pp. 29, 30, 81 et 82
23. *Abrégé de statistiques forestières canadiennes*, pp.29, 30, 81 et 82
24. TIERS
25. Tiré d'un discours prononcé par M. Bob Rice, professeur à la University of Maine

TABLE DES MATIÈRES (PARTIE 2)

SOMMAIRE

1.	STRUCTURE DE L'INDUSTRIE	1
2.	PROFIL ÉCONOMIQUE	2
2.1	Emploi	
2.2	Affectation des ressources	
2.3	Salaires et traitements	
2.4	Produit intérieur brut (PIB)	
2.5	Livraisons de produits fabriqués	
2.6	Exportation et importation	
2.7	Valeur ajoutée	
3.	INFRASTRUCTURE	8
3.1	Transport	
3.2	Éducation et formation	
3.3	Recherche et technologie	
3.4	Commercialisation	
4.	ENJEUX ET OPTIONS	11

ANNEXE A :	Nombre d'établissements, 1995
ANNEXE B :	Nombre de travailleurs de l'industrie du bois de la région de l'Atlantique, 1990-1995
ANNEXE C :	Salaires et traitements dans l'industrie du bois des provinces de l'Atlantique, 1990-1995
ANNEXE D :	Produit intérieur brut de l'industrie du bois au Canada atlantique, 1990-1996
ANNEXE E :	Livraisons de produits fabriqués des provinces de l'Atlantique, 1990-1995
ANNEXE F :	Volumes d'exportation et d'importation de produits du bois dans la région de l'Atlantique, 1992-1997
ANNEXE G :	Valeur ajoutée dans le secteur des produits du bois des provinces de l'Atlantique, 1990-1995
ANNEXE H :	Transport maritime, 1996
ANNEXE I :	Transport routier, 1996
ANNEXE J :	Transport ferroviaire, 1995
ANNEXE K :	Taux de placement des diplômés selon l'endroit

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Le présent document est le deuxième d'une série de six rapports qui ont été préparés par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) de concert avec les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique en vue de mettre au jour les avantages économiques et les possibilités que recèle l'industrie des produits du bois à valeur ajoutée de la région de l'Atlantique. Tout en mettant l'accent sur le concept de la valeur ajoutée, la série examine différents aspects de l'industrie : l'état de la ressource, l'état de l'industrie, la productivité et les avantages économiques, les produits et les marchés, le commerce et la réglementation et, enfin, les besoins, les défis et les objectifs.

On présente ici une analyse statique de l'industrie des produits du bois dans les provinces de l'Atlantique. L'étude porte particulièrement sur la structure de l'industrie, le niveau d'emploi, les salaires et traitements, les livraisons et les exportations, de même que la valeur ajoutée. Dans tout le document, les comparaisons sont établies avec l'industrie canadienne des produits du bois.

RÉSUMÉ

Le produit intérieur brut connaît une croissance vigoureuse dans l'industrie des produits du bois du Canada atlantique. La croissance annuelle moyenne et la croissance totale entre 1990 et 1996 étaient trois fois supérieures à la moyenne nationale. Plus de la moitié des établissements de l'industrie sont des scieries, et on trouve encore un quart des établissements dans les secteurs des portes, fenêtres et autres bois travaillés. L'industrie du bois dans les provinces de l'Atlantique ont généré plus de 7 000 emplois directs en 1995. Plus de 190 millions de dollars en traitements et salaires ont été versés aux employés cette même année. On a aussi enregistré une hausse des plus enviables pour les expéditions et les exportations : la croissance des exportations a presque atteint la barre des 1 milliard de dollars en 1997. Le niveau d'importation est demeuré relativement stable entre 1992 et 1997. Le transport des produits du bois est assuré par voie maritime à 38,7 %, par camion à 40,2 % et par train à 21,1 %.

CONCLUSIONS

Le Canada atlantique produit environ 10 % de la possibilité annuelle de coupe, cependant la valeur ajoutée dans l'industrie du bois de la région ne compte que pour 4 % par rapport à l'ensemble du Canada. En 1995, les traitements et salaires dans le Canada atlantique ne représentaient que 4 % de la rémunération versée dans l'industrie du bois au pays. Par contre, le Canada atlantique comptait 12 % des établissements au Canada et seulement 6 % des employés. En 1995, cela équivalait en moyenne à 11 employés par établissement dans les provinces de l'Atlantique, tandis que la moyenne nationale est de 21 employés par établissement.

Exception faite des diplômés en travail du bois du Centre d'excellence en bois ouvré qui on pu se trouver des emplois au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, la région de l'Atlantique a de la difficulté à garder ses diplômés en foresterie et en ébénisterie malgré les programmes dynamiques offerts par les universités, les collèges communautaires et les associations professionnelles.

PARTIE 2

ÉTAT DE L'INDUSTRIE

1. STRUCTURE DE L'INDUSTRIE

La Classification type des industries (CTI) répartit l'industrie du bois dans six sous-groupes : Scieries, Ateliers de rabotage et usines de bardeaux, Placages et contreplaqués, qui comprend les produits en bois résineux et feuillu, Portes, châssis et autres bois travaillés, qui comprend les bâtiments préfabriqués, les armoires de cuisine et les coiffeuses de salle de bain de même que les portes et fenêtres en bois, Boîtes et palettes de bois, Cercueils et bières ainsi qu'Autres industries du bois. L'industrie des pâtes et papiers n'est pas incluse dans le groupe des produits du bois et ne sera pas traitée dans la présente série. Précisons en outre que l'industrie des arbres de Noël n'est pas incluse dans l'industrie du bois.

Avec un total de 662 établissements dans l'industrie en 1995, le secteur des scieries et des ateliers de rabotage et de bardeaux regroupe la plus forte proportion parmi les secteurs de l'industrie du bois du Canada atlantique; l'activité principale d'un peu plus de la moitié des établissements consiste à fabriquer du bois scié et raboté à partir du bois rond.¹ Le séchage du bois au séchoir et autres procédés de séchage sont également inclus dans ce sous-groupe. Les sous-produits du secteur des scieries sont principalement des copeaux de bois, des copeaux à brûler, du bran de scie, des rabotures et des dosses. On y produit aussi : pièces de tonnellerie, bois débité, dégrossi et raboté, bois de mine, piquets, traverses équarries, planchages, bois de caisse et de boîte, bois à bobines, lattes en bois et chevrons carrés.

D'autres rapports de Statistique Canada établissent à 278 le nombre total d'établissements dans l'industrie du bois. Le Canada atlantique compterait donc 26 employés par établissement. Avec 2 872 établissements, le Canada compte en moyenne 41 employés par établissement.

Plus du quart des entreprises de fabrication de produits du bois de la région de l'Atlantique sont du secteur des portes, châssis et autres bois travaillés. Selon la CTI, l'activité principale de ce sous-groupe consiste à fabriquer des bâtiments préfabriqués, des armoires de cuisine, des coiffeuses de salle de bain de même que des portes et des fenêtres en bois. Environ 10 % des entreprises du Canada atlantique produisent bardeaux et bardeaux de fente, placages et contreplaqués en bois de feuillus, boîtes et palettes, et font de la préservation du bois. Encore 13 % des entreprises font partie de la catégorie Autres industries du bois. Il convient également de signaler qu'en 1995, le Canada atlantique n'avait aucun fabricant de panneaux gaufrés et de placages et contreplaqués en bois de résineux, bien que la société Eagle Forest Products de Miramichi ait commencé à produire

des panneaux gaufrés et employait 130 personnes en 1997. Presque les trois quarts de tous les établissements du Canada atlantique sont situés au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Le nombre total d'établissements dans le Canada atlantique représente 12 % environ de tous les établissements au Canada. (VOIR L'ANNEXE A)

Selon le rapport *20 Year Forestry Development Plan*, l'industrie du sciage de Terre-Neuve compte environ 2 000 scieries commerciales et nationales. La taille de ces scieries varie de petites entreprises familiales (produisent moins de 10 000 pmp) à de grandes usines industrielles modernes qui produisent plusieurs millions de pmp par année. Sur ce nombre probable, seulement 15 scieries dans la province sont capables de produire plus de 500 000 pieds-planche par année. Étant donné la petite taille de nombre de ces scieries, une bonne partie n'est pas incluse dans les données de Statistique Canada.

2. PROFIL ÉCONOMIQUE

2.1 Emploi : L'industrie du bois du Canada atlantique employait plus de 7 000 personnes en 1995, et ce nombre a augmenté de 8,7 % durant la période 1990-1995. Elle a également généré un nombre important d'emplois indirects dans la région. En 1990, d'après le multiplicateur d'emploi de cette année-là, l'industrie a généré plus de 5 000 emplois additionnels. Environ 72 % des emplois directs dans l'industrie sont situés au Nouveau-Brunswick et la province a enregistré une croissance constante durant la période 1990-1995. La Nouvelle-Écosse arrive au deuxième rang avec près de 20 % de tous les travailleurs de l'industrie. Le nombre de travailleurs a augmenté à Terre-Neuve durant la même période, mais de façon irrégulière d'une année à l'autre. En Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, l'industrie des produits du bois est réputée avoir perdu le quart de leurs employés entre 1990 et 1995. (VOIR L'ANNEXE B)

En 1995, seulement 6 % des travailleurs de l'industrie canadienne se trouvaient dans le Canada atlantique. On comptait en moyenne 11 personnes par établissement dans le Canada atlantique, tandis que la moyenne nationale était de 21 employés par établissement. Le fait que le Canada atlantique ait environ 12 % de tous les établissements au Canada et seulement 6 % des employés confirme l'image des petites scieries du Canada atlantique. À Terre-Neuve, où 64 % des établissements sont des scieries, on ne trouve que trois employés par établissement. La Nouvelle-Écosse compte six employés par établissement, tandis que plus de la moitié de ces établissements sont des scieries. Au Nouveau-Brunswick, où le pourcentage de scieries est le plus faible, le nombre d'employés par établissement (21) y est aussi le plus élevé.

2.2 Affectation des ressources : On peut aussi expliquer la taille relativement petite des établissements par la superficie plutôt restreinte des zones de récolte et des terres publiques dans les provinces de l'Atlantique. On a déjà établi qu'une forte proportion de terres sont en tenure privée dans les Maritimes. La faible superficie des lots boisés privés disponibles limite souvent la possibilité de récolte. À Terre-Neuve, où 98 % des forêts

appartiennent au gouvernement, le gouvernement provincial a conclu des ententes à long terme avec les grandes entreprises de pâtes et papiers. En Nouvelle-Écosse, sur un total de 1,8 million de mètres cubes, seulement 16,3 % des terres publiques ont été cédées en 1995 à des scieries ou d'autres entreprises de transformation du bois, tandis que les 83,7 % restants ont été alloués à des usines de pâtes et papiers.² Au Nouveau-Brunswick, où le nombre d'employés est égal à la moyenne nationale, les scieries et autres usines de transformation secondaire comptent pour 66,5 % (3 millions de mètres cubes sur 4,4 millions de mètres cubes) de la récolte et de la consommation sur les terres publiques, la différence revenant aux usines de pâtes.³ Lorsqu'on compare la taille moyenne des lots boisés privés dans les Maritimes, on constate que les lots boisés privés de la Nouvelle-Écosse ont une taille moyenne de 87,5 ha environ, tandis qu'elle est de 85,6 ha au Nouveau-Brunswick et de 21,4 ha à l'Île-du-Prince-Édouard.

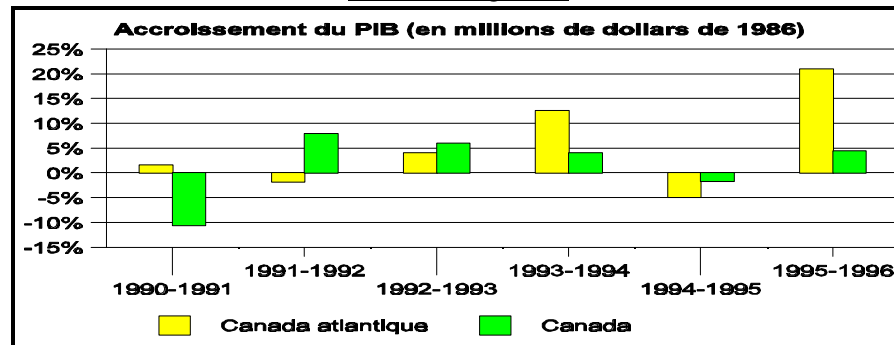
2.3 Salaires et traitements : En 1995, plus de 190 millions de dollars ont été versés en salaires et en traitements dans l'industrie du bois du Canada atlantique. La croissance globale de la rémunération pour cette région a dépassé le taux national en raison de la croissance vigoureuse enregistrée par le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. La région de l'Atlantique compte pour 4 % seulement des salaires et traitements versés dans l'industrie au Canada, même si elle représente plus de 6 % de la main-d'oeuvre et 12 % des établissements. La Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont accusé une faible réduction parce que le nombre de travailleurs a chuté durant la même période. Cette réduction ne représentait toutefois qu'une fraction des pertes observées au titre de l'emploi, un indice de la stabilité des salaires dans ce secteur. En 1994, les travailleurs de l'industrie de la région de l'Atlantique gagnaient en moyenne 26 021,55 \$ comparativement à 53 432,40 \$ dans l'industrie des papiers et produits connexes. La rémunération moyenne dans l'industrie du bois de la région de l'Atlantique en 1995 était de 26 542,86 \$, comparativement à 36 275,29 \$ dans l'industrie du bois du Canada, un écart de 10 000 \$ environ. (**VOIR L'ANNEXE C**)

Une étude réalisée par l'Alliance forestière des sous-licenciés du Nouveau-Brunswick révèle que la rémunération variait entre 9 320 \$ dans les usines produisant moins de un million de pieds-planche par année et 29 880 \$ dans les usines produisant plus de 15 millions de pieds-planche annuellement.

2.4 Produit intérieur brut (PIB) : Dans l'ensemble, le PIB de l'industrie du bois était très positif durant la période 1990-1996, passant de 188,5 millions de dollars à 254,3 millions de dollars. En fait, le taux de croissance annuel moyen du PIB pour l'industrie et le taux de croissance total du PIB pendant cette période sont plus de trois fois supérieurs au taux national. Toutefois, la force de l'industrie du bois de la région de l'Atlantique est largement assurée par le Nouveau-Brunswick. L'accroissement du PIB des trois autres provinces n'est pas régulier, ce qui se traduit par des scénarios de

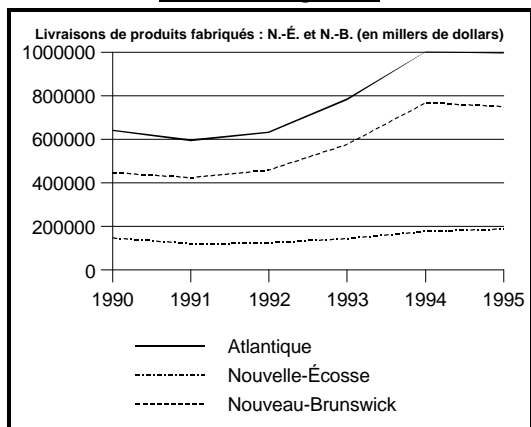
croissance variables d'une année à l'autre pour l'ensemble de la région (voir le Graphique 1) Le PIB de l'industrie du bois de l'Île-du-Prince-Édouard est trop faible pour être enregistré par Statistique Canada. À Terre-Neuve, le PIB a chuté légèrement des sommets du début des années 1990. En Nouvelle-Écosse, ce secteur connaît une reprise depuis la récession, mais contribue encore à l'économie provinciale à peine plus qu'au début de la décennie. Le PIB du Nouveau-Brunswick, par contre, a connu une croissance annuelle moyenne de 7,3 %, soit quatre fois la moyenne nationale. La croissance totale du PIB durant la période 1990-1996 pour l'industrie du bois du Nouveau-Brunswick était plus de cinq fois le taux national. (VOIR L'ANNEXE D)

GRAPHIQUE 1

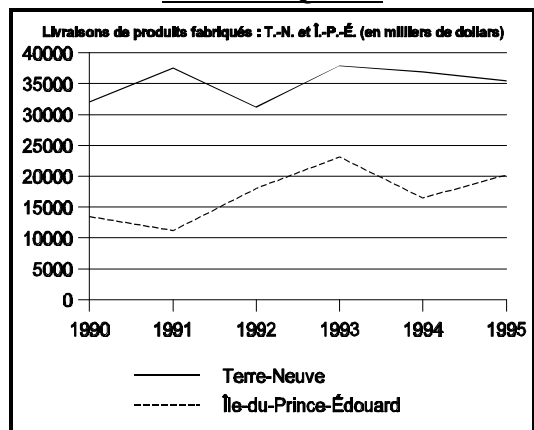


2.5 Livraisons de produits fabriqués : Durant la période 1990-1995, les livraisons de produits fabriqués de la région de l'Atlantique ont augmenté de plus de 50 % à un taux annuel moyen de 10 %, passant de 642,4 millions de dollars en 1990 à 996,7 millions de dollars en 1995. Cette tendance régionale reflète la courbe nationale dans les graphiques 2 et 3. Toutefois, l'accroissement des livraisons n'est pas également réparti entre les provinces de l'Atlantique. On observe une certaine instabilité dans l'industrie du bois de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, où la valeur totale peut augmenter d'autant qu'elle diminue d'une année à l'autre, ce qui dénote de l'incertitude et de l'instabilité dans l'industrie du bois de ces provinces. Les livraisons en Nouvelle-Écosse ont connu une croissance plus stable après une chute considérable des sommets de la fin des années 1980 et du début des années 1990. Les livraisons du Nouveau-Brunswick sont les plus stables et les plus solides dans la région de l'Atlantique. Encore une fois, la croissance au Nouveau-Brunswick a dépassé le taux de croissance national. De plus, les livraisons du Nouveau-Brunswick représentaient plus de 75 % des livraisons de la région de l'Atlantique. Le Nouveau-Brunswick mis à part, le total des livraisons de la région de l'Atlantique représentait à peine plus de 4 % du taux de livraisons national entre 1990 et 1995. (VOIR L'ANNEXE E)

GRAPHIQUE 2

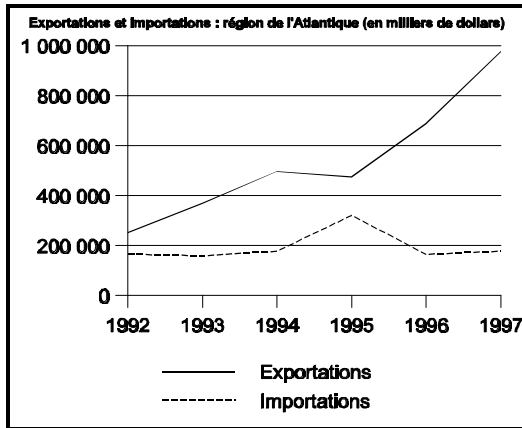


GRAPHIQUE 3

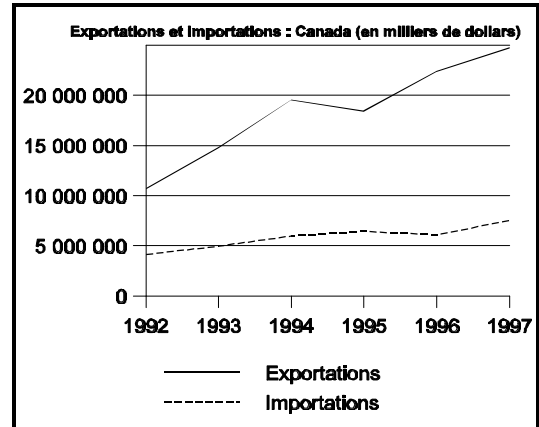


2.6 Exportation et importation : Des données plus récentes sur les exportations et les importations de produits du bois révèlent une tendance claire dans la région de l'Atlantique (voir les graphiques 4 et 5). En 1992, les niveaux d'exportation et d'importation étaient presque les mêmes. En 1997, les exportations avaient augmenté sensiblement comparativement aux niveaux d'importation, demeurés relativement stables. De 1992 à 1997, les exportations ont connu un taux d'augmentation total de 288,8 %, à un taux annuel moyen de 32,8 %. En 1997, la valeur des exportations de la région de l'Atlantique approchait la barre des 1 milliard de dollars. Durant la même année, les exportations du Nouveau-Brunswick ont compté pour 77,4 % du taux d'exportation total. Bien que l'Île-du-Prince-Édouard accusait le niveau d'exportation le plus faible de la région, elle a enregistré un taux de croissance extrêmement élevé de 1992 à 1997, voyant la valeur de ses exportations passer de 238 000 \$ seulement à plus de 14 millions de dollars. Durant la même période, les importations pour l'Atlantique sont demeurées relativement stables malgré une hausse marquée en 1995, augmentant seulement d'un total de 14,7 % pendant la période à un taux annuel moyen de 7 %. En regard des totaux canadiens, le Canada atlantique a presque doublé sa part des exportations canadiennes qui est passée de 2,3 % en 1992 à 4 % en 1997. Les taux de croissance dans les provinces de l'Atlantique étaient presque le double des taux enregistrés pour l'ensemble du Canada de 1992 à 1997. **(VOIR L'ANNEXE F)**

GRAPHIQUE 4



GRAPHIQUE 5



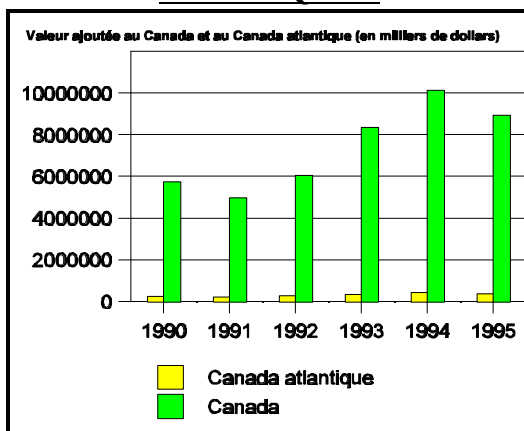
Entre 1992 et 1995, la proportion des livraisons destinées aux marchés d'exportation a augmenté de 39,6 % à 47,5 %. Même sans les données de 1996 et de 1997, on peut présumer que les exportations comptent maintenant pour une proportion plus forte des livraisons puisque qu'elles croissent à un taux plus élevé que les livraisons et ont plus que doublé de 1995 à 1997. De plus, les exportations de produits du bois ont plus que doublé leur part du taux d'exportation total des provinces de l'Atlantique : de 3,7 % en 1992 à 8,5 % en 1997. Cette proportion est beaucoup plus élevée au Nouveau-Brunswick où elle est passée de 6,4 % en 1992 à 13,9 % en 1997. Deux raisons, entre autres, expliquent ces hausses de la valeur des exportations :

- (1) Entre 1990 et 1996, le dollar canadien s'est déprécié de 14,5 % au total comparativement au dollar américain. À la fin de 1997, le dollar canadien avait chuté sous la barre des 0,70 \$ US. Des taux de change aussi favorables ont un effet bénéfique sur les exportations de produits du bois de la région de l'Atlantique. L'économie américaine est de plus très vigoureuse, ce qui crée une demande dans les secteurs de l'habitation et des produits du bois connexes.
- (2) Les provinces maritimes, qui ont toujours bénéficié d'exemptions aux titres des tarifs et des contingents, se sont vues par ailleurs garantir un accès élargi aux marchés américains aux termes de l'entente canado-américaine sur le bois d'œuvre résineux entrée en vigueur le 1^{er} avril 1996.

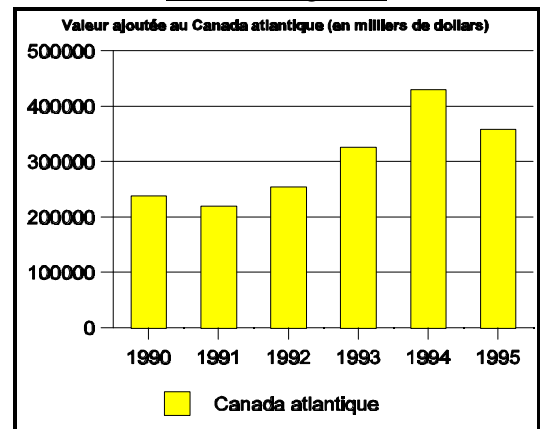
2.7 Valeur ajoutée : Durant la période 1990-1995, la valeur ajoutée dans le secteur de la transformation secondaire du bois a augmenté dans chaque province de l'Atlantique et pour l'ensemble de la région, passant de 238,1 millions de dollars à 358,4 millions de dollars. La hausse la plus forte a été enregistrée au Nouveau-Brunswick, où la valeur ajoutée totale a augmenté de 61,9 % durant la période 1990-1995, à un taux annuel moyen de 11,3 %. L'accroissement dans la région de l'Atlantique a reflété celui du Nouveau-Brunswick avec une augmentation totale de plus de 50 % durant la même période, pour un taux annuel moyen de 10,3 %. (**VOIR L'ANNEXE G**)

On trouve plusieurs définitions de la valeur ajoutée. Au niveau macro-économique, la valeur ajoutée est égale au produit intérieur brut. Au niveau de l'industrie, elle est la différence entre les livraisons brutes et les intrants intermédiaires. Ici, la valeur ajoutée représente les salaires, les profits et le coût du capital. Les gouvernements ont aussi leurs définitions du concept. En ce qui concerne l'industrie du bois, le gouvernement du Nouveau-Brunswick associe la valeur ajoutée aux produits d'une plus grande valeur économique.

GRAPHIQUE 6



GRAPHIQUE 7



Sur le chapitre de la valeur ajoutée, toutefois, le Canada atlantique est loin derrière le Canada dans son ensemble comme on peut le voir dans les graphiques 6 et 7. En 1995, la valeur ajoutée dans le Canada atlantique représentait 4 % seulement de la valeur ajoutée totale au Canada, ce qui correspond au pourcentage de rémunération enregistré par la région de l'Atlantique. Ce faible niveau de valeur ajoutée est inquiétant pour les provinces de l'Atlantique, surtout qu'elles ont 12 % des établissements et 6 % des employés, et environ 10 % de la production de bois brut nationale.

Dans le secteur de la valeur ajoutée, deux avenues sont possibles : la voie traditionnelle et la récupération. Les activités à valeur ajoutée traditionnelles comprennent la transformation de planches en boiseries et l'utilisation de bandes dans la confection des revêtements de sol. La récupération, par contre, consiste à transformer des dosses en

planches, des éboutures en joints par entures multiples, des bandes de chants en moulures, des planches courtes en composants et des bois en grume inutilisables en morceaux plus petits, utilisables. Nombre de fabricants ont évité la récupération pendant des années dans la région de l'Atlantique en raison du coût élevé du matériel requis. Toutefois, une étude réalisée en 1997 par le Centre for Advanced Wood Processing a révélé que 86 % des scieries du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse avaient mis leur matériel à niveau afin d'améliorer la récupération et d'atteindre des niveaux de production plus élevés.⁴

3.0 INFRASTRUCTURE

3.1 Transport : Les trois principaux modes de transport utilisés par l'industrie des produits du bois de la région sont : le réseau routier, le chemin de fer et les voies maritimes. L'analyse présentée plus bas est fondée sur les données de Statistique Canada qui incluent des produits comme le papier journal et la pâte de bois; normalement, on ne les retrouve pas dans le groupe des produits du bois. En 1995 et en 1996, sur un total de 6,8 millions de tonnes de bois et de produits du bois qui ont quitté les provinces de l'Atlantique, 38,7 % ont été expédiés par voies maritimes, 40,2 %, par camion et 21,1 %, par chemin de fer.

Bien qu'on ait éliminé les subventions fédérales au transport, l'incidence nette sur le transport des produits du bois n'est pas encore connue.

En 1996, les produits du bois des provinces de l'Atlantique transportés par voie maritime étaient destinés principalement à des marchés internationaux comme le nord et le sud des États-Unis, l'Europe et le Moyen-Orient, l'Asie et l'Asie du Sud-Est, ainsi que l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale. Saint John et Halifax sont les deux principaux ports internationaux, ayant traité respectivement 35 % et 20 % du total de 2,6 millions de tonnes produit par l'Atlantique en 1996. Au pays, 89 363 tonnes métriques au total ont été expédiées, les principaux ports étant le port de Pugwash en Nouvelle-Écosse et les ports de Goose Bay et de Lewisporte à Terre-Neuve. **(VOIR LES ANNEXES H, I et J)**

En dehors de la demande évidente des marchés intérieurs, le transport routier dans la région de l'Atlantique peut être important en raison des livraisons aux ports et des livraisons aux usines à valeur ajoutée. En 1996, plus de 2,7 millions de tonnes de produits du bois ont été expédiés par camion des provinces de l'Atlantique. Aussi, il convient de signaler que 56 % des livraisons de la région de l'Atlantique au Québec et en Ontario sont effectuées par camion. Le transport ferroviaire demeure un aspect important de l'industrie forestière. En 1995, plus de 1,4 million de tonnes de produits ont été expédiés par train vers d'autres destinations en Amérique du Nord. De plus, 40 % des livraisons en Ontario et au Québec sont effectuées par chemin de fer, et 99 % des livraisons dans l'Ouest canadien prennent aussi les voies ferroviaires.

3.2 Éducation et formation : La Faculté de génie forestier de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) offre un baccalauréat en génie forestier et un baccalauréat en foresterie avec spécialisation dans les domaines des applications informatiques, des parcs et réserves naturelles, de la faune, et des produits du bois. Les grades supérieurs comprennent : MScF, MScFE, MF, MFE et PhD. En 1997, l'Université a diplômé 78 étudiants en foresterie, 23 en génie forestier avec baccalauréat, cinq à la maîtrise et quatre au doctorat. Sur 110 diplômés en 1997 cependant, seulement 30 % ont été engagés dans la région, tandis que 55 % ont trouvé de l'emploi dans les provinces de l'Ouest. L'incapacité de garder les étudiants dans la région pose un problème pour l'industrie forestière.

En 1990-1991, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse connaissaient les niveaux de scolarité les plus élevés dans l'industrie du bois du Canada atlantique où 57 % et 43 % (respectivement) des employés avaient fait des études postsecondaires. Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick avaient les niveaux les plus faibles, où 63 % et 66 % des employés avaient seulement fait des études élémentaires et/ou secondaires.⁵

L'Université de Moncton (U de M), campus d'Edmundston, comprend l'École des sciences forestières qui offre aussi un BScF (aménagement des forêts). L'école diplôme chaque année entre cinq et dix étudiants depuis son inauguration il y a huit ans. Le nombre de diplômés qui demeurent dans la région de l'Atlantique est élevé à l'Université de Moncton : 67 % des diplômés des huit dernières années ont trouvé de l'emploi au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. **(VOIR L'ANNEXE K)**

L'École de gardes-forestiers des Maritimes offre un programme de 23 mois qui produit chaque année plus de 50 diplômés. Un programme semblable de 24 mois à Terre-Neuve (technologie des ressources forestières), offert au College of the North Atlantic, à Corner Brook, produit 25 diplômés chaque année : 25 % des étudiants de la classe de 1997 ont trouvé des emplois en Colombie-Britannique, et les autres ont presque tous un emploi saisonnier (huit mois par année) à Terre-Neuve – sauf trois d'entre eux qui sont allés au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Le Centre d'excellence en bois ouvert à Campbellton (Nouveau-Brunswick), inauguré en 1996, est une composante du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick doté d'un personnel comprenant un ingénieur en dessin industriel et un ingénieur en mécanique. Le Centre offre deux programmes : un certificat « Techniques de la transformation du bois » de 40 semaines et un diplôme « Technologie en travail du bois » de deuxième année. Des 16 étudiants faisant partie de la première classe d'étudiants du collège qui seront diplômés en 1998, 13 d'entre eux, ou 81 %, resteront travailler dans la région de l'Atlantique, dont neuf au Nouveau-Brunswick et quatre en Nouvelle-Écosse.

Claude LaPointe, premier directeur du Centre, mentionne que l'industrie au Nouveau-Brunswick pourrait à elle seule accueillir 45 diplômés par année et que la survie à long terme du Centre dépend de l'inscription d'un plus grand nombre d'étudiants des autres provinces de l'Atlantique.

Il y a dans la région de l'Atlantique d'autres programmes de formation, dont celui offert par la division des services d'extension - Scieries du ministère des Richesses naturelles de la Nouvelle-Écosse, le programme de formation pour les scieries de l'École de gardes-forestiers des Maritimes à Fredericton, le programme de formation du Bureau du bois de sciage des Maritimes, ainsi que les ateliers de formation du Wood Products Group et du Canadian Woodlands Forum.

3.3 Recherche et technologie : Le Centre de la science et de la technologie du bois, établi en 1988 à l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton, est le principal établissement de R&D dans la région au service de l'industrie de transformation secondaire du bois. Le mandat du Centre consiste à assumer les tâches d'un laboratoire d'essai et d'un laboratoire de recherche pour l'industrie. Le Centre détient la certification ISO 9000 et est actif dans des secteurs comme la préservation du bois, la technologie des structures en bois et l'étude de la dégradation du bois. On doit signaler que le niveau de technologie dans l'industrie du bois varie considérablement d'une province à l'autre et d'un secteur à l'autre.

3.4 Commercialisation : Le **Wood Products Group (WPG)** est une association qui appuie les réseaux de marketing actifs auprès des entreprises qui ajoutent de la valeur au bois au-delà de la production de produits primaires.⁶ Créé en 1992, le WPG est une association sans but lucratif de fabricants de produits spéciaux et à valeur ajoutée; on y compte actuellement quelque 100 entreprises et associations membres au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve.

Le groupe s'est donné comme mandat de créer un avantage commercial pour ses membres. Les membres élus du conseil d'administration proviennent de l'industrie, d'Industrie Canada et du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le WPG agit également comme point d'échange de communications et d'information. Ses deux publications principales sont un bulletin régulier d'information sur les marchés et les prix, et le *Directory of Specialty Wood Products*. Le groupe organise et coordonne une grande variété de cours de formation techniques pour les employés des sociétés membres. Le WPG offre également des services de marketing en participant à différentes foires commerciales et expositions de l'industrie, ainsi qu'en coordonnant des missions commerciales au pays et à l'étranger. Le groupe offre enfin aux sociétés membres de l'aide concernant les aspects techniques et les détails associés aux ventes à l'exportation.

Le **Bureau du bois de sciage des Maritimes** est l'autre agent de marketing de la région et représente principalement l'industrie du sciage. Il est actuellement autorisé à utiliser les Règles de la Commission nationale de classification des sciages par le Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre et les American Lumber Standards. Le Bureau gère un programme de contrôle de la qualité en apprenant au personnel des usines à classer le bois selon les normes appropriées et produit des estampilles de classement à appliquer sur les produits.

4. ENJEUX ET OPTIONS

La demande pour les produits du bois de la région de l'Atlantique, qui se reflète dans l'accroissement marqué des livraisons et des exportations, a entraîné un niveau élevé d'activité économique dans l'industrie. Le secteur public pourrait participer à certaines initiatives dans des secteurs comme l'étude de marché, la promotion du commerce, la formation et l'éducation. Des organismes dynamiques du secteur privé, comme le Wood Products Group et le Bureau du bois de sciage des Maritimes, offrent au secteur public une occasion de travailler avec des chefs de file de l'industrie en matière de développement.

L'industrie des produits du bois dans la région de l'Atlantique est très peu axée sur la valeur ajoutée comparativement au reste du pays. Le Canada atlantique produit environ 10 % de la possibilité annuelle de coupe. Toutefois, la valeur ajoutée dans l'industrie du bois représente seulement 4 % de la valeur ajoutée au Canada.

Il faut approfondir la recherche afin de déterminer si la main-d'œuvre et les capitaux sont utilisés efficacement dans l'industrie du bois du Canada atlantique comparativement à celles du Canada, des États-Unis et d'Europe. Les deux problèmes énoncés plus bas peuvent être attribuables au faible niveau de rémunération enregistré dans l'industrie du bois du Canada atlantique :

- Comme les traitements et salaires dans le Canada atlantique ne représentent que 4 % de la rémunération qu'on enregistre dans l'industrie du bois au pays, le nombre d'établissements est peut-être trop élevé pour le nombre d'employés dans l'industrie. Le Canada atlantique a 12 % des établissements au Canada, mais seulement 6 % des employés. Cela donne une moyenne de 11 employés par établissement dans les provinces de l'Atlantique, comparativement à la moyenne nationale de 21 employés par établissement. Au Nouveau-Brunswick, le nombre d'employés par établissement est exactement le même que pour le Canada. Il peut aussi y avoir un lien entre la taille des établissements dans le Canada atlantique et la quantité, la taille et la sécurité des affectations aux scieries et autres industries manufacturières comparativement aux autres régions du Canada.
- À l'exception des diplômés en travail du bois du Centre d'excellence en bois ouvré, qui ont réussi à trouver du travail au N.-B. et en N.-É., les provinces de l'Atlantique ont de la difficulté à garder les diplômés en foresterie malgré les programmes dynamiques offerts par les universités, les collèges communautaires et les associations professionnelles.

ANNEXE A

Nombre d'établissements, 1995⁷						
Type d'établissements	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Atlantique	Canada
Scieries, ateliers de rabotage et de bardeaux	0	0	0	0	0	0
Bardeaux et bardeaux de fente	1	0	1	7	9	148
Scieries et ateliers de rabotage	89	20	122	102	333	1 690
Placages et contreplaqués en bois de feuillus	1	0	3	2	6	74
Placages et contreplaqués en bois de résineux	0	0	0	0	0	35
Bâtiments préfabriqués	2	0	4	6	12	164
Armoires de cuisine et de salle de bain	16	2	14	22	54	1 153
Portes et fenêtres	1	5	13	21	40	508
Autres bois travaillés	11	6	22	27	66	675
Boîtes et palettes	3	0	15	20	38	322
Cercueils et bières	1	0	2	3	6	37
Autres industries du bois	0	0	0	0	0	0
Préservation du bois	1	1	4	2	8	100
Panneaux de particules	0	0	0	1	1	41
Panneaux gaufrés	0	0	0	0	0	12
Autres industries du bois N.C.A.	13	10	38	28	89	660
Total	139	44	238	241	662	5 619

ANNEXE B

Nombre de travailleurs de l'industrie du bois de la région de l'Atlantique⁸						
Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Atlantique	Canada
1990	438	211	1 859	4 084	6 592	115 490
1991	500	158	1 467	3 695	5 820	100 656
1992	385	161	1 322	3 906	5 774	103 586
1993	464	328	1 369	4 350	6 511	109 961
1994	482	172	1 504	4 802	6 960	117 982
1995	470	160	1 371	5 166	7 167	118 285
Taux de croissance annuel moyen *	2,6 %	5,1 %	(5,24 %)	5,1 %	1,7 %	0,8 %
Taux de croissance total pour la période	7,3 %	(24,2 %)	(26,3 %)	26,5 %	8,7 %	2,4 %

* Il est à noter que, pour chaque secteur du profil économique, le taux de croissance annuel moyen a été calculé comme la moyenne des six taux de croissance annuel de 1990 à 1995 plutôt que la moyenne sur six ans du taux de croissance totale.

ANNEXE C

Salaires et traitements dans l'industrie du bois des provinces de l'Atlantique⁹ (en milliers de dollars)						
Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Atlantique	Canada
1990	8 826	4 480	35 771	100 068	149 145	3 565 204
1991	10 365	3 500	30 424	94 035	138 324	3 206 877
1992	8 356	3 359	30 005	99 345	141 065	3 401 158
1993	10 764	5 837	30 506	109 985	157 092	3 704 956
1994	11 883	3 507	37 641	128 079	181 110	4 100 971
1995	10 739	4 375	35 280	139 767	190 161	4 290 823
Taux de croissance annuel moyen	5,5 %	6,5 %	0,5 %	7,2 %	5,3 %	4,1 %
Taux de croissance total pour la période	21,7 %	(2,3 %)	(1,4 %)	39,7 %	27,5 %	20,4 %

ANNEXE D

Produit intérieur brut de l'industrie du bois au Canada atlantique¹⁰ (en millions de dollars de 1986)						
Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Atlantique	Canada
1990	8,7	néant	43,1	136,6	188,5	4 897,7
1991	10,6	néant	33,4	147,6	191,6	4 384,1
1992	7,8	néant	35,7	144,8	188,3	4 730,5
1993	9,8	néant	35,7	150,6	196,1	5 016,1
1994	8,6	néant	38,5	173,8	220,9	5 221,2
1995	7,5	néant	38,4	164,2	210,1	5 139,9
1996	7,5	néant	43,5	203,3	254,3	5 371
Taux de croissance annuel moyen	-0,7 %	néant	1,0 %	7,3 %	5,4 %	1,7 %
Taux de croissance total pour la période	-14 %	néant	0,9 %	48,8 %	34,9 %	9,7 %

ANNEXE E

Livraisons de produits fabriqués des provinces de l'Atlantique¹¹ (en milliers de dollars)						
Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Atlantique	Canada
1990	32 060	13 521	147 485	449 299	642 365	14 805 913
1991	37 556	11 152	121 638	425 110	595 456	13 165 658
1992	31 189	18 069	123 742	460 705	633 705	15 059 784
1993	37 873	23 072	146 272	576 109	783 326	19 082 928
1994	36 958	16 470	179 008	767 556	999 992	22 906 744
1995	35 444	20 250	189 717	751 306	996 717	23 257 096
Taux de croissance annuel moyen	3,0 %	4,1 %	6,2 %	1,8 %	10,0 %	10,3 %
Taux de croissance total pour la période	10,6 %	50,0 %	28,6 %	67,2 %	55,2 %	57,1 %

ANNEXE F

Exportation et importation de produits du bois dans la région de l'Atlantique¹² (en milliers de dollars)							
Année		T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Atlantique	Canada
1992	Exportations	2 094	238	54 537	194 316	251 185	10 726 798
	Importations	5 601	156	35 256	125 055	166 068	4 119 289
1993	Exportations	766	660	53 645	313 716	368 787	14 796 526
	Importations	6 854	369	23 836	128 515	159 574	4 959 199
1994	Exportations	3 101	2 317	66 235	422 888	494 541	19 501 738
	Importations	11 945	413	23 199	141 164	176 721	5 924 983
1995	Exportations	1 582	3 221	79 634	389 336	473 773	18 449 724
	Importations	166 121	262	19 610	135 623	321 616	6 444 051
1996	Exportations	1 584	6 117	141 420	537 814	686 935	22 391 186
	Importations	6 078	187	19 165	139 334	164 764	6 110 719
1997	Exportations	18 241	14 424	188 177	755 823	976 665	24 706 942
	Importations	4 596	453	24 379	147 801	177 229	7 506 764
Taux de croissance annuel moyen		Exportations : 248,9 % Importations : 301,6 %	Exportations : 138,6 % Importations : 45,1 %	Exportations : 30,6 % Importations : -5,1 %	Exportations : 33,4 % Importations : 3,7 %	Exportations : 32,8 % Importations : 9,7 %	Exportations : 19,2 % Importations : 13,3 %
Taux de croissance total pour la période		Exportations : 771,1 % Importations : -18,4 %	Exportations : 5 960,5 % Importations : 190,4 %	Exportations : 245,0 % Importations : -30,9 %	Exportations : 289,0 % Importations : 18,2 %	Exportations : 288,8 % Importations : 6,7 %	Exportations : 130,3 % Importations : 82,2 %

ANNEXE G

Valeur ajoutée dans le secteur des produits du bois des provinces de l'Atlantique¹³ (en milliers de dollars)						
Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Atlantique	Canada
1990	11 997	7 387	54 424	164 248	238 056	5 728 276
1991	17 815	5 573	39 387	156 290	219 065	4 978 688
1992	157 995	6 756	46 597	184 369	253 517	6 057 679
1993	20 542	6 535	57 605	240 574	325 256	8 344 305
1994	17 865	6 125	78 068	327 483	429 541	10 125 950
1995	16 372	7 720	68 371	265 963	358 426	8 920 598
Taux de croissance annuel moyen	15,7 %	2,6 %	7,5 %	11,3 %	10,3 %	11,1 %
Taux de croissance total pour la période	36,5 %	4,5 %	25,6 %	61,9 %	50,6 %	55,7 %

ANNEXE H

Transport maritime, 1996 Produits du bois secondaires de la région de l'Atlantique Volume transporté selon la province d'origine				
	<u>T.-N.</u>	<u>Î.-P.-É.</u>	<u>N.-É.</u>	<u>N.-B.</u>
National	11 179	45 207	32 977	--
International	609 273	4 787	883 716	1 054 145

ANNEXE I

Transport routier, 1996 Produits du bois secondaires de la région de l'Atlantique Volume chargé dans la région de l'Atlantique selon le marché de destination				
<u>Atlantique</u>	<u>Québec</u>	<u>Ontario</u>	<u>Ouest</u>	<u>États-Unis</u>
1 604 381	278 547	208 251	109	653 187

ANNEXE J

Transport ferroviaire, 1995 Produits du bois secondaires de la région de l'Atlantique Volume chargé dans la région de l'Atlantique selon le marché de destination			
Région de l'Atlantique	204 435	Nord des É.-U.	210 957
Québec	172 353	Sud des É.-U.	246 287
Ontario	176 122	Nord-Est des É.-U.	453 007
Ouest canadien	18 917	Ouest des É.-U.	10 912
Total -- Canada	517 827	Total -- É.-U.	921 163

ANNEXE K

Diplômés de l'UNB en foresterie et en génie forestier, 1997 Taux de placement des diplômés selon l'endroit

<u>Endroit</u>	<u>%</u>
Terre-Neuve	1
Île-du-Prince-Édouard	0
Nouvelle-Écosse	6
Nouveau-Brunswick	23
Québec	1
Ontario	5
Manitoba	3
Saskatchewan	4
Alberta	3
Colombie-Britannique	45
É.-U.	11
Caraiïbes	1

Source : Vice-doyen, Foresterie, UNB

Diplômés de l'Université de Moncton avec BScF, 1990-1997

<u>Endroit</u>	<u>%</u>	<u>Employeurs</u>	<u>%</u>
Nouveau-Brunswick	50	Sociétés forestières	40
Québec	25	Sociétés de conseils	33
Cap-Breton	17	Organismes non gouvernementaux	17
Autre	8	Gouvernement	10

Source : Doyen, École des sciences forestières, U de M

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

1. *Classification type des industries*
2. *1996 Annual Report*, ministère des Richesses naturelles de la Nouvelle-Écosse, pp. 74-76
3. Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick : Volume total (m³) de récolte et de consommation de bois rond industriel au N.-B. en 1996
4. *Technology, Markets and Products of Sawmills in the Maritime Provinces*, p.10
5. *A demographic and labour force profile of Atlantic Canada*, APECA 1996
6. Rapport de 1997 sur les programmes et services du Wood Products Group
7. CANSIM 1998, Statistique Canada, tableau de référence 5458
8. CANSIM 1998, Statistique Canada, tableau de référence 5458
9. CANSIM 1998, Statistique Canada, tableau de référence 5458
10. PIB au niveau de détail maximum
11. CANSIM 1998, Statistique Canada, tableau de référence 5458
12. TIERS 1998
13. CANSIM 1998, Statistique Canada, tableau de référence 5458

TABLE DES MATIÈRES (PARTIE 3)

SOMMAIRE

1.	RATIOS DE PRODUCTIVITÉ	1
1.1	PIB/employé	
1.2	Livraisons/établissement	
1.3	Livraisons/salaires	
2.	AVANTAGES ÉCONOMIQUES	4
2.1	Rapport employés/livraisons	
2.2	Multiplicateurs d'emploi	
2.3	Multiplicateurs de production brute (MPB)	
3.	RENDEMENT PROVINCIAL	8
4.	FACTEURS DE PRODUCTION	10
4.1	Matières premières	
4.2	Main-d'œuvre	
4.3	Dépenses d'immobilisations	
4.4	Aide gouvernementale	
5.	ENJEUX ET OPTIONS	11
ANNEXE A :	Ratios de productivité de l'industrie du bois du Canada atlantique	
ANNEXE B :	Nombre moyen d'employé pour un million de dollars en livraisons	
ANNEXE C :	Coût des intrants, 1993 et 1994	
ANNEXE D :	Rapport salaires/livraisons, 1994 : Exploitation forestière, Industrie du bois et Papier et produits connexes	
ANNEXE E :	Rapport salaires/livraisons dans l'industrie du bois du Canada atlantique, 1990-1995	
ANNEXE F :	Formation brute de capital fixe	

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Le présent document est le troisième d'une série de six rapports qui ont été préparés par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) de concert avec les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique en vue de mettre au jour les avantages économiques et les possibilités que recèle l'industrie des produits du bois à valeur ajoutée de la région de l'Atlantique. Tout en mettant l'accent sur le concept de la valeur ajoutée, la série examine différents aspects de l'industrie : l'état de la ressource, l'état de l'industrie, la productivité et les avantages économiques, les produits et les marchés, le commerce et la réglementation et, enfin, les besoins, les défis et les objectifs.

Le présent rapport couvre certains aspects de la productivité de l'industrie du bois secondaire du Canada atlantique, ainsi que l'emploi et les avantages économiques générés par l'industrie du bois comparativement à l'industrie de l'exploitation forestière et l'industrie du papier et des produits connexes.

RÉSUMÉ

Les trois ratios de productivité de l'industrie du bois du Canada atlantique ont augmenté sensiblement entre 1990 et 1995. Le rapport livraisons/salaires de la région de l'Atlantique était comparable à celui observé au niveau national, mais le rapport livraisons/établissement était de 44,3 % seulement par rapport à la moyenne nationale en 1995. Cette année-là, le rapport PIB/employé au Canada atlantique était de 67,5 % comparativement à celui enregistré pour le Canada. Des écarts importants ont été relevés entre les provinces. Par exemple, le Nouveau-Brunswick arrive bon premier pour les trois ratios de productivité, tandis que la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ouvrent la marche pour la croissance de la productivité. À Terre-Neuve, les trois ratios de productivité ont chuté légèrement entre 1990 et 1995.

Entre 1990 et 1995 toujours, l'industrie du bois du Canada atlantique a généré en moyenne 10,7 emplois pour un million de dollars en livraisons, comparativement à 4,6 emplois dans l'industrie du papier et des produits connexes. La proportion d'emplois indirects dans l'industrie du bois est plus faible que dans l'industrie du papier et des produits connexes, mais plus élevée que dans l'exploitation forestière, sauf à Terre-Neuve où l'industrie du bois occupe le troisième rang comme producteur d'emplois indirects. Toutefois, les retombées économiques attribuables à l'industrie du bois comptent pour une proportion égale à celle de l'industrie du papier et des produits connexes du Nouveau-Brunswick et supérieure à celle de la Nouvelle-Écosse.

CONCLUSIONS

Malgré de faibles niveaux de productivité comparativement au reste du Canada, l'industrie du bois du Canada atlantique a une incidence économique notable sur la région, surtout sur le chapitre des emplois créés par les livraisons et des retombées économiques. La productivité demeure toutefois un problème pour la région, en particulier pour les rapports PIB/employé et livraisons/établissement.

PARTIE 3

PRODUCTIVITÉ ET AVANTAGES ÉCONOMIQUES

1. RATIOS DE PRODUCTIVITÉ

Les trois ratios de productivité (PIB/employé, livraisons/établissement et livraisons/salaires) de l'industrie du bois du Canada atlantique ont connu une hausse considérable de 1990 à 1995. Malgré ces gains notables, cependant, les ratios de productivité la région de l'Atlantique sont loin derrière ceux du Canada. C'est le rapport livraisons/établissement qui traduit le mieux cette situation : la performance de la région de l'Atlantique en 1995 n'était que de 44,3 % par rapport à la moyenne nationale. (VOIR L'ANNEXE A)

Le matériel désuet et le manque de formation peuvent expliquer une productivité faible dans certains cas. Dans son rapport de 1995 au gouvernement de Terre-Neuve, la société Ati Consultants a signalé l'état désuet des machines de sciage, les dimensions excessives du bois d'œuvre, la production insuffisante de bois d'œuvre court de niveau primaire et la faible production de copeaux de bois dans la province. Un manque de formation et d'expérience a aussi été cité comme obstacle important au développement des industries de transformation secondaire du bois à Terre-Neuve et au Labrador. On recommandait d'ajouter de la valeur aux produits du bois en améliorant les méthodes de récolte, le rendement des écorceuses-déchiqueteuses, la refente, les modèles et les techniques pour le sifflet d'abattage, le délignage, le séchage du bois et l'utilisation des résidus du bois.¹

La faiblesse du rapport livraisons/établissement est probablement attribuable au nombre relativement élevé d'établissements pour le nombre d'employés dans la région de l'Atlantique, étant donné que le rapport livraisons/salaires est comparable à la moyenne nationale. Le nombre plus élevé d'établissements dans la région de l'Atlantique semble être compensé par la rémunération moyenne inférieure par travailleur. Il importe toutefois d'avoir une vue globale de tous les facteurs en jeu. Une région qui a des frais de transport plus élevés peut avoir des coûts plus faibles dans d'autres secteurs.

D'autres facteurs peuvent avoir une incidence sur les ratios de productivité, notamment les frais relatifs à l'énergie, au transport, à l'inventaire et à la réglementation. Précisons d'abord que les provinces Maritimes sont exemptées de l'entente sur le bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis. Ensuite, on trouve dans ces provinces une concentration beaucoup plus élevée de terres forestières productives que dans tout le Canada. Par ailleurs, l'industrie des produits du bois est plus développée dans d'autres régions du Canada et

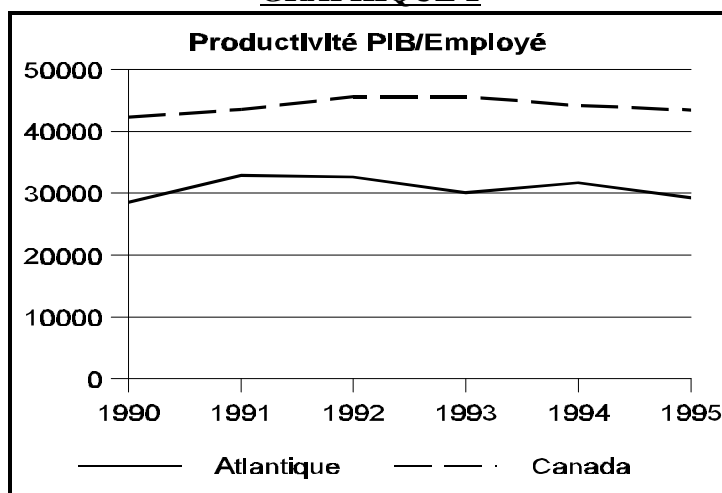
Étant donné la complexité de la question, une étude exhaustive de certains coûts dans l'industrie de transformation secondaire du bois du Canada atlantique est nécessaire afin de détailler les comparaisons en matière de productivité. L'étude devrait comprendre une analyse comparative avec d'autres régions du Canada et des États-Unis.

des États-Unis. Les entreprises y bénéficient d'un meilleur accès aux capitaux ainsi que de marchés et de canaux de distribution plus solides. Le contexte est le même dans la région de l'Atlantique, où l'industrie du bois du Nouveau-Brunswick est plus développée que dans les trois autres provinces. Enfin, il est important d'établir une distinction entre les produits de base et les produits du bois à valeur ajoutée.

1.1 PIB/employé : Bien que le PIB de la région de l'Atlantique ait connu une légère hausse de productivité (2,5 %) pour atteindre 29 315 \$ durant la période 1990-1995, la seule province à avoir enregistré une hausse à ce titre est la Nouvelle-Écosse, avec une augmentation de plus de 20 % durant cette période. En 1995, le Nouveau-Brunswick est demeuré chef de file dans la région avec 32 000 \$ environ par employé. Comme on peut le voir dans le Graphique 1, toutefois, la productivité du PIB de la région de l'Atlantique a chuté à 67,5 % par rapport à la moyenne nationale en 1995, après avoir atteint un sommet de 75,6 % en 1991.

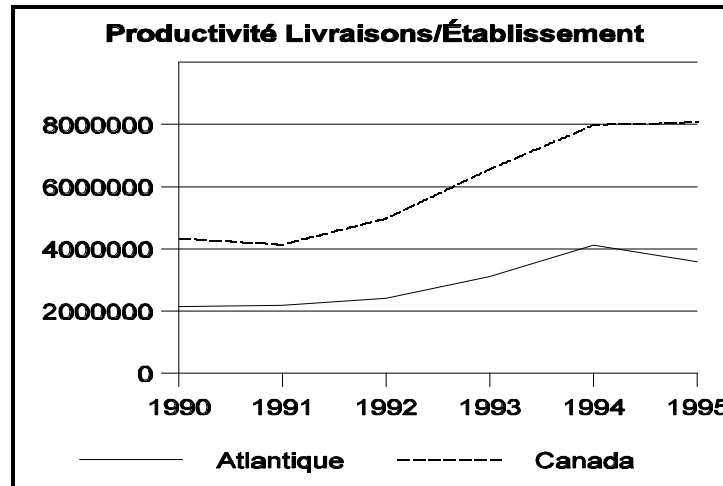
Le produit intérieur brut (PIB) est un concept net dans la mesure où il couvre seulement la production finale. On mesure la production d'après les livraisons et les revenus, lesquels sont calculés à la valeur nette des ventes de l'établissement déclarant. Sont donc exclus les rabais, les remboursements, les allocations, la taxe de vente, les droits d'accises et les frais de transport des transporteurs publics ou contractuels, mais sont incluses toutes les dépenses de transport ou de livraison déclarées par les transporteurs de l'établissement. La production intérieure s'entend de la production enregistrée à l'intérieur des frontières géographiques du Canada².

GRAPHIQUE 1



1.2 Livraisons/établissement : Les établissements de la région de l'Atlantique ont enregistré une hausse importante des volumes de livraisons durant la période 1990-1995, la valeur totale ayant augmenté de 67,4 % pour passer de 2,1 millions de dollars à 3,6 millions de dollars. En 1995, le Nouveau-Brunswick s'est considérablement distancé des autres provinces en affichant une valeur totale de livraisons de 5,4 millions de dollars par établissement, soit plus du double que la moyenne enregistrée en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard et presque huit fois la moyenne de Terre-Neuve. En fait, Terre-Neuve est la seule province qui n'a pas vu s'accroître la valeur des livraisons par établissement. Tel qu'on peut le voir dans le Graphique 2, ce ratio était de 44,3 % par rapport à la moyenne nationale en 1995. Le piètre rendement des provinces de l'Atlantique peut s'expliquer en partie par le nombre relativement élevé d'établissements dans la région. Cela n'explique pas toutefois la baisse apparente pour ce ratio.

GRAPHIQUE 2

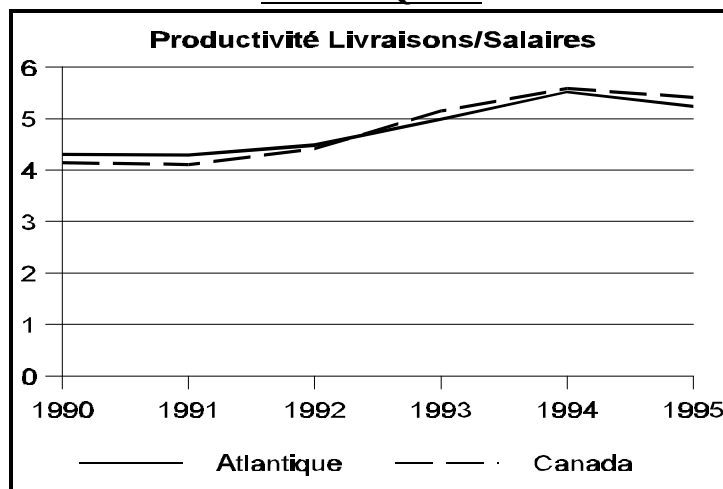


1.3 Livraisons/salaires : Comme on le voit dans le Graphique 3, c'est pour ce secteur de productivité que l'industrie du bois de la région de l'Atlantique est la plus concurrentielle avec les autres régions du pays. De 1990 à 1993, la productivité dans cette catégorie était plus élevée dans la région de l'Atlantique que dans tout le reste du pays. La moyenne nationale l'a emporté sur la moyenne de la région de l'Atlantique en 1994 et en 1995, mais les niveaux sont demeurés comparables. La productivité dans ce secteur a augmenté dans chaque province de l'Atlantique, sauf à Terre-Neuve. En 1995, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse partageaient le même rapport livraisons/salaires de 5,38, qui est à peine inférieur à la

D'autres ratios de productivité pourraient également être utilisés pour mesurer le rendement de l'industrie du bois de la région de l'Atlantique. Par exemple, pour voir si les sommes importantes investies dans les immobilisations ont eu un effet bénéfique sur l'industrie, on pourrait mesurer la productivité des immobilisations en les comparant aux livraisons ou au PIB. On pourrait aussi déterminer la compétitivité des coûts totaux en comparant les coûts totaux avec la valeur totale des livraisons.

moyenne nationale de 5,42. En 1994, le Nouveau-Brunswick a obtenu un rapport livraisons/salaires de 5,99, un ratio jamais atteint au niveau national ni par toute autre province de l'Atlantique durant cette période. La productivité de la région de l'Atlantique dans ce secteur de productivité semble davantage attribuable aux taux de rémunération faibles qu'à des volumes de livraisons élevés. Nous avons déjà vu qu'en 1995 les salaires et les livraisons dans la région de l'Atlantique ne comptaient que pour 4 % des niveaux nationaux.

GRAPHIQUE 3



2. AVANTAGES ÉCONOMIQUES

Comme on le voit dans le Tableau 1, le principal avantage économique à étudier est le niveau relatif d'emplois dans chacun des trois secteurs de l'industrie forestière, soit l'industrie du bois, l'exploitation forestière et les papiers et produits connexes. On mesure l'emploi d'après le rapport livraisons/employé et le multiplicateur d'emploi qui donne un indice du nombre d'emplois indirects créés par l'industrie. L'incidence économique globale de chaque industrie sera également évaluée à l'aide du multiplicateur de production brute (MPB), qui donne les retombées économiques provinciales de chaque dollar de la valeur des livraisons. Une étude régionale plus détaillée permettrait de déterminer le nombre réel d'emplois par 1 000 m³ de volume de bois dans chaque industrie. Ressources naturelles Canada a fait paraître

La comparaison des avantages économiques de l'industrie du bois, de l'exploitation forestière et de l'industrie du papier et des produits connexes sert à établir la valeur des retombées de chacun des trois industries dans l'économie de la région de l'Atlantique. Le calcul est fondé sur la demande de produits des industries respectives, ce qui explique qu'on utilise les livraisons comme élément de base pour comparer l'emploi et les retombées économiques. Les multiplicateurs d'emploi et de production brute sont calculés d'après la demande dans chaque province et industrie.

un document de travail qui examine l'incidence économique produite par la transformation de mille mètres cubes de bois et compare différents produits forestiers. On n'y trouve cependant aucune distribution régionale, et les chiffres n'ont pas encore été officiellement approuvés par le Service canadien des forêts.

Tableau 1 - Avantages économiques produits par les industries du bois, de l'exploitation forestière, et du papier et produits connexes dans la région de l'Atlantique, 1990-1995			
	Exploitation forestière	Bois	Papier et produits connexes
Nombre d'employés pour un million de dollars de livraisons³	13,2	10,7	4,6
Multiplicateur d'emploi⁴	T.-N. : 1,71715 N.-É. : 1,47346 N.-B. : 1,49081	T.-N. : 1,39401 N.-É. : 1,76582 N.-B. : 1,84043	T.-N. : 2,06954 N.-É. : 1,99767 N.-B. : 2,49418
Multiplicateur de production brute⁵	T.-N. : 1,67525 N.-É. : 1,60610 N.-B. : 1,57575	T.-N. : 1,53812 N.-É. : 1,83262 N.-B. : 1,76208	T.-N. : 1,62941 N.-É. : 1,54793 N.-B. : 1,76713

2.1 Rapport employés/livraisons : En ce qui concerne le rapport entre le nombre d'employés pour un million de dollars de livraisons, l'industrie du bois des provinces de l'Atlantique a généré une moyenne de 10,7 emplois durant la période 1990-1995, soit plus que le double d'emplois créés pour chaque tranche de un million de dollars en livraisons dans l'industrie du papier et des produits connexes. Lorsqu'on inverse cette équation, on constate qu'en moyenne, durant la période 1990-1995, une demande de 93 458 \$ seulement en livraisons était nécessaire pour maintenir un emploi, tandis que l'industrie du papier et des produits connexes devait atteindre plus que le double de ce montant avec 217 391 \$. Durant la période de cinq ans, les deux industries ont enregistré une tendance à la baisse dans le nombre d'emplois pour un million de dollars en livraisons. Il est intéressant de remarquer que l'exploitation forestière compte un nombre d'employés plus élevé par tranche de un million de dollar en livraisons que les deux autres industries. Mais l'exploitation forestière ne fait pas concurrence pour la ressource forestière : elle assure l'approvisionnement en billes aux deux autres industries. (**VOIR L'ANNEXE B**)

2.2 Multiplicateurs d'emploi : Une analyse des multiplicateurs d'emploi de 1990 révèle que l'industrie du bois n'est pas loin derrière celle des pâtes et papiers du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Bien que l'industrie du papier et des produits connexes ait le multiplicateur d'emploi le plus élevé à Terre-Neuve, l'industrie du bois participe probablement au nombre d'emplois indirects créés dans l'industrie de l'exploitation forestière étant donné les liens étroits entre les deux industries à Terre-Neuve, où nombre de bûcherons sont également propriétaires de petites scieries. En 1990, la répartition des emplois directs et indirects pour le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse dans l'industrie du bois et l'industrie du papier et des produits connexes était la suivante :

(1) **Nouveau-Brunswick :**

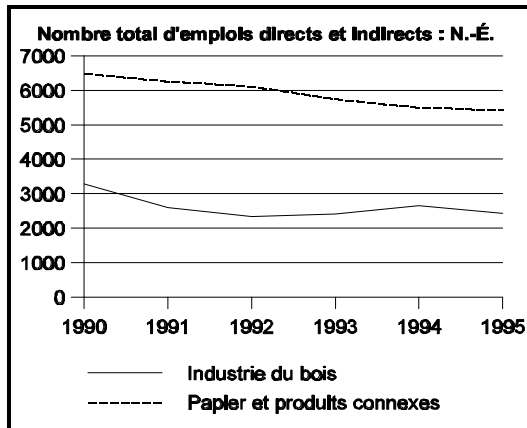
- Industrie du bois : 4 084 emplois directs + 3 432 emplois indirects = 7 516 emplois au total.
- Papier et produits connexes : 6 582 emplois directs + 9 835 emplois indirects = 16 417 emplois au total.

(2) **Nouvelle-Écosse :**

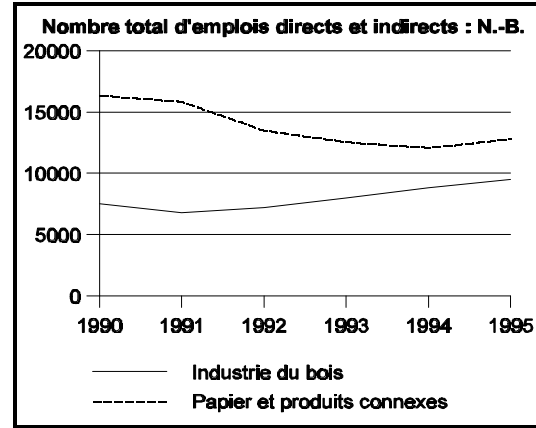
- Industrie du bois : 1 859 emplois directs + 1 424 emplois indirects = 3 283 emplois au total.
- Papier et produits connexes : 3 252 emplois directs + 3 247 emplois indirects = 6 497 emplois au total.

Lorsqu'on applique le multiplicateur d'emploi de 1990 aux chiffres sur les emplois directs de 1991 à 1995, les graphiques 4 et 5 révèlent une légère réduction de l'écart entre le nombre total d'emplois dans l'industrie du bois et l'industrie du papier et des produits connexes en Nouvelle-Écosse, qui est passé de 3 213 emplois en 1990 à 3 017 en 1995. Au Nouveau-Brunswick, l'écart entre les deux industries se serait comblé de façon plus marquée pour passer de 8 901 en 1990 à 3 337 seulement en 1995. Il semblerait également que le nombre total d'emplois dans l'industrie du papier et des produits connexes fluctue davantage en raison de la nature de l'industrie des pâtes et papiers et du multiplicateur d'emploi plus élevé. **(VOIR LA PARTIE 2 : ÉTAT DE L'INDUSTRIE, SECTION 2.1 : EMPLOI)**

GRAPHIQUE 4



GRAPHIQUE 5



2.3 Multiplicateur de production brute (MPB) : Le MPB pour l'industrie du bois est égal à celui de l'industrie du papier et des produits connexes au Nouveau-Brunswick, mais supérieur en Nouvelle-Écosse. Il est intéressant de remarquer que c'est l'exploitation forestière qui affiche le MPB le plus élevé parmi les trois industries à Terre-Neuve. Encore une fois, cette situation s'explique en partie par les liens étroits entre l'exploitation forestière et les produits du bois. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, d'après le multiplicateur de production brute de 1990, les retombées sur l'économie seraient les suivantes :

(1) **Nouveau-Brunswick :**

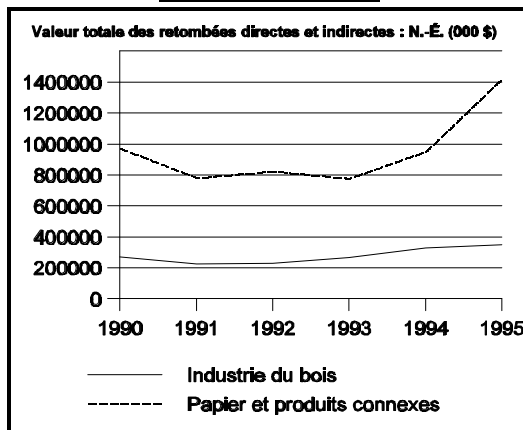
- Industrie du bois⁶ : 449 millions de dollars en livraisons + 342 millions de dollars en avantages indirects = 791 \$ millions de dollars de valeur totale des retombées économiques.
- Papier et produits connexes⁷ : 1 514 millions de dollars en livraisons + 1 161 millions de dollars en avantages indirects = 2 675 millions de dollars de valeur totale des retombées économiques.

(2) **Nouvelle-Écosse :**

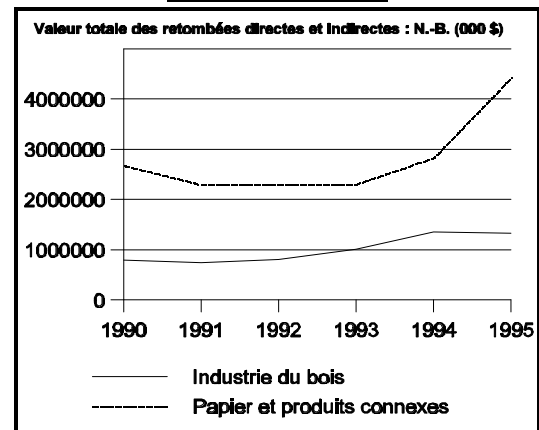
- Industrie du bois⁸ : 148 millions de dollars en livraisons + 123 millions de dollars en avantages indirects = 271 millions de dollars de valeur totale des retombées économiques.
- Papier et produits connexes⁹ : 630 millions de dollars en livraisons + 345 millions de dollars en avantages indirects = 975 millions de dollars de valeur totale des retombées économiques.

Lorsqu'on applique le multiplicateur de production brute de 1990 aux chiffres de 1991-1995, les graphiques 6 et 7 illustrent clairement les fluctuations enregistrées à l'égard des retombées économiques produites par l'industrie du papier et des produits connexes comparativement à la constance relative de l'industrie du bois. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, l'écart de 1,8 milliard de dollars en 1990 aurait diminué à 1,5 milliard de dollars en 1994, pour ensuite doubler à 3,1 milliards de dollars en 1995 à la suite d'une croissance soudaine du volume des livraisons cette année-là. Une tendance semblable a été observée en Nouvelle-Écosse. (VOIR LA PARTIE 2 : ÉTAT DE L'INDUSTRIE, SECTION 2.4 : LIVRAISONS DE PRODUITS FABRIQUÉS)

GRAPHIQUE 6



GRAPHIQUE 7



3. RENDEMENT PROVINCIAL

En ce qui concerne le PIB par employé, c'est le **Nouveau-Brunswick** qui arrive en tête de file avec un taux supérieur à celui de la Nouvelle-Écosse de plus de 13 % et supérieur à celui de Terre-Neuve de presque 50 %. Le Nouveau-Brunswick occupe également la première place pour le rapport livraisons/établissement avec un taux qui est plus du double de la moyenne en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, et un taux de croissance total de plus de 70 % durant la période 1990-1995. En 1995, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse partageaient le meilleur rapport livraisons/salaires. Le multiplicateur d'emploi est plus élevé dans l'industrie du papier et des produits connexes que pour l'industrie du bois, bien que l'écart entre les deux industries pour ce qui est de l'emploi total semble s'être réduit durant la période 1990-1995. L'industrie du bois au Nouveau-Brunswick a un MPB équivalent à celui de l'industrie du papier et des produits connexes.

La **Nouvelle-Écosse** et l'**Île-du-Prince-Édouard** connaissent la plus forte croissance des ratios de productivité. La productivité du PIB de la Nouvelle-Écosse a augmenté de 20 % durant la période 1990-1995. Les rapports livraisons/établissement et livraisons/salaires ont également augmenté de plus de 50 % et de plus de 30 %, respectivement. Le multiplicateur de production brute est plus élevé dans cette province que pour l'industrie du papier et des produits connexes. La croissance la plus forte à l'Île-du-Prince-Édouard a été enregistrée pour le rapport livraisons/établissement, avec un taux de presque 170 % durant la période de cinq ans, et pour le rapport livraisons/salaires, où la croissance a atteint plus de 50 %.

L'industrie du sciage au Cap-Breton a toujours compté sur la demande en soutènements en bois pour les mines de charbon. À la suite du déclin de l'industrie minière et de la construction de la grande usine de pâtes et papiers à Port Hawkesbury, l'intérêt s'est tourné vers le bois de pâte. La nouvelle supercalandre de Stora cependant nécessitera moins de bois de pâte, de sorte qu'un plus grand volume de bois est accessible aux scieries et aux usines de transformation secondaire.

L'industrie du bois de **Terre-Neuve**, par contre, est en retard par rapport aux autres provinces du Canada atlantique aux titres de la productivité et des avantages économiques. Les trois ratios de productivité ont connu une baisse entre 1990 et 1995. De plus, le multiplicateur d'emploi et le multiplicateur de production brute sont sensiblement moins élevés dans l'industrie du bois que dans l'industrie de l'exploitation forestière et celle du papier et des produits connexes. Selon le rapport *20 Year Forestry Development Plan* de Terre-Neuve, la nature de l'approvisionnement en billes de sciage et les petites unités de production non efficaces expliquent la faible part de marché de l'industrie. Au cours de la dernière année, cependant, certaines entreprises de pâtes et papiers ont conclu avec des scieries des ententes susceptibles d'accroître les retombées économiques de l'utilisation des billes.

Le coût de production est une mesure de plus en plus importante de la concurrence. Le rapport *Widman's Wood Review* estime que les usines de transformation du bois de l'Est (incluant l'Ontario et le Québec) ont les coûts de production les moins élevés en Amérique du Nord à 213 \$US/pmp (300 \$CA environ), tandis que le coût estimé pour d'autres régions du Canada et des États-Unis est de 300 à 315 \$US/pmp.¹⁰ Une étude réalisée par l'Alliance forestière des sous-licenciés du Nouveau-Brunswick révèle que les usines ayant un volume de production de moins d'un million de pieds-planche affichaient un prix moyen de 415 \$ par Mpmp, tandis que les usines de plus grande taille dont le volume de production dépasse les 15 millions de pieds-planche ont un coût moyen par Mpmp de 262 \$ seulement. Le niveau de commerce généré par l'industrie du bois du Canada atlantique constitue une autre mesure de la concurrence et inclut la diversité des produits et des marchés. Tandis que les exportations de produits du bois du Canada atlantique ont augmenté brusquement depuis le début de la décennie, nous verrons dans la **PARTIE 4** que les États-Unis représentent maintenant plus de 90 % du marché d'exportation du Canada atlantique et que le bois-d'œuvre est le principal produit exporté. Les facteurs environnementaux comme le développement durable des lots boisés et la qualité inhérente du bois sont en voie aussi de devenir des facteurs de concurrence sur le marché mondial.

4. FACTEURS DE PRODUCTION

4.1 Matières premières : En 1993 et en 1994, le coût des matières premières représentait entre 70 et 80 % des coûts d'intrants dans l'industrie du bois du Canada atlantique. Les coûts d'intrants sont déterminés d'après le coût livré, qui inclut les frais de transport et de manutention, les taxes, les droits de douanes, etc. Le coût du bois d'œuvre peut donc constituer un facteur critique pour les fabricants. Tandis que le prix du bois d'œuvre demeure relativement élevé, il a accusé une chute de 13 % durant la période de 12 mois allant de février 1997 à février 1998¹¹. La classe du bois, le volume disponible, le prix et le délai de livraison sont d'autres facteurs critiques pour les fabricants. (**VOIR L'ANNEXE C**)

4.2 Main-d'œuvre : Le coût de la main-d'œuvre est plus importante dans l'industrie du bois qu'en exploitation forestière et dans l'industrie des papiers et produits connexes. En 1994, le rapport salaires/livraisons dans l'industrie du bois du Canada et de la région de l'Atlantique était de 0,18 \$, tandis que dans l'industrie de l'exploitation forestière et celle du papier et produits connexes, ils étaient de 0,15 \$ et de 0,17 \$, respectivement. (**VOIR L'ANNEXE D**). De 1990 à 1995, le rapport salaires/livraisons a chuté de 0,23 \$ à 0,19 \$, une variation de 17 %. Étant donné l'instabilité relative du marché et les fluctuations dans l'approvisionnement en matières brutes, les usines de transformation secondaire du bois ont besoin d'une main-d'œuvre souple. On doit également signaler que le taux de syndicalisation est moins élevé dans l'industrie du bois que dans l'industrie du papier et des produits connexes. (**VOIR L'ANNEXE E**)

Les données statistiques de Développement des ressources humaines Canada portent à croire que les salaires et traitements dans l'industrie forestière sont subventionnés par le système d'assurance-emploi. Bien qu'on n'ait aucun chiffre pour l'industrie du bois même, l'exploitation forestière et la foresterie ont reçu 12,43 fois plus de prestations qu'ils n'ont payé de cotisations en 1994. Dans la même année, le secteur manufacturier, sous lequel est classée l'industrie du bois, a reçu 4,37 fois plus de prestations qu'il n'a versé de cotisations.

4.3 Dépenses d'immobilisations : De 1994 à 1997 seulement, les dépenses en capital dans l'industrie du bois de la région de l'Atlantique ont augmenté d'un total de 44,7 %, passant de 612,5 millions de dollars à 886 millions de dollars. Entre 80 et 90 % des sommes ont été investies dans l'outillage. (**VOIR L'ANNEXE F**)

4.4 Aide gouvernementale : Le gouvernement a aussi fourni une aide financière aux fabricants de produits du bois. La politique fédérale confirme l'engagement du gouvernement à mettre en valeur les fabricants de produits du bois à valeur ajoutée et à promouvoir l'importance de la R.-D. La politique sur l'industrie forestière a été remaniée en 1994 afin de concentrer l'aide financière limitée à la modernisation et au développement de nouvelles capacités pour la fabrication de produits du bois à valeur ajoutée dans quatre grands secteurs : les petites entreprises, le développement régional, l'innovation et le développement des entreprises autochtones. Le gouvernement assure également son soutien dans les provinces de l'Atlantique dans les domaines technique, commercial et de recherche par l'entremise des fonctionnaires publics des paliers fédéral et provincial, qui proviennent d'organismes comme l'APECA, Industrie Canada, Ressources naturelles Canada, la Banque de développement du Canada et les ministères provinciaux du Développement économique et des Ressources naturelles.

À la lumière de l'entente canado-américaine sur le bois d'œuvre (BASL), le gouvernement du Nouveau-Brunswick propose une nouvelle politique sur l'aide financière aux scieries. L'intérêt financier serait limité à des garanties de fonds de roulement et à des prêts non financés portant intérêts. Aucune aide ne serait accordée aux nouvelles usines de transformation de résineux ni aux usines existantes engagées dans la fabrication de produits visés par l'entente BASL. Le financement sera accessible seulement aux scieries existantes axées sur la valeur ajoutée. Il serait difficile d'appliquer une telle politique dans les trois autres provinces de l'Atlantique puisque nombre des usines n'ont pas atteint le même stade de développement que celles du Nouveau-Brunswick.

5. ENJEUX ET OPTIONS

L'industrie du bois du Canada atlantique a une incidence économique importante sur la région, surtout sur les plans de l'emploi et des retombées économiques des livraisons. L'industrie du bois se distingue notamment par la croissance relativement constante du nombre total d'emplois directs et indirects et des retombées économiques comparativement à l'industrie du papier et des produits connexes. Cette stabilité générale dans l'industrie de transformation secondaire du bois du Canada atlantique facilite la planification et la prise de saines décisions d'investissement. Toutefois, lorsqu'on établit un parallèle avec les chiffres nationaux, la productivité semble poser problème pour la région, surtout au regard des rapports PIB/employé et livraisons/établissement.

La Scierie Adrien Arsenault à Balmoral (nord du Nouveau-Brunswick) a modernisé ses installations en les agrandissant et en ajoutant un four de séchage qui augmentera sa productivité de 20 à 30 % : de 115 000 - 125 000 à 140 000 - 160 000 pieds-planches par jour. L'entreprise, qui existe depuis plus de 30 ans, emploie 100 personnes directement et indirectement et a des charges de personnel de 2,5 millions de dollars environ.¹²

Le rapport concurrentiel livraisons/salaires du Canada atlantique peut s'expliquer par le faible niveau de rémunération des employés de la région. Comme on l'a mentionné dans la *Partie 2 : État de l'industrie*, les travailleurs de l'industrie de transformation secondaire du bois du Canada atlantique touchaient presque 10 000 \$ de moins en 1995 que les travailleurs de l'industrie du bois du Canada. La production au rabais peut être un avantage lorsque les prix sur le marché sont faibles, mais des salaires faibles peuvent avoir

d'autres conséquences néfastes, lorsqu'il s'agit notamment d'attirer ou de garder des employés expérimentés dans la région de l'Atlantique ou de maintenir le niveau de dépenses en capital nécessaire pour demeurer à la fine pointe technologique. De plus, des salaires faibles se traduisent habituellement par une valeur ajoutée faible.

Des rapports PIB/employé et livraisons/établissement faibles, même si on trouve un nombre élevé d'établissements dans la région de l'Atlantique, reflètent une faiblesse dans la valeur des livraisons pour la région. Une analyse plus poussée doit être effectuée pour trouver des moyens d'augmenter le rendement du Canada atlantique qu'ont révélé ces deux mesures de la productivité. Tandis que les ratios de productivité dans l'ensemble de la région demeurent faibles comparativement à ceux du Canada, les provinces de l'Atlantique ont augmenté considérablement leur propre productivité durant la période 1990-1995. C'est le Nouveau-Brunswick qui occupe le premier rang pour les trois ratios de productivité, mais la plus forte croissance de productivité revient à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Entre 1990 et 1995, Terre-Neuve, qui est en retard derrière les trois autres provinces Maritimes, a perdu du terrain pour les trois ratios de productivité.

Comme chaque province a une situation particulière, il faudra adopter des approches différentes pour aborder les besoins et les défis de l'industrie de transformation secondaire du bois dans chacune des provinces de l'Atlantique.

ANNEXE A

Ratios de productivité de l'industrie du bois du Canada atlantique						
	T.-N.	Î.-P.-É	N.-É.	N.-B.	Atlantique	Canada
PIB/Employé						
1990	19 863	néant	23 185	33 448	28 595	42 404
1991	21 200	néant	22 768	39 946	32 921	43 555
1992	20 260	néant	27 005	37 071	32 612	45 667
1993	21 120	néant	26 077	34 621	30 118	45 617
1994	17 842	néant	25 598	36 193	31 739	44 254
1995	15 957	néant	28 009	31 785	29 315	43 454
Livraisons/établissement						
1990	682 128	751 176	1 585 570	3 164 077	2 141 217	4 343 184
1991	894 190	796 571	1 465 518	3 196 316	2 189 176	4 149 278
1992	842 946	1 389 923	1 473 119	3 571 366	2 407 243	4 996 610
1993	1 147 667	1 774 615	1 976 649	4 397 779	3 120 821	6 593 963
1994	1 421 462	1 497 273	2 419 027	5 814 818	4 115 193	8 006 552
1995	681 615	2 025 000	2 463 857	5 405 079	3 585 313	8 097 875
Livraisons/salaires						
1990	3,63	3,02	4,12	4,49	4,31	4,15
1991	3,62	3,19	4,00	4,52	4,30	4,11
1992	3,73	5,38	4,12	4,64	4,49	4,42
1993	3,52	3,95	4,79	5,24	4,99	5,15
1994	3,11	4,70	4,76	5,99	5,52	5,59
1995	3,30	4,63	5,38	5,38	5,24	5,42

ANNEXE B

Nombre moyen d'employés pour un million de dollars en livraisons (livraisons en milliers de dollars)¹³						
Nouveau-Brunswick						
	Industrie du bois		Papier et produits connexes		Exploitation forestière	
1990	4 084/449 299=9,0		6 582/1 514 167=4,3		5 000/558 000=9,0	
1991	3 695/425 110=8,7		6 362/1 298 177=4,9		4 000/492 000=8,1	
1992	3 906/460 705=8,5		5 412/1 299 244=4,2		3 000/475 000=6,3	
1993	4 350/576 109=7,6		5 049/1 310 293=3,9		4 000/461 000=8,7	
1994	4 802/767 556=6,3		4 863/1 605 453=3,0		4 000/586 000=6,8	
1995	5 166/751 306=6,9		5 150/2 504 509=2,1		néant	
	Moyenne pour six ans=7,8		Moyenne pour six ans =3,7		Moyenne pour cinq ans =7,8	
Nouvelle-Écosse						
1990	1 859/147 485=12,6		3 252/629 766=5,2		3 000/196 000=15,3	
1991	1 467/121 638=12,1		3 141/504 621=6,2		3 000/198 000=15,2	
1992	1 322/123 742=10,7		3 065/533 815=5,7		4 000/220 000=18,2	
1993	1 369/146 272=9,4		2 878/503 285=5,7		4 000/206 000=19,4	
1994	1 504/179 008=8,4		2 762/615 366=4,5		4 000/215 000=18,6	
1995	1 371/189 717=7,2		2 722/919 356=3,0		Néant	
	Moyenne pour six ans=10,1		Moyenne pour six ans=5,0		Moyenne pour cinq ans=17,3	
Île-du-Prince-Édouard						
1990	211/13 521=15,6		néant		35/2 600=13,5	
1991	158/11 152=14,2		néant		39/3 300=11,8	
1992	161/18 069=8,9		néant		18/1 700=10,6	
1993	328/23 072=14,2		37/6 148=6,0		74/4 200=17,6	
1994	172/16 470=10,4		35/6 160=5,7		néant	
1995	160/20 250=7,9		35/6 733=5,2		néant	
	Moyenne pour six ans=11,8		Moyenne pour trois ans=5,6		Moyenne pour quatre ans=13,4	
Terre-Neuve						
1990	438/32 060=13,7		néant		2 000/136 000=14,7	
1991	500/37 556=13,3		néant		2 000/133 000=15,0	
1992	385/31 189=12,3		néant		2 000/128 000=15,6	
1993	464/37 873=12,3		néant		2 000/141 000=14,2	
1994	482/36 958=13,0		néant		2 000/151 000=13,2	
1995	470/35 444=13,2		néant		néant	
	Moyenne pour six ans=13,0				Moyenne pour cinq ans=14,5	
Canada atlantique						
	Atlantique	N.-B. / N.-É.	Atlantique	N.-B. / N.-É.	Atlantique	N.-B. / N.-É.
1990	12,7	10,8	4,8	4,8	13,1	12,2
1991	12,1	10,4	5,6	5,6	12,5	11,6
1992	10,1	9,6	5,0	5,0	12,7	12,7
1993	10,9	8,5	5,2	4,8	15,0	14,0
1994	9,5	7,4	4,4	3,8	12,9	12,7
1995	8,8	7,0	2,5	2,6	néant	néant
	Moyenne :	Moyenne :	Moyenne :	Moyenne :	Moyenne :	Moyenne :
	10,7	9,0	4,6	4,4	13,2	12,6

ANNEXE C

Coût des intrants, 1993 et 1994¹⁴ (en millions de dollars)										
	T.-N.		Î.-P.-É.		N.-É.		N.-B.		CANADA	
	1993	1994	1993	1994	1993	1994	1993	1994	1993	1994
Matières brutes	13,7 76,1%	13,8 73,8%	3,3 21,1%	7,9 78,2%	60,8 71,4%	77,8 75,2%	225,3 71,6%	336,7 78,9%	7 589 72,1%	9 359 74,1%
Conteneurs	x	0,1	x	0,1	0,7	0,8	3,9	5	118,3	131,3
Fournitures	0,9	0,9	0,7	0,5	3,8	5,8	18,5	23,1	687,8	786,8
Montant payé à d'autres établissements	x	2,1	x	0,9	4,7	4	15,4	13,7	1 024	1 144
Total	18	18,7	15,7	10,1	85,1	103,5	314,8	426,9	10 526	12627

ANNEXE D

Rapport salaires/livraisons, 1994 : ¹⁵(en millions de dollars)			
Exploitation forestière, Industrie du bois, Papier et produits connexes			
Exploitation forestière	Bois		Papier et produits connexes
145,7/957,5=0,15 \$	Atlantique 181,1/999,9=0,18 \$	Canada 4 101/22 907= 0,18 \$	383,9/2 220,9=0,17 \$

ANNEXE E

Rapport salaires/livraisons dans l'industrie du bois du Canada atlantique, 1990-1995					
1990	1991	1992	1993	1994	1995
0,23 \$	0,23 \$	0,22 \$	0,20 \$	0,18 \$	0,19 \$

ANNEXE F

Formation brute de capital fixe ¹⁶ (Dollars de 1986)	
1994	61 255 100
1995	46 811 900
1996	92 626 100
1997	88 605 500

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

1. *An Evaluation of Development Opportunities of the Secondary Wood Product Industries of Newfoundland, Ex-1-Ex-7*
2. Guide d'utilisation, Statistique Canada
3. *Statistiques forestières du Canada, 1994*
4. Statistique Canada
5. Statistique Canada
6. *Statistiques forestières du Canada, 1990*
7. *Statistiques forestières du Canada, 1990*
8. *Statistiques forestières du Canada, 1990*
9. *Statistiques forestières du Canada, 1990*
10. *Widman's Wood Review*, janvier 1998
11. Indice des prix des produits industriels, février 1998
12. *L'Acadie Nouvelle*, le mercredi 22 avril 1998
13. *Statistiques forestières du Canada et Abrégé de statistiques forestières canadiennes de 1996*
14. Industrie du bois, 1994
15. *Statistiques forestières du Canada, 1994*
16. Mouvements des capitaux fixes et des stocks pour l'industrie des produits du bois des provinces de l'Atlantique

TABLE DES MATIÈRES (PARTIE 4)

SOMMAIRE

1.	PRODUITS	1
1.1	Taxinomie des produits du bois	
1.2	La chaîne de valeur ajoutée	
1.3	Exportations de produits existants	
1.4	Nouvelles tendances - produits	
2.	MARCHÉS DU BOIS ET DU BOIS D'OEUVRE	6
2.1	Marchés d'exportation	
2.2	PIB canadien et américain	
2.3	Dollar canadien	
2.4	Prix du bois et du bois d'œuvre	
2.5	Permis de bâtir	
2.6	Variation dans l'utilisation finale du bois d'œuvre	
3.	ENJEUX ET OPTIONS	11
ANNEXE A :	Définitions de différents produits du bois	
ANNEXE B :	Taxinomie des produits du bois	
ANNEXE C :	Chaîne de valeur ajoutée	
ANNEXE D :	Produits exportés des provinces de l'Atlantique, 1992-1997	
ANNEXE E :	Trois premières destinations des exportations de l'industrie du bois du Canada atlantique et du Canada, 1992-1997	

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Le présent document est le quatrième d'une série de six rapports qui ont été préparés par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) de concert avec les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique en vue de mettre au jour les avantages économiques et les possibilités que recèle l'industrie des produits du bois à valeur ajoutée de la région de l'Atlantique. Tout en mettant l'accent sur le concept de la valeur ajoutée, la série examine différents aspects de l'industrie : l'état de la ressource, l'état de l'industrie, la productivité et les avantages économiques, les produits et les marchés, le commerce et la réglementation et, enfin, les besoins, les défis et les objectifs.

Dans ce quatrième rapport, on donne un aperçu des principaux produits de l'industrie de transformation secondaire du bois du Canada atlantique, du Canada et des États-Unis. En examinant des produits existants qui ne sont pas encore fabriqués dans la région de l'Atlantique et de nouveaux produits qui arrivent sur le marché mondial, on veut découvrir des débouchés pour développer de nouveaux produits dans les provinces de l'Atlantique. L'analyse de marché décrit quelques-uns des facteurs qui influent sur l'industrie des produits du bois du Canada atlantique.

RÉSUMÉ

Les produits de l'industrie de transformation secondaire du bois sont regroupés dans deux catégories : les matériaux composites et les produits en bois solide. La première comprend principalement les panneaux et les éléments en bois de haute technologie. Quatre grandes divisions sont établies pour les produits en bois solide, soit le bois d'œuvre de résineux, le bois lamellé collé, le bois traité et le bois de feuillus. Le Centre for Advanced Wood Processing estime qu'un peu plus de la moitié de la production de scieries du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse est constituée de bois d'œuvre de dimensions, tandis que les poteaux représentent une autre part de 35 %. On trouve ces deux types de produits dans la partie inférieure de la chaîne de valeur ajoutée, qui comporte trois niveaux de transformation des produits : primaire, intermédiaire et final. Le séchage du bois au séchoir et à vide, le bois de haute technologie, la certification des forêts et les produits écologiques, ainsi que la valorisation font partie des nouvelles tendances sur le marché.

Le bois d'œuvre de dimensions est le principal produit exporté de la région de l'Atlantique, tandis que les éléments de meuble, la menuiserie d'agencement et les panneaux de particules et de fibres comptent pour un volume d'exportation important. Les États-Unis forment le plus gros marché d'exportation avec plus de 90 % des produits du bois du Canada atlantique. L'entente entre le Canada et les États-Unis et la dépréciation continue du dollar canadien en regard du dollar américain sont deux éléments qui ont contribué à stimuler les exportations aux États-Unis. On a aussi remarqué une évolution sensible dans l'utilisation du bois d'œuvre sur le marché américain, dont une part de 31 % revient au secteur des rénovations et des réparations et ne cesse d'augmenter.

CONCLUSIONS

Comme la région de l'Atlantique dépend fortement des marchés canadien et américain et que le bois d'œuvre est le principal produit exporté, une diversification des marchés permettrait d'assurer la croissance des exportations de produits du bois des provinces de l'Atlantique. On devrait mettre l'accent sur les produits à plus forte valeur ajoutée et sur les marchés à créneaux.

PARTIE 4

PRODUITS ET MARCHÉS

1. PRODUITS

1.1 Taxinomie des produits du bois : Il existe une grande variété de produits du bois de deuxième transformation, et on en développe sans cesse de nouveaux. **(VOIR L'ANNEXE A)** C'est pour cette raison que différentes taxinomies des produits du bois ont été élaborées ces dernières années. L'une des classifications les plus récentes a été établie par Cohen, Ellis, Kozak et Wilson pour le Service canadien des forêts. Comme on le voit à l'annexe B, cette méthode crée deux grandes divisions dans la famille des produits : les matériaux composites et les produits en bois solide.

La société *Royalty Hardwoods* de l'Î.-P.-É. produit surtout du bois d'œuvre séché au séchoir et des produits manufacturés comme des éléments de meuble et des planchers en bois de feuillus. La N.-É. et le N.-B. assurent son approvisionnement en bois en raison de l'accès limité au bois de qualité sur l'île. Selon un représentant de la société, c'est le secteur des éléments de meuble qui est le plus prometteur, et mieux utilisés, le bouleau blanc et le grand tremble recèlent un grand potentiel.

La catégorie des matériaux composites regroupe principalement les panneaux et les éléments en bois de haute technologie. Dans le premier sous-groupe, on trouve les panneaux de bois, les panneaux fibragglo (bois et ciment) et les panneaux dérivés du bois, comme les panneaux de particules orientées. La catégorie des produits en bois solide compte quatre sous-groupes : le bois d'œuvre de résineux, le bois lamellé-collé, le bois traité et le bois de feuillus qu'on utilise pour la fabrication de revêtements de sol, de palettes et/ou de placages. Selon une étude commandée par le Centre for Advanced Wood Processing (1997), le bois d'œuvre de dimensions comptait pour un peu plus de la moitié de la production des scieries du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, tandis que les poteaux représentaient 35 % de leur production. Les panneaux représentaient un volume de 11 %, et le bois en grume était la seule autre catégorie comptant pour plus de 1 % de la production. La catégorie des autres produits comprend le bois sans défaut, le bois de charpente, les bardages, les joints à entures multiples et le bois de feuillus.

Les produits en bois de feuillus sont généralement répartis dans deux grandes catégories : 1) le bois de sciage; 2) les placages et contreplaqués. La première catégorie comprend surtout du bois d'œuvre, mais on peut aussi y trouver le bois en grume, les billes équarries, les quartelots et les billots. Le bois de feuillus est commercialisé dans l'une de trois catégories : les produits finis, les éléments de bois d'échantillon et le bois de menuiserie. Les placages de feuillus sont obtenus soit en tranchant des quartelots ou en déroulant des billes complètes. On les utilise habituellement comme surfaces décoratives pour les moulures ou le bois de moins bonne qualité, ou comme marqueterie décorative à laquelle on doit ajouter du bois façonné ou courbé.¹ (VOIR L'ANNEXE B)

Catou Kilns Ltd., entreprise familiale située à Cap-Breton, se spécialise dans la production de bois d'œuvre de feuillus de qualité. Les activités consistent à acheter et à sécher du bois d'échantillon. L'usine a une capacité annuelle de 400 000 pmp de bois de qualité supérieure. Elle compte deux séchoirs et des installations de conversion qualitative des bois. Les marchés identifiés pour leurs produits sont l'Est du Canada, la Nouvelle-Angleterre et l'industrie européenne du meuble et du revêtement de plancher.

1.2 La chaîne de valeur ajoutée : Les produits du bois sont également caractérisés par le degré de transformation ou de valeur ajoutée. Les différents degrés forment ce que l'on appelle la chaîne de valeur ajoutée. Pour les produits du bois, la chaîne compte trois niveaux de transformation : primaire, intermédiaire et final. Les billes exigent très peu de transformation et servent à produire, entre autres, des poteaux, des bardeaux de fente, des bardeaux et des poteaux en bois traité, mais il ne s'agit pas de produits du bois comme tel. Les produits primaires comme le bois en grume, le bois d'œuvre et les quartelots ont la plus faible valeur ajoutée. Aux fins du présent rapport, et compte tenu de la nature de l'industrie des produits du bois au Canada atlantique, le bois d'échantillon est considéré comme un produit manufacturé.

Les produits intermédiaires exigent plus de transformation et comprennent les éléments collés par leurs chants, les éléments de meuble et de placages, les éléments de bois à entures multiples, les palettes, les panneaux de fibres à densité moyenne et les panneaux de particules. Le bois de portes et fenêtres, de même que les éléments de produits spéciaux de scierie sont d'autres produits intermédiaires. Les produits du bois de stade final ont la plus forte valeur ajoutée. À ce stade toutefois, on trouve des degrés variés de valeur ajoutée. Au premier degré, on trouve les produits remanufacturés comme les produits spéciaux de scierie. Le niveau suivant comprend les palettes et les conteneurs. Les éléments de haute technologie, comme les armatures et les maisons préfabriquées, forment le troisième niveau. Au quatrième niveau, on trouve la menuiserie comme les portes, les fenêtres et les revêtements de sol, tandis que les armoires et les meubles constituent le niveau à plus forte valeur ajoutée. (VOIR L'ANNEXE C)

Shaw Wood, une division de Shaw Group Limited, a annoncé qu'elle produirait des meubles prêts à monter à l'ancienne BFC Cornwallis. L'entreprise de la Nouvelle-Écosse deviendra un producteur de niveau intermédiaire avancé en approvisionnant IKEA avec des produits en pin destinés au marché mondial. Les premiers produits finis devraient être mis sur le marché en septembre 1998, mais la production n'atteindra son maximum qu'en 1999².

1.3 Exportations de produits existants : (VOIR L'ANNEXE D)

Canada atlantique : Comme le Nouveau-Brunswick est le plus gros exportateur de produits du bois au Canada atlantique, le volume d'exportation que la région de l'Atlantique a enregistré de 1992 à 1997 reflète fortement celui du Nouveau-Brunswick. Le bois d'œuvre était le principal produit exporté chaque année de la période de cinq ans. À lui seul, il représentait en moyenne 70 % du volume total d'exportation de produits du bois durant la période, allant de 63 % en 1995 à 73 % en 1994. La région a aussi exporté en quantités importantes des panneaux de particules et des panneaux de fibres, des éléments de meuble et de la menuiserie de finition. La catégorie des « Autres articles en bois » s'est toujours classée parmi les cinq plus gros volumes d'exportation et comprend par exemple : les cintres et autres articles ménagers, les planchages à boîte, à cageots et à emballages et autres éléments et modelages du bois, les tiges d'allumettes, les cercueils, les pieux, les goujons et les enseignes en bois.

D'après les données obtenues des gouvernements et des répertoires de manufacturiers provinciaux, il y a 197 établissements (30 %) au Canada atlantique qui exportent à l'extérieur du pays. Nombre d'autres exportent seulement dans d'autres provinces du Canada.

Terre-Neuve : Les produits exportés de Terre-Neuve varient beaucoup d'une année à l'autre. En 1992, la province a surtout exporté des traverses (41,3 %). En 1993, les portes et fenêtres en bois et le bois d'œuvre ont dominé les exportations avec 36,7 % et 19 %, respectivement. Les bâtiments préfabriqués ont compté pour une part majoritaire des exportations de 1994 avec 94,5 %. En 1995, les copeaux et la sciure de bois ont représenté presque la moitié des exportations, tandis qu'en 1996, le bois d'œuvre a compté pour plus des trois quarts des exportations. Un peu plus de la moitié des exportations en 1997 étaient constituées de portes et des cadres et structures en bois associés, le bois d'œuvre représentant une autre part importante. Les billes, les poteaux et le bois en grume, les panneaux de particules, les panneaux gaufrés et les panneaux de fibres, les remorques et les maisons mobiles, les armoires, les meubles et éléments de meuble, le bois de marqueterie et les boiseries, les cercueils et les planchages à boîtes et à cageots comptent parmi les autres produits exportés. Selon le répertoire de fabricants de Terre-Neuve de 1997-1998, neuf entreprises du secteur des produits du bois exportent leurs produits à l'extérieur de la province, dont trois exportent seulement dans d'autres provinces canadiennes, une exporte seulement aux États-Unis, une autre encore exporte seulement dans d'autres provinces et aux États-Unis, trois exportent seulement dans des pays étrangers autres que les États-Unis et une exporte dans d'autres provinces, aux États-Unis et dans d'autres pays étrangers.

Surtreen Hardwoods and Moulding Ltd. de Hawke Bay aura bientôt une scierie de bois de feuillus intégrée qui produira des revêtements de sol, des boiseries, des rampes et des moulures en bouleau. Le président de la société, Michael Sinnicks, pense que la péninsule Great Northern peut lui assurer un important approvisionnement en bois de feuillus. Il existe selon lui un vaste marché pour les produits de Terre-Neuve, et il espère pouvoir y pénétrer.

Île-du-Prince-Édouard : Les catégories de produits exportées de l'Île-du-Prince-Édouard étaient sensiblement les mêmes d'une année à l'autre. Par exemple, le bois d'œuvre était le principal produit exporté chaque année de 1992 à 1997, sauf en 1994 où les billes, les poteaux et le bois en grume ont représenté le plus gros volume d'exportation. Chaque année sauf en 1994, le bois d'œuvre a compté pour plus de la moitié du volume total d'exportation de l'île. Les armoires, les meubles et éléments de meuble, les traverses, les portes et fenêtres en bois, les moulures et les barbages, les panneaux de particules et les panneaux gaufrés, les sièges, les placages et les bâtiments préfabriqués sont d'autres produits exportés. Le gouvernement provincial a recensé un total de 11 entreprises de transformation du bois qui font de l'exportation. Cinq (5) d'entre elles exportent seulement aux États-Unis, trois (3) autres exportent seulement aux États-Unis et dans d'autres pays étrangers, tandis que les trois (3) dernières entreprises exportent seulement dans un autre pays étranger, notamment le Japon. Le gouvernement a également découvert quinze (15) autres entreprises ayant un potentiel d'exportation.

Le Programme de Maisons du Canada atlantique a été lancé en 1995 comme programme coopératif de promotion par le gouvernement et l'industrie afin d'ouvrir de nouveaux marchés au Japon pour les matériaux de construction du Canada atlantique. Au début de 1997, deux entreprises de l'Î.-P.-É. ont été choisies pour fournir les matériaux, les constructeurs et la connaissance pour la première phase de développement d'un complexe domiciliaire. En avril de cette année-là, un consortium de 25 entreprises a mis sur pied un organisme sans but lucratif appelé *Atlantic Canada Home Inc.* (ACHI). À l'heure actuelle, les ventes totalisent 581 000 \$ et les commandes, 3,5 millions de dollars.

Nouvelle-Écosse : En 1992, en 1995, en 1996 et en 1997, le bois d'œuvre était le principal produit du bois exporté de la Nouvelle-Écosse. Ces années-là, il représentait plus que la moitié des exportations totales. Les panneaux de fibres ont été le principal produit du bois exporté de la Nouvelle-Écosse en 1993 et 1994, où ils ont représenté un peu moins de la moitié des exportations. L'année 1995 a été partagée : le bois d'œuvre a représenté plus du quart des exportations, les armoires, les meubles et éléments de meuble comptant pour 22,9 % du total, et les panneaux de fibres représentant encore 20,9 % du volume total d'exportation. Les portes et fenêtres en bois, les cercueils, les billes, les poteaux et le bois en grume comptent parmi les autres produits exportés. Selon le répertoire de fabricants de la Nouvelle-Écosse de 1996-1997, on compte au total quatre-vingt-treize (93) entreprises du secteur des produits du bois qui expédient leurs produits à l'extérieur de la province. Une bonne part de ces entreprises (43 %) exportent seulement dans d'autres provinces canadiennes, deux (2) exportent seulement aux États-Unis, quatorze (14) exportent seulement dans d'autres provinces et aux États-Unis, sept (7) exportent dans des pays étrangers autres que les États-Unis, six (6) exportent dans d'autres provinces et dans des pays étrangers autres que les États-Unis et les 24 entreprises restantes exportent dans d'autres provinces, aux États-Unis et dans d'autres pays étrangers.

Nouveau-Brunswick : Le bois d'œuvre est de loin le produit du bois qui a généré le plus de revenus d'exportation pour le Nouveau-Brunswick de 1992 à 1997. Chaque année de cette période, il a représenté entre 70 et 80 % des exportations du Nouveau-Brunswick. Les autres principaux produits exportés comprennent : les planchages à bois et à cageots, les panneaux de particules et les fenêtres en bois, qui ont tous occupé chacun à leur tour les deuxième et troisième places durant la période de cinq ans. Les cinq autres principaux produits exportés du Nouveau-Brunswick sont les armoires, les meubles et éléments de meuble, les billes, les poteaux et le bois en grume, de même que les portes et les cadres et structures en bois associés. Selon le *Répertoire de fabricants et de services choisis à l'industrie du Nouveau-Brunswick* de 1997, un total des 141 entreprises de l'industrie du bois dans cette province exportent à l'extérieur du Canada. **(VOIR L'ANNEXE D)**

1.4 Nouvelles tendances - produits : Comme dans toute industrie qui connaît une expansion rapide, les entreprises du secteur des produits du bois cherchent de nouvelles façons de tirer une plus grande valeur du bois qu'elles utilisent et des produits novateurs pour pénétrer de nouveaux marchés. Le séchage du bois au séchoir est un procédé qu'on utilise de plus en plus dans la région de l'Atlantique.

Une analyse plus détaillée du matériel et de la technologie utilisés dans les provinces est nécessaire pour déterminer les besoins technologiques de chacune.

Séchage au séchoir : Le séchage au séchoir est une technique qui permet de préserver et d'entreposer le bois pendant des périodes plus longues et réduit les frais de transport. Ce procédé est particulièrement populaire au Nouveau-Brunswick et dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse. La méthode du séchage à vide est utilisée depuis peu au Canada par la société Forintek. Sous un aspirateur, l'eau emprisonnée dans le bois bouille à une température moins élevée et sort du bois par condensation. Ce procédé a comme avantage de réduire le temps de séchage et est plus éco-énergétique.² L'étude commandée par le Centre for Advanced Wood Processing (1997) estime que 50 % des usines de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont des séchoirs à bois, et que 76 % environ du bois d'œuvre qui quitte ces provinces est séché au séchoir. L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve n'ont vraisemblablement pas encore atteint ce niveau.

Produits en bois de haute technologie : Le bois de haute technologie a une incidence grandissante sur les marchés du bois d'œuvre. Depuis 1995, son volume est passé de 2,8 % à 3,6 % de l'approvisionnement nord-américain, un taux qui devrait attendre les 4,6 % en 1998. Bien que les classifications puissent varier, cette catégorie comprend principalement les poutres en bois lamellé-collé, les placages lamellés et les poutres en I. Les principaux avantages du bois de haute technologie sont la stabilité des prix et l'utilisation plus efficiente du bois de qualité moindre.³

Certification des forêts : La certification des forêts est une initiative née de l'intérêt du public pour le développement durable des forêts. Ce sont les pays européens, où les enjeux environnementaux sont les plus critiques, qui ont amorcé le mouvement pour la certification de forêts durables. Le bois et les produits forestiers des forêts certifiées sont désignés « écologiques » et leurs prix peuvent être majorés sur certains marchés. Des groupes d'acheteurs de l'Europe et plus récemment des États-Unis peuvent obliger les grandes industries manufacturières à acheter du bois de forêts certifiées. La certification ne suscite pas encore un intérêt général au Canada atlantique. Cependant, des entreprises plus grandes comme Irving ont rencontré des acheteurs faisant la promotion exclusive des éco-produits. Plusieurs entreprises de l'industrie forestière de la région de l'Atlantique essaient de faire certifier leurs forêts. *A Better Choice Certified Forest Products* au N.-B. a été le premier reconnu au Canada et le troisième en Amérique du Nord comme agent/distributeur de produits de forêts certifiées par le Smart Wood Program du Forest Stewardship Council.

En juin 1998, un comité composé d'experts en environnement, de propriétaires de petits lots boisés, de grandes entreprises forestières, de groupes communautaires et d'Autochtones s'est réuni à Truro (N.-É.) pour présenter une série de normes auxquelles les entreprises forestières du N.-B., de la N.-É. et de l'Î.-P.-É. doivent satisfaire pour obtenir une certification du Forest Stewardship Council.⁴

Valorisation : La valorisation est un autre concept récent qui consiste à ajouter de la valeur aux produits du bois par une meilleure compréhension des propriétés naturelles du bois. Une technique de sciage en coupes radiales permet de tirer une plus grande quantité de bois de meilleure qualité de n'importe quel arbre et de produire six blocs rectangulaires de dimensions normales et six blocs cunéiformes à entures multiples. On augmente la qualité du produit en bois en enlevant la moëlle et le bois de jeunesse et en réduisant le gauchissement par des coupes radiales.

2. MARCHÉS DU BOIS ET DU BOIS D'OEUVRE

On trouve beaucoup d'acteurs sur le marché des produits du bois au Canada, aux États-Unis et partout dans le monde. Ce sont les grossistes, détaillants, agents ou courtiers et acheteurs industriels. Les renseignements présentés plus bas sont tirés de l'étude commandée par le Centre for Advanced Wood Processing (1997). Il est intéressant de remarquer que les agents, les courtiers et les grossistes comptent pour plus de la moitié de la production de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ce qui est probablement attribuable à la petite taille des usines :

- Les grossistes ou marchands comptent pour 26,3 % environ de la production de bois en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Les grossistes prennent possession du bois d'œuvre, mais ne le revendent pas directement au client.

Puisque les marchands deviennent propriétaires du bois d'œuvre, il est difficile de connaître le volume exact qui quitte la région et le pays.

- Les détaillants gèrent environ 33,4 % de la production de bois en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Les détaillants, y compris les détaillants de grande surface comme Home Depot et Kent Building Supplies, prennent possession du bois d'œuvre et le vendent directement à l'utilisateur final.
- Les agents ou courtiers représentent 23,4 % environ de la production de bois en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Ils ne prennent pas possession du bois, mais agissent comme négociateurs entre les producteurs et d'autres parties, en échange d'une commission.
- Les acheteurs industriels, qui forment 16,9 % du marché, achètent le bois d'œuvre pour fins de transformation ou l'utilisent comme élément de produit ou comme matériel pour leurs activités primaires. La catégorie des acheteurs industriels comprend les mines, les pêches, l'agriculture, le conditionnement, le tourisme et le transport, les traitements sous pression, la transformation et la deuxième transformation du bois.

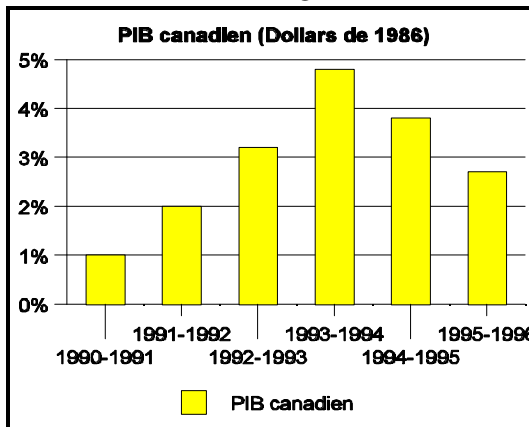
La fermeté du marché dans l'industrie de la transformation secondaire du bois au Canada atlantique est déterminée par des facteurs comme l'accroissement du PIB, la valeur du dollar canadien, la valeur des permis de bâtir, l'utilisation finale du bois d'œuvre et les facteurs environnementaux. Comme la région de l'Atlantique dépend beaucoup du marché d'exportation américain, les tendances économiques aux États-Unis seront également abordées. Rappelons aussi que plus de la moitié des livraisons provenant du Canada atlantique demeurent toujours au pays, malgré la hausse proportionnelle des exportations.

2.1 Marchés d'exportation : Pendant toute la période de 1992 à 1997, les États-Unis et le Royaume-Uni sont demeurés respectivement les première et seconde destinations des produits du bois exportés des provinces de l'Atlantique. Les États-Unis ont fait passer leur part dominante des marchés d'exportation du Canada atlantique de 77,9 % en 1992 à 96,2 % en 1997. En même temps, les exportations au Royaume-Uni ont chuté d'une part de 16,4 % en 1992 à moins de 1 % en 1997. L'Irlande, qu'on trouvait au troisième rang en 1992, a été remplacée par la Turquie en 1993, par la France, y compris Saint-Pierre et Miquelon, en 1994, en 1995 et en 1996, et finalement par Hong Kong en 1997. La part du marché d'exportation revenant à la troisième destination n'a jamais dépassé les 1,6 %. L'Allemagne, l'Irlande, Bahreïn et les Émirats arabes unis sont d'autres marchés d'exportation pour le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Les premières destinations des produits du bois de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve sont notamment l'Islande, la Suède, la Pologne, le Japon, l'Italie, le Costa Rica, les Pays-Bas, la Suisse, la Corée du Sud et la Norvège.

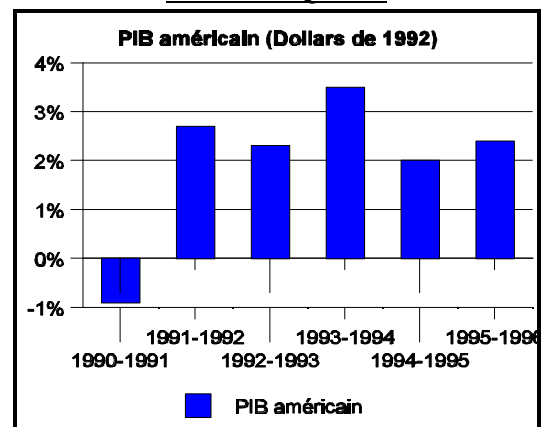
Au niveau national, les trois premiers marchés d'exportation des produits du bois étaient les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni durant toute la période de cinq ans allant de 1992 à 1997. La part des exportations revenant aux États-Unis est passée de 72,6 % en 1992 à 81,5 % en 1997. Le Japon a maintenu sa part des exportations canadiennes, qui est demeurée dans les environs de 12 à 15 %. Les exportations au Royaume-Uni ont chuté de 4 % à 1 % seulement du volume total d'exportations. (VOIR L'ANNEXE E)

2.2 PIB canadien et américain⁵ : Après avoir atteint un sommet de croissance de 4,8 % entre 1993 et 1994, le PIB au Canada, comme on peut le voir dans le Graphique 1, a chuté à 2,7 % en 1995-1996. Le Conference Board du Canada estime que l'accroissement du PIB en 1997 était de 3,1 % environ et sera de 2,8 % en 1998. Comme on peut le voir dans le Graphique 2, le PIB américain a été moins constant, mais il maintient un taux d'accroissement de 2 à 3 % depuis la fin de la récession du début des années 1990.⁶ On prévoit un taux solide de 2,7 % en 1998. Bien que le PIB ne constitue pas une mesure directe de la demande en produits du bois, il révèle une certaine vigueur sur le marché. Si l'accroissement du PIB en Amérique du Nord demeure stable au cours des prochaines années, la croissance de la demande en produits du bois devrait aussi demeurer relativement stable.

GRAPHIQUE 1



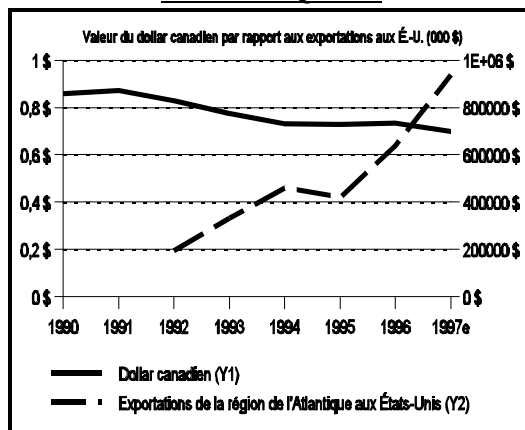
GRAPHIQUE 2



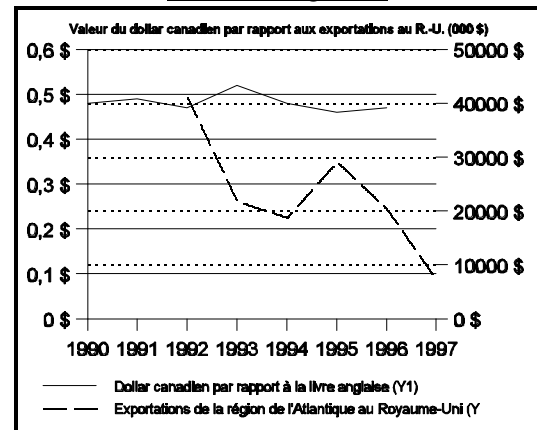
2.3 Dollar canadien⁷ : Encore une fois, comme une part élevée des exportations du Canada atlantique sont destinées au marché américain, la valeur du dollar canadien en regard du dollar américain peut aussi avoir une incidence considérable sur la valeur des livraisons et des exportations de produits du bois du Canada atlantique. En fait, la période 1992-1996 du Graphique 3 montre la dépréciation de 11,4 % du dollar qui a chuté de 0,8271 \$US à 0,733 \$US. Durant la même période, les exportations de produits du bois des provinces de l'Atlantique ont augmenté d'un total de 179,5 %. Dans une mesure moindre, la même situation s'applique aux exportations du Canada atlantique destinées au Royaume-Uni. Dans une année où la valeur du dollar canadien augmente par rapport à la livre anglaise, les exportations chutent de façon marquée. Dans une année où la valeur du dollar canadien s'affaiblit par rapport à la livre, le niveau d'exportation de la région de l'Atlantique augmente.

La valeur du dollar canadien sur les marchés internationaux est loin d'être le premier facteur déterminant de la valeur et de la destination des exportations. Depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990, la décision de l'Union européenne d'importer seulement du bois séché au séchoir en raison des nématodes du pin et la demande en bois d'œuvre qu'ont suscitée les catastrophes naturelles aux États-Unis sont deux facteurs qui ont eu une incidence marquée sur l'exportation des produits du bois des provinces de l'Atlantique.

GRAPHIQUE 3



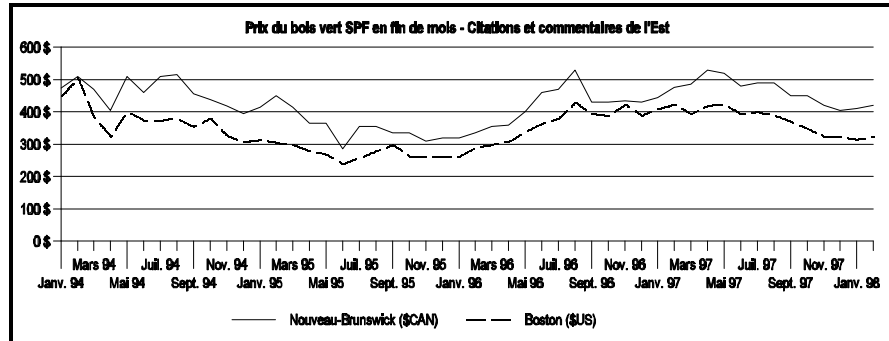
GRAPHIQUE 4



2.4 Prix du bois et du bois d'œuvre : Selon le *Widman's Wood Review* et comme on peut le voir dans le graphique 5⁸, après des chutes importantes en 1994 et en 1995, le prix du bois d'œuvre a commencé à remonter au début de 1996 jusqu'au milieu de 1997, mais il est maintenant à son niveau le plus faible depuis le premier trimestre de 1996. Les chiffres fournis dans le bulletin du *Wood Products Group* confirment cette tendance. Sur le marché du Nouveau-Brunswick, les prix des pièces deux sur quatre d'épinette, de pin et de sapin (SPF) en tête du marché étaient de 530 \$CAN en avril 1997 et de 420 \$CAN en février 1998. Sur le marché de Boston, les prix étaient de 420 \$US en juillet 1997 et de 325 \$US en février 1998. Ces baisses du prix du bois d'œuvre sont attribuables à l'abondance sur le marché, mais des indicateurs économiques comme le PIB montrent

également que la demande globale en Amérique du Nord n'est pas aussi élevée que durant la période 1993-1994.

GRAPHIQUE 5



2.5 Permis de bâtir : La valeur des permis de bâtir au Canada peut également avoir une incidence sur la vigueur du marché pour les produits du bois, surtout si le Canada connaît les mêmes variations dans l'utilisation finale du bois d'œuvre que les États-Unis. En février 1998, le nombre de permis de bâtir pour la construction non résidentielle a atteint son plus haut niveau en près de huit ans. Ce bond, combiné à une hausse beaucoup plus limitée des intentions dans le secteur résidentiel, a contribué à pousser la valeur totale globale des permis de bâtir en février 1998 à plus de 2,9 milliards de dollars, soit presque un autre sommet en huit ans. La valeur des permis de bâtir pour le secteur de l'habitation a augmenté légèrement durant le premier trimestre de 1998 en raison d'une hausse marquée en mars attribuable à la valeur mensuelle la plus élevée jamais enregistrée en près de sept ans.⁹ Les produits du bois en général, mais les produits en bois de haute technologie en particulier, tirent profit de cette croissance dans le secteur de la construction en raison de leur part grandissante sur le marché du bois d'œuvre nord-américain.

Une étude intitulée *Softwood Lumber Substitutes in the US Residential Construction Industry* révèle que les constructeurs croient que les produits de substitution, y compris les produits en béton, en acier et en bois de haute technologie, créent moins d'effets néfastes sur l'environnement que le bois d'œuvre. Parmi les répondants 92 % avaient utilisé au moins un produit de substitution et quelque 85 % avaient déjà utilisé deux produits de substitution. Les entrepreneurs ont donné une note positive à seulement deux caractéristiques du bois d'œuvre : la force et la disponibilité. Les répondants étaient insatisfaits quant à la droiture du bois-d'œuvre, au nombre de défauts, à la qualité globale du bois et à l'instabilité des prix.¹⁰

2.6 Variation dans l'utilisation finale du bois d'œuvre : On a observé une variation marquée dans l'utilisation finale du bois d'œuvre au cours des 20 dernières années; une part de marché croissante revient au secteur des rénovations et des réparations, qui compte maintenant pour 31 % du marché américain comparativement au secteur de l'habitation dont la part de marché est passée de 44 % en 1977 à 37 % en 1997¹¹. Cette évolution aura des répercussions sur les genres de produits du bois qui sont demandés. Une augmentation de la demande dans le secteur des rénovations et des réparations devrait avoir un effet positif sur les produits du bois spéciaux et de haute technologie. Bien que des chiffres exacts sur l'utilisation finale du bois d'œuvre au Canada ne soient pas disponibles, il est possible de comparer les dépenses totales en permis résidentiels aux dépenses totales en rénovations et réparations. Les dépenses en rénovations au Canada ont atteint un sommet de 13,8 milliards de dollars en 1989, mais ont chuté d'un total de 9,8 % de 1990 à 1995. Durant la même période, les dépenses totales en permis résidentiels ont chuté de 24,1 %. Bien que les deux indicateurs aient chuté depuis la récession du début des années 1990, la diminution est moins prononcée pour le secteur des rénovations.

3. ENJEUX ET OPTIONS

Compte tenu de l'importance des livraisons et des exportations, des taux de change et, en particulier, de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, le nombre de nouvelles constructions au Canada et aux États-Unis et les variations dans l'utilisation finale du bois d'œuvre forment des enjeux de taille pour l'industrie des produits du bois des provinces de l'Atlantique. Nous avons vu que la région de l'Atlantique dépend beaucoup du marché américain du fait que plus de 90 % de ses exportations sont destinées aux États-Unis. Le taux variable du change attire également l'attention sur la capacité des petites entreprises de s'adapter et de survivre à une conjoncture de marché défavorable. Une forte dépendance au marché américain pourrait devenir un secteur de préoccupation dans l'avenir si ce marché particulier devait s'affaiblir. Une diversification des marchés permettrait d'assurer la croissance des exportations de produits du bois des provinces de l'Atlantique.

Comme le bois d'œuvre est le principal produit exporté, il serait pertinent également de diversifier la gamme de produits du bois de l'Atlantique. D'après les genres de produits qui sont exportés de la région, la plupart des industries de transformation du bois au Canada atlantique appartiennent aux catégories de transformation primaire à intermédiaire, mais un nombre croissant d'entre elles parviennent aux étapes intermédiaires à finales de la production. On doit promouvoir le développement de produits au sein de l'industrie afin de permettre aux fabricants de la région d'avoir accès à de nouveaux marchés à créneaux au Canada, aux États-Unis et partout dans le monde, compte tenu surtout de l'acceptation grandissante de produits de substitution, comme les produits en bois de haute technologie, et de l'évolution de l'utilisation finale du bois d'œuvre sur les marchés canadiens et américains.

C'est dans cette perspective que les liens entre la viabilité des industries manufacturières de produits à valeur ajoutée et les niveaux de production des transformateurs primaires devraient être examinés de plus près. Afin de mieux apparier les besoins des transformateurs primaires avec ceux des fabricants de produits secondaires, on devrait aussi s'intéresser davantage au rôle des intermédiaires dans le marché des produits du bois. Le rôle des autorités municipales, provinciales et fédérales devrait aussi être défini plus clairement afin qu'ils puissent aider les propriétaires de scieries et les industries manufacturières secondaires à développer et à promouvoir leurs produits du bois sur le marché.

ANNEXE A

DÉFINITIONS DE DIFFÉRENTS PRODUITS DU BOIS¹²

PANNEAUX LIGNEUX / NON LIGNEUX

Panneaux fibragglo : Panneau structural obtenu par compression et durcissement d'un mélange de fibres de bois et d'un liant minéral (comme le ciment Portland).

PANNEAUX DÉRIVÉS DU BOIS

Panneau de particules orientées (OSB) : Panneau structural fabriqué avec des copeaux de bois, des flocons ou de grandes particules dont l'agglomération est obtenue par thermo-compression à l'aide d'un liant hydrofuge à base de résine. Contrairement au panneau gaufré (dont les éléments sont orientés de façon aléatoire), les composants du panneau OSB sont orientés dans le sens du panneau sur les couches de surface et croisés ou orientés de façon aléatoire dans le pli intérieur.

Panneau de fibres à densité moyenne (MDF) : Panneau non structural composé de fibres homogènes dont la densité varie et qui sont agglomérés sous presse et à température élevée.

Panneau de particules : Panneau non structural fabriqué par encollage de particules de bois sous presse et à température élevée.

Contreplaqué en bois résineux : Panneau structural composé de placages en résineux liés sous presse et à température élevée, dont le grain d'une couche est à angle droit par rapport au grain de la couche adjacente.

COMPOSÉS EN BOIS DE HAUTE TECHNOLOGIE

Placage lamellé : Panneau en bois de haute technologie constitué de placages jointés, collés sous pression et à température élevée, le grain de chaque placage étant parallèle à l'axe longitudinal du billon.

Panneau à copeaux orientés : Appelé aussi panneau de copeaux longs, ce panneau est composé de longs copeaux orientés parallèlement, agglomérés par encollage, sous presse et à température élevée.

BOIS D'ŒUVRE DE RÉSINEUX

Bois d'œuvre de dimensions : Bois d'œuvre d'une épaisseur nominale de 2 à 4 pouces et de largeur nominale de 2 pouces ou plus, y compris les poteaux.

Planche : Bois d'une épaisseur nominale de moins de 2 pouces, mais d'une largeur de 2 pouces ou plus.

Bois classé par contrainte mécanique : Bois de charpente qui, en plus de satisfaire à des critères de classement visuel, a fait l'objet d'un essai avec une machine pour déterminer le module d'élasticité (degré de rigidité du bois).

Bois en grume : Bois de résineux de charpente d'une dimension nominale supérieure à 5 pouces.

BOIS LAMELLÉ

Panneau assemblé par entures multiples : Contreplaqué obtenu en assemblant et en collant deux ou plusieurs panneaux contreplaqués, dont les rives ont été préalablement usinées de façon à s'imbriquer les unes dans les autres afin d'en accroître la dimension et la rigidité et de réduire les défauts.

Panneaux assemblés par collage à la rive : Produit non structural composé de morceaux de bois relativement étroits qui sont collés par leurs chants afin de produire un panneau de plus grandes dimensions.

Bois lamellé collé : Produit structural fabriqué avec des morceaux de bois collés de telle sorte que le grain de chaque placage est parallèle à l'axe longitudinal du produit.

BOIS TRAITÉ

Bois traité à l'aide de préservatifs : Bois traité avec des produits chimiques (généralement de l'arséniate de cuivre chromaté) ou d'autres substances liquides pour réduire les risques de dégradation et la détérioration par les champignons ou les insectes.

BOIS DE FEUILLUS

Bois de feuillus : Comprend la grande famille des produits du bois (sciage, contreplaqués, placages) qui sont fabriqués avec du bois d'arbres à feuilles caduques.

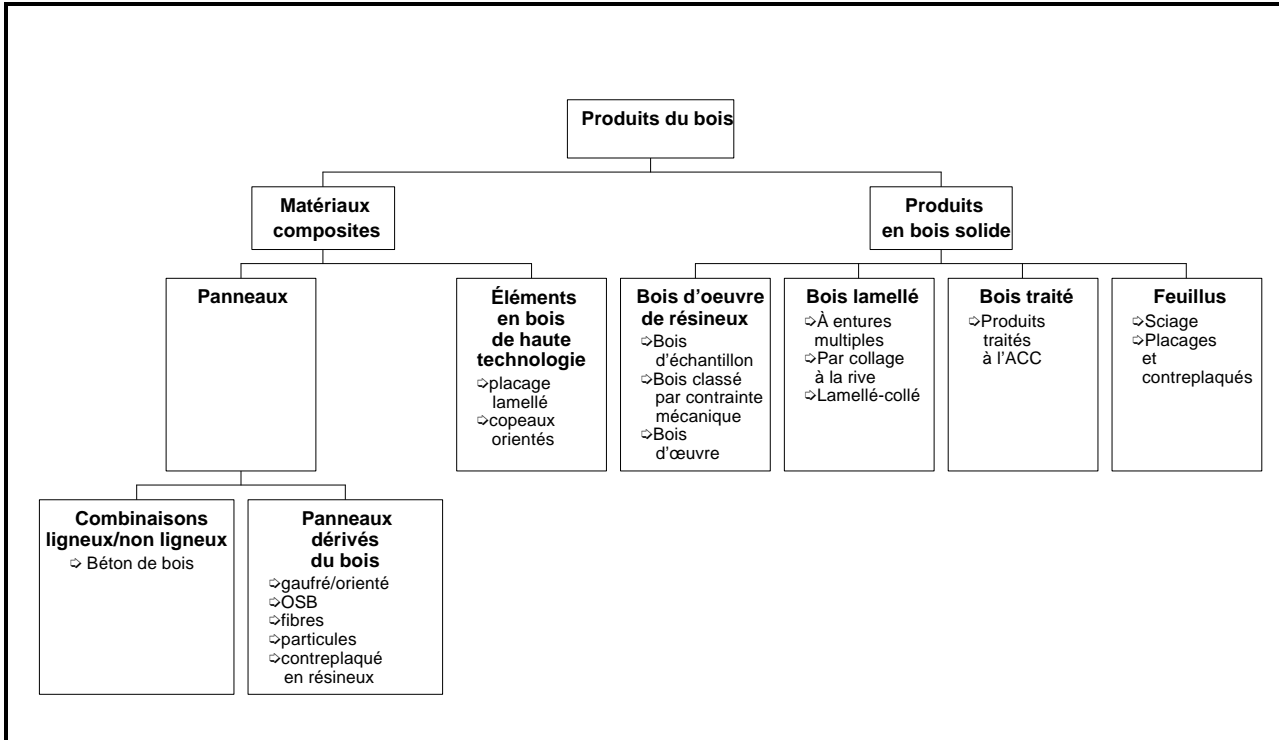
PRODUITS EN BOIS DE HAUTE TECHNOLOGIE

Poutres en I : Élément de charpente en forme de «I» obtenu en collant un panneau dérivé du bois (contreplaqué, OSB) entre deux parois de produit structural en bois (bois d'œuvre, placage lamellé, panneau à copeaux orientés).

Armatures : Éléments de charpente en bois qui sont composés d'une série de morceaux de bois plus petits (membrures et âme) assemblés et reliés avec des plaques métalliques et qui agissent comme structure de soutien.

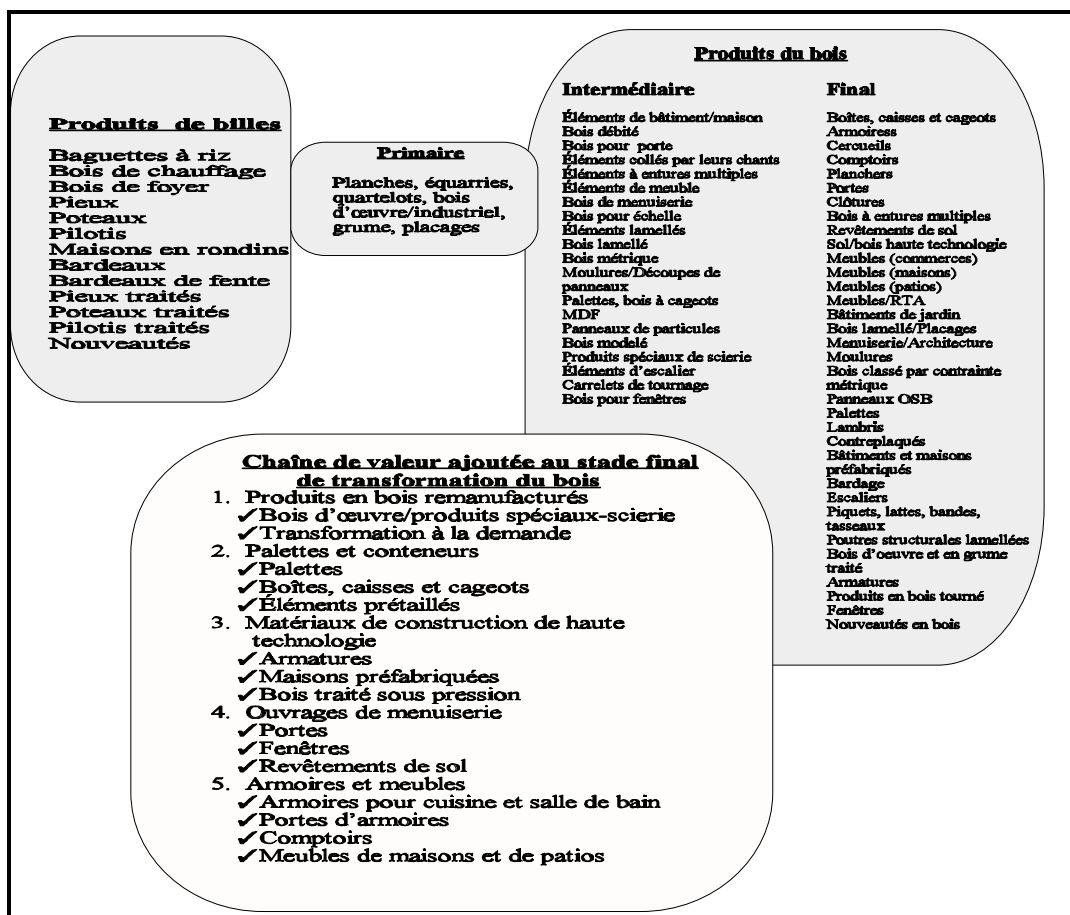
ANNEXE B

TAXINOMIE DES PRODUITS DU BOIS



ANNEXE C

LA CHAÎNE DE VALEUR AJOUTÉE¹³



ANNEXE D

Produits exportés des provinces de l'Atlantique, 1992-1997¹⁴ (en milliers de dollars)					
	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Atlantique
1 9 9 2	Traverses : 865 Bois d'œuvre : 378 Bois rond : 177 Portes et fenêtres en bois (plastique) : 79 Panneaux de particules : 57 Total : 2 094	Bois d'œuvre : 176 Éléments de meuble : 26 Traverses : 16 Portes et fenêtres en bois (plastique) : 14 Cadres en bois : 3 Total : 238	Bois d'œuvre : 26 599 Panneaux de fibres : 11 983 Éléments de meuble : 8 855 Cadres en bois : 1 874 Bois rond : 1 004 Total : 54 537	Bois d'œuvre : 144 320 Autres articles en bois : 15 919 Panneaux de particules : 11 997 Menuiserie de finition : 5 730 Contreplaqués : 4 393 Total : 194 316	Bois d'œuvre : 171 473 Autres articles en bois : 15 919 Panneaux de particules : 12 054 Panneaux de fibres : 11 983 Éléments de meuble : 8 881 Total : 251 185
1 9 9 3	Portes et fenêtres en bois (plastique) : 281 Bois d'œuvre : 146 Panneaux de fibres : 102 Remorques : 71 Éléments de meuble : 62 Total : 766	Bois d'œuvre : 457 Menuiserie de finition : 98 Portes et fenêtres en bois (plastique) : 26 Bois façonné : 25 Éléments de meuble : 22 Total : 660	Panneaux de fibres : 17 385 Bois d'œuvre : 14 425 Éléments de meuble : 7 405 Bois rond : 4 150 Cadres en bois : 1 808 Total : 53 645	Bois d'œuvre : 254 421 Panneaux de particules : 16 933 Autres articles en bois : 15 049 Éléments de meuble : 7 582 Menuiserie de finition : 5 715 Total : 313 716	Bois d'œuvre : 269 449 Panneaux de fibres : 17 487 Panneaux de particules : 16 933 Éléments de meuble : 15 071 Autres articles en bois : 15 049 Total : 368 787
1 9 9 4	Bâtiments préfabriqués : 2 933 Bois d'œuvre : 59 Éléments de meuble : 34 Cadres en bois : 17 Marqueterie : 7 Total : 3 101	Bois rond : 1 324 Bois d'œuvre : 659 Éléments de meuble : 131 Panneaux de particules : 70 Portes et fenêtres en bois (plastique) : 56 Total : 2 317	Panneaux de fibres : 19 305 Éléments de meuble : 10 841 Bois d'œuvre : 19 760 Cadres en bois : 3 744 Bois rond : 4 604 Total : 66 235	Bois d'œuvre : 335 830 Panneaux de particules : 19 030 Menuiserie de finition : 15 900 Autres articles en bois : 13 865 Éléments de meuble : 12 156 Total : 422 888	Bois d'œuvre : 356 308 Panneaux de fibres : 19 308 Panneaux de particules : 19 100 Menuiserie de finition : 15 900 Autres articles en bois : 13 865 Total : 494 541
1 9 9 5	Bois de chauffage : 766 Portes et fenêtres en bois (plastique) : 284 Bâtiments préfabriqués : 144 Bois d'œuvre : 115 Cadres de portes et fenêtres en bois (aluminium) : 67 Total : 1 582	Bois d'œuvre : 2 176 Bois rond : 590 Portes et fenêtres en bois (plastique) : 147 Sièges : 79 Cadres en bois : 69 Total : 3 221	Bois d'œuvre : 20 994 Éléments de meuble : 18 246 Panneaux de fibres : 16 663 Bois rond : 5 518 Cercueils : 4 356 Total : 79 634	Bois d'œuvre : 273 967 Menuiserie de finition : 23 691 Autres articles en bois : 23 423 Panneaux de particules : 21 462 Éléments de meuble : 12 383 Total : 389 336	Bois d'œuvre : 297 252 Menuiserie de finition : 23 691 Autres articles en bois : 23 423 Panneaux de particules : 21 412 Éléments de meuble : 30 629 Total : 473 773
1 9 9 6	Bois d'œuvre : 1 220 Éléments de meuble : 123 Cercueils : 61 Cadres en bois : 59 Menuiserie de finition : 23 Total : 1 584	Bois d'œuvre : 4 234 Portes et fenêtres en bois (plastique) : 967 Contreplaqués : 190 Éléments de meuble : 221 Bois rond : 124 Total : 6 117	Bois d'œuvre : 80 484 Panneaux de fibres : 19 292 Éléments de meuble : 16 216 Cadres en bois : 7 289 Bois rond : 3 944 Total : 141 420	Bois d'œuvre : 384 569 Autres articles en bois : 27 078 Menuiserie de finition : 21 933 Panneaux de particules : 19 601 Cadres en bois : 18 580 Total : 537 814	Bois d'œuvre : 470 507 Autres articles en bois : 27 078 Menuiserie de finition : 21 933 Panneaux de particules : 19 601 Panneaux de fibres : 19 262 Total : 686 935
1 9 9 7	Cadres en bois : 9 288 Bois d'œuvre : 8 303 Bâtiments préfabriqués : 156 Portes et fenêtres en bois (plastique) : 68 Autres articles en bois : 64 Total : 18 241	Bois d'œuvre : 10 969 Portes et fenêtres en bois (plastique) : 1 903 Bâtiments préfabriqués : 419 Menuiserie de finition : 282 Éléments de meuble : 187 Total : 14 424	Bois d'œuvre : 110 201 Panneaux de fibres : 25 718 Meubles : 19 755 Cadres en bois : 11 119 Cercueils : 7 025 Total : 188 177	Bois d'œuvre : 562 880 Panneaux de particules : 41 115 Autres articles en bois : 34 110 Cadres en bois : 20 815 Bois rond : 18 351 Total : 755 823	Bois d'œuvre : 692 353 Cadres en bois : 41 222 Panneaux de particules : 41 115 Autres articles en bois : 34 174 Panneaux de fibres : 25 718 Total : 976 665

ANNEXE E

Trois premières destinations des exportations de l'industrie du bois du Canada atlantique et du Canada, 1992-1997¹⁵ (en milliers de dollars)					
Terre-Neuve					
1992	1993	1994	1995	1996	1997
Costa Rica : 864 Pays-Bas : 317 Suisse : 256	Corée du Sud : 233 R.-U. : 134 France : 130	Italie : 2 880 R.-U. : 59 É.-U. : 48	Norvège : 766 Corée du Sud : 345 Japon : 144	É.-U. : 1 162 France : 287 R.-U. : 24	É.-U. : 17 716 Corée du Sud : 144 R.-U. : 130
Île-du-Prince-Édouard					
1992	1993	1994	1995	1996	1997
É.-U. : 238	É.-U. : 660	É.-U. : 1 298 Turquie : 1 000 Islande : 11	É.-U. : 2996 Suède : 225	É.-U. : 5950 Pologne : 104 R.-U. : 32	É.-U. : 13 785 Japon : 431 Italie : 208
Nouvelle-Écosse					
1992	1993	1994	1995	1996	1997
É.-U. : 23 435 R.-U. : 23 283 France : 1 350	É.-U. : 31 384 R.-U. : 9 245 Turquie : 4 082	É.-U. : 46 814 R.-U. : 8 418 France : 5 038	É.-U. : 50 412 R.-U. : 13 161 France : 7 184	É.-U. : 114 044 R.-U. : 13 090 France : 4 647	É.-U. : 167 952 R.-U. : 7 194 France : 3 634
Nouveau-Brunswick					
1992	1993	1994	1995	1996	1997
É.-U. : 172 039 R.-U. : 17 921 Irlande : 1 814	É.-U. : 300 286 R.-U. : 12 476 Bahreïn : 190	É.-U. : 410 761 R.-U. : 10 371 Allemagne : 562	É.-U. : 367 028 R.-U. : 15 976 Émirats arabes unis : 2 715	É.-U. : 518 047 R.-U. : 7 286 Allemagne : 2 462	É.-U. : 740 118 Hong Kong : 4 724 Allemagne : 3 036
Atlantique					
1992	1993	1994	1995	1996	1997
É.-U. : 195 712 (77,9 %) R.-U. : 41 204 (16,4 %) Irlande : 1 814 (0,7 %) Total : 251 185	É.-U. : 332 330 (90,1 %) R.-U. : 21 855 (5,9 %) Turquie : 4 082 (1,1 %) Total : 368 787	É.-U. : 458 921 (92,8 %) R.-U. : 18 484 (3,7 %) France : 5 038 (1,0 %) Total : 494 541	É.-U. : 420 436 (88,7 %) R.-U. : 29 137 (6,1 %) France : 7 814 (1,6 %) Total : 473 773	É.-U. : 639 203 (93,1 %) R.-U. : 20 432 (3,0 %) France : 4 647 (0,7 %) Total : 686 935	É.-U. : 939 571 (96,2 %) R.-U. : 7 324 (0,7 %) Hong Kong : 4 724 (0,5 %) Total : 976 665
Canada					
1992	1993	1994	1995	1996	1997
É.-U. : 7 787 922 (72,6 %) Japon : 1 615 799 (15,1 %) R.-U. : 425 986 (4,0 %) Total : 10 726 798	É.-U. : 11 123 845 (75,2 %) Japon : 2 375 823 (16,1 %) R.-U. : 217 338 (1,5 %) Total : 14 796 526	É.-U. : 14 344 875 (77,8 %) Japon : 2 683 821 (14,6 %) R.-U. : 250 863 (1,4 %) Total : 18 449 724	É.-U. : 14 719 159 (75,5 %) Japon : 3 098 503 (15,8 %) R.-U. : 277 643 (1,4 %) Total : 19 501 738	É.-U. : 17 631 619 (78,7 %) Japon : 3 216 789 (14,4 %) R.-U. : 218 615 (1,0 %) Total : 22 391 186	É.-U. : 20 142 254 (81,5 %) Japon : 2 834 217 (11,5 %) R.-U. : 227 786 (1,0 %) Total : 24 706 941

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

1. *A New Taxonomy of Wood Products*, pp. II-IV
2. *Atlantic Forestry Review*, mai 1998
2. Bulletin du Wood Products Group, 29 mars 1998
3. *Widman's Wood Review*, mars 1998
4. *Telegraph Journal*, le mercredi 24 juin 1998.
5. *L'observateur économique canadien*, 1996-1997
6. *Statistical Abstract of the United States*, 1997
7. *L'observateur économique canadien*, 1996-1997
8. *Widman's Wood Review*, février 1998
9. Permis de bâtir, Statistique Canada, février 1998
10. Bulletin du Wood Products Group, 3 mai 1998
11. *Widman's Wood Review*, janvier 1998
12. *A New Taxonomy of Wood Products*, contenu
13. Wilson and Ennis, 1993
14. TIERS
15. TIERS

TABLE DES MATIÈRES (PARTIE 5)

SOMMAIRE

1.	LE CANADA	1
1.1	Les échanges commerciaux au Canada	
1.2	La réglementation en vigueur au Canada et dans le monde	
1.3	La réglementation en vigueur au Canada atlantique	
2.	LES ÉTATS-UNIS	5
2.1	Les échanges commerciaux avec les États-Unis	
2.2	La réglementation en vigueur aux États-Unis	
3.	LE MEXIQUE	6
3.1	Les échanges commerciaux avec le Mexique	
3.2	La réglementation en vigueur au Mexique	
4.	L'EUROPE	8
4.1	Le Royaume-Uni	
4.2	La France	
4.3	L'Allemagne	
4.4	La réglementation en vigueur en Europe	
5.	LE JAPON	10
5.1	Les échanges commerciaux avec le Japon	
5.2	La réglementation en vigueur au Japon	
6.	ENJEUX ET OPTIONS	12
ANNEXE A :	Aperçu de quelques marchés canadiens	
ANNEXE B :	Comparaison de l'imposition au Canada et aux États-Unis	
ANNEXE C :	Répartition des exportations vers les États-Unis par province et produit de 1992 à 1997	
ANNEXE D :	Répartition des exportations vers le Mexique par province et produit de 1992 à 1997	
ANNEXE E :	Répartition des exportations vers le Royaume-Uni par province et produit de 1992 à 1997	
ANNEXE F :	Répartition des exportations vers la France par province et produit de 1992 à 1997	
ANNEXE G :	Répartition des exportations vers l'Allemagne par province et produit de 1992 à 1997	
ANNEXE H :	Répartition des exportations vers le Japon par province et produit de 1992 à 1997	

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Le présent document est le cinquième d'une série de six rapports qui ont été préparés par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) de concert avec les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique en vue de mettre au jour les avantages économiques et les possibilités que recèle l'industrie des produits du bois à valeur ajoutée de la région de l'Atlantique. Tout en mettant l'accent sur le concept de la valeur ajoutée, la série examine différents aspects de l'industrie : l'état de la ressource, l'état de l'industrie, la productivité et les avantages économiques, les produits et les marchés, le commerce et la réglementation et, enfin, les besoins, les défis et les objectifs.

Ce cinquième rapport vise à donner un aperçu global du commerce des produits de la transformation du bois dans les provinces de l'Atlantique. On y examine les marchés d'importation et d'exportation des principaux partenaires commerciaux de ces provinces, de même que la réglementation qui gouverne chacun de ces marchés. Ce rapport expose les principaux accords commerciaux et en décrit l'influence sur le commerce international des produits du bois. Parmi les accords commerciaux examinés dans ce document, mentionnons l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), l'entente canado-américaine sur le bois d'œuvre résineux (BASL) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le lecteur trouvera également une section traitant des politiques et des règlements qui touchent l'industrie de la transformation du bois dans les provinces de l'Atlantique, notamment la politique de valeur ajoutée du Nouveau-Brunswick, le *Registry of Buyers of Primary Forest Products* de la Nouvelle-Écosse et des problèmes de fiscalité généraux.

RÉSUMÉ

Le Canada est le plus gros exportateur mondial de produits du bois. Avec un excédent commercial de 35 milliards de dollars, c'est l'industrie forestière qui a apporté la plus forte contribution nette à la balance commerciale de ce pays en 1995. La Stratégie canadienne pour le commerce international vise l'élargissement des marchés étrangers actuels et l'accroissement de la part des exportations de produits forestiers, dont 80 % sont considérés comme des produits de base. En ce qui a trait à l'ALÉNA, la plus importante réalisation accomplie est la suppression, depuis le 1^{er} janvier 1998, des tarifs douaniers sur les produits de catégorie B, notamment les copeaux de bois, les panneaux de fibres et les portes et fenêtres. Les tarifs douaniers perçus sur les produits de catégorie C comme les panneaux de particules, le contreplaqué, les panneaux, palettes et autres articles en bois seront éliminés à partir du 1^{er} janvier 2003. Quant aux droits visant les produits de catégorie A, soit la plupart du bois d'œuvre résineux et dur, ils ont été abolis en 1994. Le BASL offre une protection de cinq ans (de 1996 à 2001) contre les mesures commerciales éventuellement entreprises par les États-Unis ainsi qu'une exemption douanière particulière pour les provinces de l'Atlantique. Enfin, l'OMC comprend une clause d'exception qui autorise certaines subventions en faveur des activités de développement régional. C'est aux États-Unis, en Allemagne et au Japon que les exportations en provenance du Canada atlantique ont le plus augmenté entre 1992 et 1997. Pendant cette période, les expéditions de produits du bois vers le Royaume-Uni et la France ont diminué considérablement, tandis qu'il y a eu peu d'échanges commerciaux, voire aucun échange, entre les provinces de l'Atlantique et le Mexique.

CONCLUSION

Compte tenu de la création d'attrayants créneaux d'exportation partout dans le monde, les petites entreprises du Canada atlantique désireuses de pénétrer ces marchés devront vraisemblablement se constituer en réseaux d'entreprises exportatrices avec d'autres fabricants de cette région.

PARTIE 5

COMMERCE ET RÉGLEMENTATION

1. LE CANADA

1.1 Les échanges commerciaux au Canada : Selon la Stratégie canadienne pour le commerce international, l'industrie des produits du bois a pour objectif premier d'élargir ses marchés étrangers actuels et d'accroître sa part du marché mondial. Elle vise ensuite à réduire sa dépendance vis-à-vis du marché américain et, enfin, à hausser la valeur de tous les produits forestiers de base en mettant au point des produits spéciaux et en développant des marchés à créneaux, grâce à l'accroissement de l'investissement dans la recherche et le développement de nouveaux produits et procédés de transformation secondaire du bois.

Le Canada est le premier exportateur mondial de produits forestiers; en 1995, il détenait un peu plus de 16 % du marché mondial¹. Ses principaux marchés d'exportation sont les États-Unis (É.-U.), l'Union européenne et les pays de la région Asie-Pacifique. En 1995, ses expéditions ont totalisé 57 milliards de dollars, dont 41 milliards de dollars d'exportations (72 %), et ses importations se chiffraient à 6 milliards de dollars seulement. Avec un excédent commercial de 35 milliards de dollars, c'est l'industrie forestière qui a le plus contribué à la balance commerciale du Canada en 1995. L'apport de l'industrie du bois à ce surplus est d'environ 30 %, celui du segment des pâtes et papiers, de 30 % également, et celui des produits de papier, de 33 %². La distribution des échanges commerciaux par région est illustrée au graphique 1.

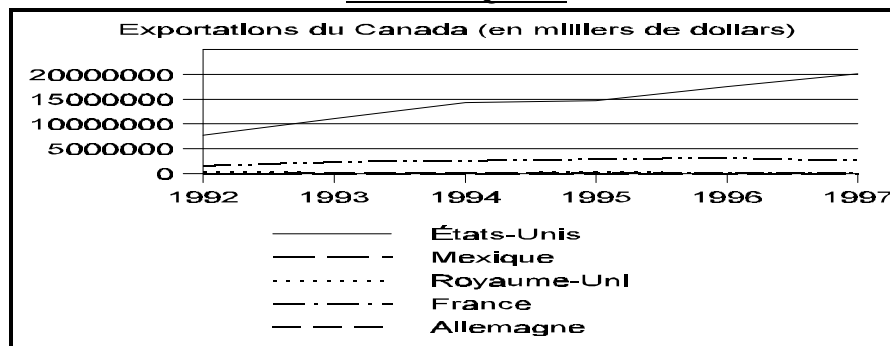
Il faudrait poursuivre l'analyse afin d'établir la productivité des industries de transformation secondaire du bois d'autres provinces canadiennes comme le Québec et la Colombie-Britannique et d'autres pays comme les États-Unis, le Danemark, l'Italie, l'Indonésie et le Brésil.

L'industrie forestière joue un rôle économique de premier plan au Canada; en 1995, son apport au produit intérieur brut était de 14 %, et elle fournissait 49, 24, 16, 12 et 6 % respectivement des produits manufacturés en Colombie-Britannique, dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, dans les Prairies et en Ontario. Cette industrie est toutefois fortement axée sur les produits de base, comme la pâte marchande, le papier journal, les autres papiers d'impression et d'écriture, le bois d'œuvre résineux et les panneaux dérivés du bois, qui représentent 80 % du volume total de ses exportations³.

On trouvera à l'ANNEXE A une brève analyse des secteurs canadiens des matériaux de construction, des revêtements de sol en bois de feuillus pour résidences et des portes et fenêtres.

L'ANNEXE B offre une comparaison générale de l'imposition en vigueur au Canada et aux É.-U.

GRAPHIQUE 1



1.2 La réglementation en vigueur au Canada et dans le monde :

ALÉNA : Conformément à l'Accord de libre-échange nord-américain liant le Canada, les É.-U. et le Mexique depuis le 1^{er} janvier 1994, les tarifs douaniers sur les produits du bois seront progressivement éliminés. Tous les tarifs entre les É.-U. et le Canada ont été abolis le 1^{er} janvier 1998. Le Mexique a immédiatement supprimé les tarifs douaniers sur le bois d'œuvre résineux américain et canadien qui satisfaisait à ses normes nationales. La suppression graduelle des tarifs au Canada s'effectuera au même rythme qu'au Mexique, conformément au calendrier suivant :

- **Produits de catégorie A** (notamment bois d'œuvre résineux, grumes, poteaux, bardeaux et bardeaux de fente et bâtiments préfabriqués) : abolition complète des droits à partir du 1^{er} janvier 1994.
- **Produits de catégorie B** (notamment copeaux de bois, certains types de grumes, traverses, panneaux de fibres, caisses, et fenêtres, cadres et portes en bois) : élimination des droits en cinq tranches égales à 20 % du tarif de base, entre janvier 1994 et janvier 1998.
- **Produits de catégorie C** (notamment sciure de bois, panneaux de particules, contreplaqué, panneaux, palettes et autres articles en bois) : suppression des droits en dix tranches égales à 10 % du tarif de base de l'ALÉNA, entre janvier 1994 et janvier 2003⁴.

En vertu de l'ALÉNA, tous les produits du bois d'origine nord-américaine bénéficient d'un régime tarifaire préférentiel. Pour être considéré nord-américain, tout produit doit

avoir fait l'objet d'une transformation suffisante en Amérique du Nord. L'ALÉNA permet également aux entreprises canadiennes de vendre leurs produits aux gouvernements des É.-U. et du Mexique. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les É.-U. ne visait que les marchandises. L'ALÉNA renferme des dispositions relatives aux services et à la construction, abaisse le seuil des soumissions en régime de concurrence, touche plus de ministères américains (comme le ministère de l'énergie et du transport et l'*Army Corps of Engineers*) et vise en outre les achats effectués par le gouvernement mexicain et la plupart de ses ministères, de même que les grandes entreprises publiques de télécommunications et les services publics de distribution d'électricité, de pétrole et de gaz.

Entente canado-américaine sur le bois d'œuvre résineux (BASL) : Le commerce du bois d'œuvre résineux est une cause de tensions entre le Canada et les É.-U. depuis plus de 15 ans. Après de longues négociations, ces deux pays sont parvenus à une entente grâce à laquelle les exportateurs canadiens sont à l'abri des mesures commerciales des É.-U. pendant une période de cinq ans.

En contrepartie de cette protection, le gouvernement canadien s'est engagé à ce que les chargements de bois d'œuvre de plus de 14,7 milliards de pieds-planche par an expédiés aux É.-U. par l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta soient assujettis à un droit de sortie. Le bois d'œuvre exporté par les Maritimes, Terre-Neuve, le Manitoba, la Saskatchewan et les territoires échappe à cette condition. À la suite d'une exemption adoptée dans le cadre du protocole d'entente paraphé par les É.-U. à la fin des années 1980, le Canada et les É.-U. ont conclu une entente séparée visant les chargements en provenance des Maritimes et de Terre-Neuve.

Organisation mondiale du commerce (OMC) : La Ronde de l'Uruguay de négociations commerciales a donné lieu à la création de l'OMC (qui remplace l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce [GATT]), dont la mission est d'encourager l'expansion des marchés internationaux grâce à l'adoption de politiques commerciales plus transparentes et à l'augmentation de la concurrence des milieux commerciaux nationaux. L'OMC favorise l'élimination d'un large éventail de subventions publiques. Elle prévoit des exceptions touchant les produits agricoles, certaines activités de recherche et le soutien accordé aux installations existantes en vue de leur adaptation aux nouveaux impératifs écologiques exigés par la réglementation. L'exception la plus attrayante pour les provinces de l'Atlantique vise l'aide apportée aux régions économiquement défavorisées dans un cadre général de développement régional. Pour avoir droit à une telle exception, la région doit avoir, d'une part, un revenu, un revenu par ménage ou un produit intérieur brut par habitant égal ou inférieur à 85 % de la moyenne nationale et, d'autre part, un taux de chômage correspondant à au moins 110 % de la moyenne nationale des 3 dernières années⁵. Cette exemption serait particulièrement avantageuse pour l'industrie de la

transformation du bois du Canada atlantique si les gouvernements fédéral et provinciaux décidaient d'élaborer une stratégie afin d'aider cette industrie.

1.3 La réglementation en vigueur au Canada atlantique : La taxation est un point de la réglementation générale auquel n'échappe aucune entreprise de transformation secondaire du bois au Canada atlantique. D'après le *Wood Products Group*, l'ancienne taxe de vente provinciale (TVP) en vigueur au Nouveau-Brunswick a occasionné des pertes allant de 1 à 3 % pour certains fabricants parce qu'elle s'appliquait à certains intrants et non à d'autres. L'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services (TPS) en 1991 a permis de corriger une des faiblesses de l'ancien régime de taxation en éliminant la distinction entre les matériaux bruts domestiques et importés employés par ces fabricants⁶. La taxe de vente harmonisée qui remplace la TVP et la TPS depuis le 1^{er} avril 1997 à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick permet maintenant aux entreprises de profiter d'un dégrèvement complet sur la plupart des intrants plutôt que sur la fraction TPS seulement. L'Île-du-Prince-Édouard a refusé d'adopter cette taxe de vente harmonisée. Seul le temps dira si cette décision affectera la compétitivité de l'industrie de transformation du bois de cette province. Parmi les autres enjeux régionaux, mentionnons le prix de l'énergie, l'existence de monopoles provinciaux, les questions relatives au travail comme le salaire minimum, la syndicalisation et l'indemnisation des accidentés du travail et, enfin, les problèmes d'élimination des déchets tels que la sciure et l'écorce.

Nouveau-Brunswick : En 1997, le Nouveau-Brunswick adoptait une politique concertée de valeur ajoutée ayant pour but de faire augmenter la valeur économique de son industrie forestière. Le principal point de cette politique est une directive qui va permettre d'acheminer de plus grandes quantités de matériaux bruts appartenant à l'État vers les usines de transformation à forte valeur ajoutée. Les producteurs de marchandises qui n'orientent pas leur production vers des fabricants à valeur ajoutée installés dans cette province recevront un moins grand volume de bois en guise de punition. Les usines de production qui utilisent du bois partiellement transformé pourraient recevoir une allocation conjointe leur donnant droit à un approvisionnement en bois de l'État proportionnel à leurs besoins⁷.

La décision du ministère du Développement économique et du Tourisme d'interdire toute forme d'aide financière aux nouvelles scieries de résineux construites sur un site vierge ou à toute scierie mobile ou modulaire constitue un autre point important de la politique de valeur ajoutée du Nouveau Brunswick. Les scieries existantes qui ont des activités à valeur ajoutée ne seront admissibles à l'aide financière à des conditions libérales que pour les nouveaux produits qu'elle ne fabriquent pas encore et les unités de production qu'elles vouent à la fabrication de ces produits à valeur ajoutée. Les activités à valeur ajoutée doivent s'ajouter aux activités existantes de l'usine et s'être révélées sans effet défavorable sur d'autres activités menées au Nouveau-Brunswick. Les nouvelles scieries de bois feuillus pourraient recevoir de l'aide financière car elles

ne sont pas assujetties au BASL⁸. Le Nouveau-Brunswick a également entrepris un programme d'agrément de diverses usines sur son territoire. Depuis que cette politique est entrée en vigueur, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie évalue que 3 509 emplois ont été préservés et 1 643 emplois ont été créés dans le secteur forestier. Cette politique aurait également entraîné le transfert de quelque 309 000 mètres cubes (6,3 %) de bois de l'État.

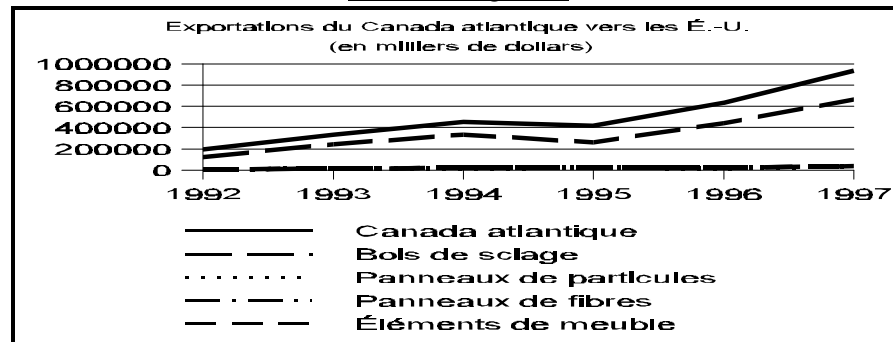
Nouvelle-Écosse : En janvier 1998, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse adoptait son *Registry of Buyers of Primary Forest Products* (registre des acheteurs de produits forestiers primaires) qui permettra de recenser les personnes morales et physiques qui achètent des produits forestiers primaires aux fins de transformation secondaire, d'exportation, de vente de bois de chauffage ou de production d'énergie. Les renseignements ainsi réunis permettront à cette province d'élaborer une politique de gestion des forêts plus saine. Ils permettront également au gouvernement de comptabiliser la sortie du bois de la Nouvelle-Écosse et de connaître les raisons de ces sorties. Si par exemple, le gouvernement constatait que le bois sortant est acheminé à des scieries ou à des usines situées à l'extérieur de la province ou du Canada, il pourrait adopter des mesures afin d'inciter l'utilisation de ce bois par les usines à valeur ajoutée de la Nouvelle-Écosse. Le ministère des Richesses naturelles de cette province possède une liste de 500 personnes et entreprises qui devraient être inscrites au registre. En mars 1998, plus de 400 de ces personnes et entreprises s'étaient enregistrées, tandis que 100 autres ne l'avaient pas encore fait.

2. LES ÉTATS-UNIS

2.1 Les échanges commerciaux avec les États-Unis : L'industrie américaine de la transformation du bois détient de nombreux avantages sur ses concurrents, notamment une structure de transformation vaste et moderne, l'existence de forêts exploitables et accessibles, un réseau de transport et de distribution efficace, une main d'œuvre hautement qualifiée, des technologies de pointe et des ressources énergétiques et hydriques suffisantes. Depuis que l'OMC, l'ALÉNA et l'entente entre les É.-U. et le Japon sur le commerce des produits du bois (*US-Japan Wood Products Trade Agreement*) font tomber les barrières qui nuisent au commerce des produits du bois, les É.-U. ont entrepris de pénétrer de nouveaux marchés comme le Mexique, la République de Corée, la Chine, Taïwan et les pays membres de l'Union européenne. La disparition de ces obstacles signifie toutefois que les marchés étrangers deviennent plus concurrentiels. Ainsi, plus de 80 % du bois, de la pâte et des déchets de papier importés par les É.-U. viennent du Canada, dont la part du marché a augmenté au cours de la dernière décennie⁹. Les exportations du Canada atlantique vers les É.-U. ont presque quintuplé entre 1992 et 1997, passant de 196 millions de dollars à près de un milliard de dollars. Comme on peut le voir au graphique 2, le bois de sciage représente en moyenne 70 % de toutes les exportations du Canada atlantique vers les É.-U. Parmi les autres produits dont l'exportation est restée stable figurent les

panneaux de particules, les panneaux de fibres et les éléments de meuble (**VOIR L'ANNEXE C**).

GRAPHIQUE 2



2.2 La réglementation en vigueur aux États-Unis : En permettant d'abaisser ou d'éliminer les barrières tarifaires dans d'autres pays, les ententes commerciales internationales ont également contribué à supprimer les obstacles aux échanges aux É.-U. En ce qui a trait aux provinces de l'Atlantique, l'ALÉNA et le BASL ont élargi l'accès au marché américain à un moment où la demande en produits du bois était forte. En fait, la part des exportations vers le marché américain détenue par ces provinces est passée de 77,9 à 96,2 % entre 1992 et 1997. Toutes les provinces de l'Atlantique ont vu leurs expéditions vers les E.-U. augmenter de façon spectaculaire. On peut en outre considérer la valeur du dollar canadien comme une barrière non tarifaire : quand elle est élevée, l'acheteur américain doit déboursier davantage pour les produits du bois importés du Canada. Inversement, la dépréciation de 11,4 % du dollar canadien qui s'est étalée de 1992 à 1996 a rendu plus attrayantes les exportations du Canada en général et des provinces de l'Atlantique en particulier pour l'importateur américain.

3. LE MEXIQUE

3.1 Les échanges commerciaux avec le Mexique : À la suite de la dévaluation du peso en décembre 1994, la construction domiciliaire a ralenti substantiellement, en partie à cause d'une augmentation notable des taux d'intérêt ainsi qu'en raison de la baisse du pouvoir d'achat des éventuels nouveaux propriétaires. L'économie mexicaine s'est stabilisée depuis, et les facteurs qui stimuleront la croissance du secteur de la construction et des marchés d'importation sont la relance économique, qui devrait prendre son essor au cours des deux prochaines années au rythme estimé de 3 à 5 % par an, la libéralisation de la politique commerciale et la croissance de la population du Mexique.

Malgré ces prévisions optimistes, les exportations des produits du bois canadiens ont diminué, passant de 4,8 à 4,3 millions de dollars entre 1992 et 1997, après avoir atteint un sommet de 12,3 millions de dollars en 1994. Les exportations canadiennes ne se sont pas encore remises de la crise du peso survenue cette année-là. Qui plus est, l'abaissement des barrières commerciales consécutif à l'ALÉNA n'a suscité aucun type d'activité d'exportation du Canada atlantique vers le Mexique. Entre 1992 et 1997, les provinces de l'Atlantique n'ont expédié que pour 1000 dollars de caisses d'emballage, de boîtes à claire-voie, de tonneaux et de palettes de bois vers le Mexique, en 1994 plus exactement (**VOIR L'ANNEXE D**).

3.2 La réglementation en vigueur au Mexique : Les barrières commerciales et tarifaires qui nuisaient aux expéditions des produits du bois vers le Mexique sont tombées et continueront de le faire jusqu'à ce que l'ALÉNA soit pleinement appliqué. Les droits perçus sur les produits des catégories A et B ont déjà été éliminés. Les produits qui appartiennent à ces catégories comprennent les grumes, le bois d'œuvre, les copeaux de bois, les traverses, les portes, les fenêtres et les cadres, le placage, les panneaux de fibres, les caisses, les bardeaux et bardeaux de fente et les bâtiments préfabriqués. La troisième vague de suppression des tarifs douaniers arrivera le 1^{er} janvier 2003. Les produits de la catégorie visée à cette date comprennent les poteaux à pointe conique, certains types de grumes, le bois d'œuvre d'au moins 6 mm d'épaisseur, les panneaux de particules, les panneaux de contreplaqué, les palettes et divers articles en bois. Avant l'ALÉNA, seuls les É.-U. bénéficiaient d'un tarif préférentiel sur les produits du bois.

La principale barrière non tarifaire à laquelle se heurtent les entreprises de transformation du bois du Canada atlantique désireuses de pénétrer le marché mexicain est la forte concurrence que leur opposent leurs homologues américains établis le long de la frontière mexicaine et les entreprises de transformation du bois de l'Amérique latine. Parmi les autres barrières non tarifaires qui existent au Mexique, mentionnons le registre national des importateurs, qui doivent posséder un permis d'importation et produire un certificat d'origine. Les lois du Mexique qui régissent les droits douaniers sont très strictes en ce qui a trait au dépôt et à la préparation des documents de douane. L'*Organismo Nacional de Normalización y Certificación de la Construcción y Edificación* (ONNCCE) est un organisme national composé de 16 chambres, associations et fabricants de matériaux de construction qui supervise les 300 normes techniques non obligatoires touchant les matériaux de construction. Bien que rien n'oblige le fabricant de matériaux de construction à respecter les règlements mexicains en matière d'étiquetage, il est préférable de fournir des descriptions et des instructions en espagnol. Il existe deux grands réseaux de distribution au Mexique : le premier comprend plus de 20 000 distributeurs, grands, moyens et petits, établis dans les grandes villes mexicaines, et le deuxième se compose de grandes entreprises de construction et de gros distributeurs qui achètent et importent directement des fabricants étrangers¹⁰.

4. L'EUROPE

4.1 Le Royaume-Uni : D'après les résultats d'une analyse menée par l'ambassade américaine à Londres, le secteur des matériaux de construction se classe troisième sur la liste des principales possibilités d'affaires en Grande-Bretagne. On s'attend que la construction augmente de 12,9 % pour passer de 18,6 à 21 milliards de dollars US entre 1996 et 1998. Les importations de matériaux de construction devraient augmenter au même rythme et passer de 3,2 à 3,6 milliards de dollars US pendant la même période. D'après le département du Commerce des É.-U., les produits du bois les plus en demande seraient les ouvrages de menuiserie décorative, les revêtements de sol et les portes et fenêtres, étant donné la tendance des propriétaires britanniques à rénover le vieux parc résidentiel. La demande de bois résineux est d'environ 6 millions de mètres cubes par an, dont 80 % en moyenne sont importés. Les entreprises nord-américaines font surtout face à la concurrence des pays scandinaves, comme la Finlande et la Suède, et de plus en plus à celle des pays baltes¹¹. Comme on peut le voir au graphique 3, les expéditions du Canada atlantique vers le Royaume-Uni ont chuté brusquement de plus de 75 % entre 1992 et 1997. Les produits les plus en demande demeurent le bois de sciage. Cependant, les exportations de panneaux de fibres et de bâtiments préfabriqués ont augmenté modérément pendant cette période (**VOIR L'ANNEXE E**).

En 1975, un homme d'affaires de Halifax, James Snell, fondait la société Habitations International (Interhabs Ltd.) dans le but avoué d'exporter des maisons à ossature en bois dans les pays outremer. Cette société exporte maintenant 65 % de ses maisons aux É.-U., en Argentine, en Corée et dans un certain nombre de pays européens comme l'Allemagne, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas et l'Écosse. D'après l'évaluation des retombées économiques de ses produits à valeur ajoutée, la société peut employer 20 personnes à temps plein à condition d'exporter 60 maisons par année, alors qu'elle ne pourrait garder qu'un seul employé si elle n'exportait que du bois d'œuvre. Elle vend ses produits à quatre ou cinq pays à la fois afin de répartir le risque inhérent au fait d'exporter dans plusieurs pays¹².

Pour les entreprises du Canada et des provinces de l'Atlantique qui veulent exporter au Royaume-Uni, le principal obstacle commercial est une restriction phytosanitaire qui rend obligatoire le séchage artificiel de tout le bois d'œuvre canadien en vue de l'élimination du nématode du pin. Le Royaume-Uni était par tradition le plus important partenaire commercial de la Nouvelle-Écosse en ce qui a trait aux produits du bois. La valeur des produits du bois vendus par cette province au Royaume-Uni est ainsi restée égale sinon supérieure à celle des exportations vers les É.-U. jusqu'en 1992. En 1997 toutefois, les achats effectués par les É.-U. constituaient au moins 93,9 % de la valeur totale des exportations de produits du bois de la Nouvelle-Écosse.

4.2 La France : En France, le secteur des matériaux de construction comprend des produits du bois comme le bois d'œuvre et les panneaux, les portes et les fenêtres ainsi que les structures préfabriquées. En 1994, la valeur de ce secteur était évaluée à 13,3 milliards de dollars US et mettait la France au deuxième rang des pays européens. Ce secteur a toutefois essuyé deux diminutions successives de 4,8 % en 1993 et de

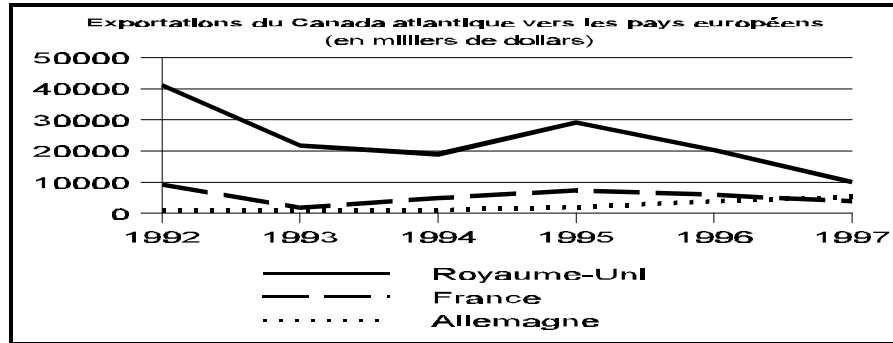
1,6 % en 1994. On s'attendait à ce qu'il croisse de 1 à 2 % en 1995, à la suite du renouvellement du financement des logements sociaux par le secteur public. Par ailleurs, la construction de logements privés a augmenté de 15 % entre 1993 et 1994. L'activité du secteur des matériaux de construction s'est maintenue grâce à une forte demande dans le domaine de la rénovation domiciliaire. Le secteur du bricolage a ainsi augmenté de 5 % par an entre 1992 et 1995. La France est très réceptive aux nouveaux produits, mais ses marchés sont très segmentés et ses distributeurs se spécialisent souvent dans des gammes de produits précis. Les préoccupations liées à l'environnement deviennent là aussi des facteurs de concurrence décisifs, tout comme au Royaume-Uni et en Allemagne. La plupart des échanges commerciaux entre le Canada atlantique et la France touchent en fait les îles de Saint-Pierre et Miquelon situées au large de Terre-Neuve. Comme on peut le voir au graphique 3, les échanges entre le Canada atlantique et la France ont diminué de plus de la moitié entre 1992 et 1997, passant de 9,4 à 3,9 millions de dollars. Les principales exportations comprennent encore les panneaux de fibres, le bois de sciage et le contreplaqué. On a observé une croissance du secteur des bâtiments préfabriqués, mais cette augmentation n'est pas constante (**VOIR L'ANNEXE F**).

Tous les produits et matériaux qui entrent dans la construction de bâtiments doivent s'accompagner d'une garantie totale de dix ans couvrant les matériaux, la main d'œuvre et le contenu du bâtiment. Tous les produits doivent également satisfaire aux critères de l'Association française de normalisation (AFNOR). L'étiquetage en langue française est obligatoire. Les droits douaniers perçus sur les matériaux de construction varient de 4 à 10 %, et la taxe sur la valeur ajoutée s'élevait à 18,6 % en 1995. En ce qui a trait à la distribution, jusqu'à 70 % des produits sont distribués par l'intermédiaire d'un réseau professionnel de grossistes et de fournisseurs industriels. La part du marché des matériaux de construction détenue par le réseau de distribution des produits de bricolage constitué de grands magasins-entrepôts a augmenté, passant à 10 % en 1995¹³.

4.3 L'Allemagne : En 1994, l'industrie du bâtiment allemande d'une valeur de 169 milliards de dollars US dominait l'Europe. Bien que l'on ait prédit l'absence de croissance dans le secteur de la construction, le gouvernement allemand injectera des fonds publics dans l'ancienne République démocratique allemande afin de financer la reconstruction dans les cinq nouveaux États fédérés. Le département du Commerce américain prévoit que cette tendance va se poursuivre jusqu'en 2004 ou 2005. Les maisons et bâtiments de facture allemande sont considérés trop coûteux par les consommateurs, surtout dans le secteur résidentiel. Les promoteurs allemands cherchent donc de nouveaux moyens de réduire les coûts, tandis que les consommateurs insistent sur un bon rapport qualité-prix. Comme on peut le voir au graphique 3, les exportations du Canada atlantique vers l'Allemagne ont augmenté rapidement entre 1992 et 1997, passant de un à 5,5 millions de dollars pendant cette période. Les expéditions de bois de sciage sont celles qui ont le plus augmenté, mais la

vente de bâtiments préfabriqués et de menuiserie de finition a également beaucoup progressé. Les exportations d'éléments de meuble ont chuté, passant de 734 000 dollars en 1993 à seulement 14 000 dollars en 1997¹⁴ (VOIR L'ANNEXE G).

GRAPHIQUE 3



4.4 La réglementation en vigueur en Europe : L'Union européenne a entrepris la mise en œuvre d'une directive en matière de matériaux de construction afin de prévenir les risques biologiques et de favoriser la durabilité du bois, et l'on s'attend qu'elle exige bientôt un plus haut degré d'insonorisation et de protection contre les incendies. Une fois les mesures d'harmonisation entièrement appliquées, les produits portant le sceau de l'Union européenne pourront être vendus dans tous les pays membres. D'ici là, chaque pays applique encore ses propres normes, qui sont très variables¹⁵.

5. LE JAPON

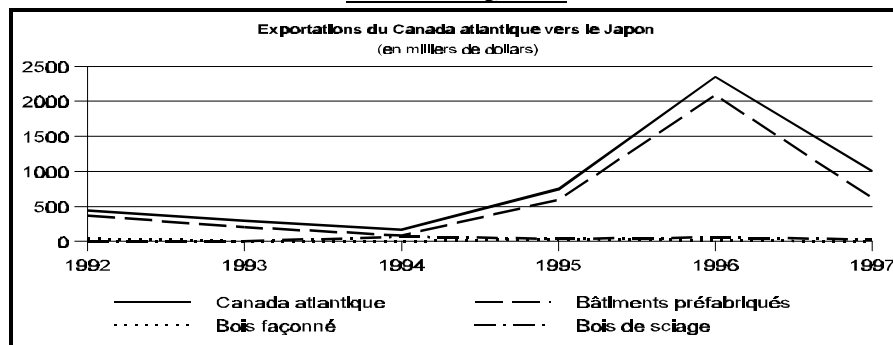
5.1 Les échanges commerciaux avec le Japon : D'après la Stratégie canadienne pour le commerce international des produits forestiers, le Japon est le premier importateur mondial de produits en bois massif. Ce pays est également le deuxième partenaire commercial du Canada après les É.-U. Le marché nippon de la construction est un des plus importants au monde, et le gouvernement du Japon lançait en 1994 un « Plan d'action visant la réforme des procédures de soumission et de passation de contrats de travaux publics » afin d'élargir l'accès au marché japonais des travaux publics aux pays étrangers; on évalue à 15 milliards de dollars US le volume total d'approvisionnement annuel découlant de ce plan seulement. En 1995, les sommes investies dans la construction s'élevaient à 855 milliards de dollars US en tout, mais elles sont passées à 772 milliards en 1996. Les investissements dans la construction d'édifices

publics atteignaient respectivement 367 et 354 milliards de dollars US en 1995 et en 1996.

La société Prince Edward Moulding est un des membres fondateurs d'Atlantic Canada Homes Inc. Cette petite entreprise de Winsloe, dans l'Île- du-Prince-Édouard, produit actuellement des moules pour une série de maisons inspirées de la résidence d'Anne aux pignons verts et offertes sur le marché japonais.

La stratégie économique d'urgence adoptée par le gouvernement du Japon en avril 1995 en réaction à la dépréciation rapide du yen comprenait un plan de promotion du logement importé visant à réduire le surplus commercial de ce pays. L'importation de logements a également augmenté au Japon car les maisons à ossature de bois importées se sont révélées de deux à trois fois moins coûteuses que les maisons de facture japonaise. Détenteurs d'environ 50 % du marché japonais, les É.-U. sont le principal fournisseur de maisons importées, suivis par le Canada et les pays scandinaves. Bien que les exportations du Canada atlantique vers le Japon soient passées de seulement 444 000 dollars en 1992 à plus de un million de dollars en 1997, elles ont chuté brusquement en 1996 et 1997 (passant de 2,4 millions à un million de dollars), comme en témoigne le graphique 4. Le principal produit d'exportation demeure le bâtiment préfabriqué, mais le Japon achète aussi du bois façonné, du bois de sciage et d'autres articles en bois (**VOIR L'ANNEXE H**).

GRAPHIQUE 4



5.2 La réglementation en vigueur au Japon : Il n'est pas nécessaire d'avoir un permis pour vendre des matériaux de construction au Japon, mais tous les produits doivent être conformes aux normes industrielles nippones avant d'être exportés. Les droits à l'importation sur les ensembles de maisons clés en main, qui s'élevaient à 1,6 % en janvier 1998, sont maintenant de 0,8 % seulement. Il se peut que ces droits soient éventuellement éliminés. Toutes les importations sont assujetties à une taxe à la consommation de 5 %. La chaîne de distribution des produits du bois, en particulier celle des maisons importées, commence en Amérique du Nord, le premier maillon étant le fabricant, qui peut traiter directement avec des agents japonais ou recourir aux services d'un groupeur nord-américain avant que ses produits ne soient vendus aux constructeurs japonais. La notion de groupeur de fret, telle qu'elle est illustrée par le

projet *Atlantic Canada Homes*, permet d'éviter de lourds frais d'entreposage au Japon et d'expédier les ensembles clés en main directement aux constructeurs japonais¹⁶.

6. ENJEUX ET OPTIONS

Étant donné l'ouverture d'importants marchés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, les entreprises de transformation du bois du Canada atlantique auront de plus en plus d'occasions d'exporter leurs produits. Comme nombre de ces entreprises sont de petite taille, il leur faudra trouver de nouvelles manières d'accéder aux grands marchés du globe. On pourrait voir dans cette condition un argument en faveur de l'augmentation de la taille des diverses entreprises exportatrices des provinces de l'Atlantique. Cependant, même les grandes sociétés comme le Groupe Savoie ont dû conclure des alliances stratégiques avec d'autres entreprises exportatrices de la région. On pourrait par ailleurs créer des réseaux d'entreprises exportatrices semblables à ceux qui existent au Danemark. Ces réseaux d'entreprises d'exportation sont formés de deux ou trois (parfois plus) petites et moyennes entreprises qui choisissent de regrouper leurs ressources afin de mener à bien les projets d'exportation qu'elles ne pourraient accomplir individuellement.

L'Entente de COOPÉRATION Canada - provinces de l'Atlantique sur la promotion du commerce extérieur comprend un programme d'aide financière en trois étapes à l'intention des petits regroupements d'entreprises qui souhaitent exporter leurs produits sur les grands marchés. Le *Wood Products Group* et la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) offrent également de la formation et des services tels que le programme d'assurance-crédit de la Société pour l'expansion des exportations. Le programme *Atlantic Canada Homes* constitue un bon exemple de réussite en matière de réseau d'exportation pour l'industrie de la transformation secondaire du bois du Canada atlantique.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a accordé un prix conjoint à quatre petites entreprises de cette province en reconnaissance de leur succès dans l'exportation en 1997. Les sociétés Darrow Wood Products de Shelburne, Northern Lumber de Tatamagouche, Atlantic Lumber de Sydney et Catou Kilns de Richmond County s'étaient regroupées en consortium d'exportation afin d'exécuter une grosse commande de bois de feuillus d'échantillon et de bois d'œuvre spécial séchés au séchoir pour plusieurs acheteurs américains et européens¹⁷.

La SCHL et le *Wood Products Group* ont conçu un atelier sur l'exportation des matériaux et des services de construction afin d'aider les entreprises du Canada atlantique à évaluer leur capacité actuelle d'exportation et leurs marchés cibles, à préparer un plan d'exportation, à financer leurs ventes à l'exportation, à comprendre les rouages de l'expédition et des groupes de marchandises, et à se préparer en vue des foires commerciales et des négociations avec les intermédiaires.

ANNEXE A

APERÇU DE QUELQUES MARCHÉS CANADIENS

Le secteur des matériaux de construction

En 1994, le secteur canadien des matériaux de construction valait environ 8 % (ou 5,7 milliards de dollars US) de l'industrie de la construction, évaluée à 71,2 milliards de dollars US. Il s'agit d'un des principaux marchés pour les produits du bois à valeur ajoutée. On s'attendait à ce que ce secteur ne connaisse qu'une faible croissance de 2 % par an entre 1995 et 1997. En 1993 et en 1994, le prix du bois d'œuvre avait grimpé de 19 %, portant à 9 100 dollars US le coût total du bois de charpente nécessaire à la construction d'une maison neuve. Depuis 1994, le prix du bois d'œuvre a diminué. Pendant les 12 mois s'étendant de février 1997 à février 1998, ce prix a chuté de 13 % au Canada. En 1994, les expéditions de matériaux de construction des É.-U. s'élevaient à 1,8 milliard de dollars US et correspondaient à 31,6 % de la valeur totale de l'industrie canadienne du bois.

Le secteur des revêtements de sol en bois de feuillus pour résidences

Le secteur canadien des revêtement de sol en bois de feuillus pour résidences traverse une période d'adaptation en raison de l'augmentation de la concurrence entre les entreprises nationales, de la création de nouveaux circuits d'importation et de distribution, de l'intensification de la vente au détail dans les magasins de matériaux de construction et de la fermeté de l'engagement des propriétaires canadiens à rénover ou à remplacer les revêtements existants. La faible valeur du dollar canadien a contribué à stimuler les exportations de planchers de bois de feuillus vers les É.-U. En 1993 et en 1994, les importations comblaient encore 35 % de la demande du marché canadien, et 87 % de ces achats étaient faits aux É.-U. malgré la faiblesse du dollar canadien. À l'heure actuelle, le Canada et les É.-U. n'imposent aucun tarif douanier sur les revêtements de sol en bois de feuillus pour résidences.

Le secteur des portes et fenêtres

Le secteur canadien des portes et fenêtres est très concurrentiel grâce à la présence de plus de 1000 fabricants au pays et à la relative facilité de démarrer de nouvelles entreprises. Les É.-U. ne détiennent que 5 % du marché intérieur, les autres pays étrangers se partageant une autre tranche de 5 %. Malgré l'absence de grands obstacles aux échanges, les exportateurs sur le marché canadien peuvent faire face à des tarifs douaniers variables de 0, 1,8, 2 et 2,7 %. Les normes sont définies par le Centre canadien de matériaux de construction conformément à la norme CAN/CSA A440-M90 du Code canadien du bâtiment. L'Association canadienne de normalisation (CSA) et l'Association canadienne des manufacturiers de fenêtres et de portes ont élaboré une méthode originale de calcul du rendement énergétique qui permet d'évaluer la capacité d'une fenêtre de laisser pénétrer l'énergie solaire. Suivant les canaux de distribution habituels, le petit fabricant vend ses produits directement aux entrepreneurs en construction et aux propriétaires. Les grands fabricants ont commencé à passer par les réseaux de distribution établis¹⁸.

ANNEXE B

COMPARAISON DE L'IMPOSITION AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

Les deux principaux coûts fiscaux visant les propriétaires d'entreprises sont, d'une part, les coûts d'exploitation au sens large et, d'autre part, les impôts ou taxes à payer après les déductions admissibles. D'après un document publié en 1993 par l'APECA et intitulé *Competitiveness in Atlantic Canada*, le taux d'imposition sur le revenu imposable des entreprises est moins élevé aux É.-U. qu'au Canada. L'analyse des coûts d'exploitation au sens large comprend toutes les déductions sur le revenu comme l'impôt foncier, les cotisations sociales, les taxes de vente et les amortissements.

- Bien que l'impôt foncier soit en moyenne plus élevé dans les provinces de l'Atlantique que dans le reste du Canada et aux É.-U., la valeur fiscale (évaluation foncière) de nombreuses propriétés est moins élevée dans ces provinces qu'ailleurs. Les impôts fonciers ne représentent qu'environ 10 % de l'ensemble des taxes perçues. Ces données peuvent toutefois varier considérablement d'une région à l'autre du Canada atlantique, surtout entre les villes et les zones rurales.
- Dans le document précité, on pouvait lire en conclusion qu'en 1993, les cotisations sociales versées à l'assurance-emploi et au régime de pensions des É.-U. correspondaient en moyenne à 11,9 % des frais de personnel, tandis qu'au Canada atlantique, ces mêmes cotisations correspondaient à 3,9 % des frais de personnel. Depuis 1994, les primes d'assurance-emploi ont diminué de 12,1 %, tandis que les cotisations versées au régime de pensions du Canada, qui étaient restées relativement stables jusqu'en 1996, augmenteront de 69,2 % au cours des 5 prochaines années; ces cotisations, qui correspondent actuellement à 5,85 % du revenu, représenteront 9,9 % du revenu en 2003. Il convient de remarquer que l'indemnisation accordée aux accidentés du travail est beaucoup plus élevée aux É.-U. qu'au Canada. Les employeurs américains doivent souvent engager des dépenses supplémentaires quand ils achètent des plans d'assurance sociale et d'assurance-santé collective pour leurs employés.
- Au Canada, les taxes de vente provinciales sont plus élevées que les taxes de vente des États américains. En 1993, la taxe de vente s'élevait à 11 % au Nouveau-Brunswick et à seulement 5 et 6 % respectivement dans le Maine et au New Jersey. Elle est de 7 % en Ontario, tandis qu'il n'y a pas de taxe de vente en Alberta.
- Aux É.-U., les méthodes d'amortissement permettent de passer les éléments d'actif en charge plus rapidement et complètement. Au Canada, l'allocation du coût en capital permet aux entreprises de déduire l'amortissement en appliquant un taux à la fraction non amortie de chaque catégorie d'actif.
- L'impôt sur le revenu versé par les entreprises est généralement moins élevé au Canada qu'aux É.-U. Ainsi, le taux d'imposition global (fédéral et provincial) s'élevait à 37 et à 34,5 % respectivement au Nouveau-Brunswick et en Ontario en 1993. Au New Jersey, ce taux était de 41 %, tandis qu'il variait entre 37,5 et 42,93 % dans le Maine. L'impôt versé à ces États américains est toutefois soustrait du revenu avant le calcul de l'impôt fédéral, et la méthode d'amortissement employée aux É.-U. permet de compenser le taux d'imposition plus élevé.

ANNEXE C

Répartition des exportations vers les É.-U. par province et produit de 1992 à 1997 (en milliers de dollars)¹⁹					
Terre-Neuve					
1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bois d'œuvre : 112 Portes et fenêtres : 62 Panneaux de particules : 49 Sièges : 4 Traverses : 1 Éléments de meuble : 1 Total : 233	Portes et fenêtres : 48 Remorques : 7 Cadres : 2 Total : 59	Éléments de meuble : 34 Cadres : 11 Bois rond : 2 Portes et fenêtres : 1 Total : 50	Éléments de meuble : 35 Portes et fenêtres : 16 Cercueils : 12 Total : 65	Bois d'œuvre : 1 162 Cadres : 18 Éléments de meuble : 9 Remorques : 3 Marqueterie : 2 Total : 1 196	Cadres : 9 295 Bois d'œuvre : 8 275 Autres articles : 64 Éléments de meuble : 35 Sièges : 29 Cercueils : 10 Bois rond : 6 Marqueterie : 2 Total : 17 719
Île-du-Prince-Édouard					
Bois d'œuvre : 176 Éléments de meuble : 26 Traverses : 16 Portes et fenêtres : 14 Cadres : 3 Bâtiments préfabriqués : 2 Total : 238	Bois d'œuvre : 457 Menuiserie de finition : 98 Portes et fenêtres : 26 Bois façonné : 25 Éléments de meuble : 22 Traverses : 13 Autres articles : 10 Cadres en bois : 3 Total : 660	Bois d'œuvre : 598 Bois rond : 324 Éléments de meuble : 131 Panneaux de particules : 70 Portes et fenêtres : 56 Sièges : 37 Cadres : 25 Menuiserie de finition : 4 Bois façonné : 3 Total : 1 251	Bois d'œuvre : 2 176 Bois rond : 365 Portes et fenêtres : 147 Sièges : 79 Cadres : 69 Panneaux de particules : 60 Éléments de meuble : 59 Palettes : 33 Bâtiments préfabriqués : 3 Total : 2 995	Bois d'œuvre : 4 234 Portes et fenêtres : 967 Placage : 190 Éléments de meuble : 189 Bois rond : 124 Cadres : 106 Remorques : 68 Sièges : 48 Bois feuillard : 7 Autres articles : 7 Total : 5 949	Bois d'œuvre : 10 969 Portes et fenêtres : 1 903 Éléments de meuble : 143 Remorques : 123 Cadres : 122 Cercueils : 103 Bois rond : 86 Placage : 82 Bois façonné : 79 Menuiserie de finition : 74 Total : 13 752
Nouvelle-Écosse					
Panneaux de fibres : 11 794 Éléments de meuble : 7 671 Cadres : 1 774 Bois d'œuvre : 996 Cercueils : 458 Traverses : 441 Portes et fenêtres : 85 Menuiserie de finition : 73 Contreplaqué : 50 Bois rond : 31 Total : 23 405	Panneaux de fibres : 16 395 Éléments de meuble : 8 577 Bois d'œuvre : 4 705 Cadres : 1 627 Cercueils : 1 164 Traverses : 533 Placage : 233 Bâtiments préfabriqués : 204 Panneaux de particules : 138 Bois façonné : 110 Total : 34 083	Panneaux de fibres : 17 386 Éléments de meuble : 10 456 Bois d'œuvre : 10 413 Cadres : 3 689 Cercueils : 1 974 Bois rond : 1 584 Autres articles : 424 Portes et fenêtres : 156 Bois façonné : 144 Palettes : 135 Total : 46 728	Éléments de meuble : 17 321 Panneaux de fibres : 15 511 Bois d'œuvre : 7 160 Cercueils : 4 147 Cadres : 3 292 Bois rond : 1 044 Portes et fenêtres : 426 Bois façonné : 416 Autres articles : 211 Bâtiments préfabriqués : 148 Total : 50 075	Bois d'œuvre : 67 596 Panneaux de fibres : 16 806 Éléments de meuble : 15 375 Cadres : 5 938 Bois rond : 2 212 Cercueils : 2 021 Portes et fenêtres : 1 200 Autres articles : 885 Bois façonné : 398 Bois de chauffage : 299 Total : 113 603	Bois d'œuvre : 101 785 Panneaux de fibres : 21 940 Éléments de meuble : 18 798 Cadres : 10 135 Cercueils : 6 814 Bois rond : 3 429 Autres articles : 1 088 Bois façonné : 937 Portes et fenêtres : 852 Bois de chauffage : 520 Total : 167 065

Nouveau-Brunswick

Bois d'œuvre : 124 061 Autres articles : 15 276 Panneaux de particules : 11 997 Menuiserie de finition : 5 679 Contreplaqué : 4 388 Bois rond : 3 041 Éléments de meuble : 2 599 Placage : 1 661 Bois façonné : 1 319 Cadres : 602 Total : 172 312	Bois d'œuvre : 242 275 Panneaux de particules : 16 723 Autres articles : 14 742 Éléments de meuble : 7 280 Menuiserie de finition : 5 692 Cadres : 3 183 Bois rond : 2 692 Placage : 2 156 Bois façonné : 1 858 Contreplaqué : 1 102 Total : 300 515	Bois d'œuvre : 325 083 Panneaux de particules : 18 967 Menuiserie de finition : 15 838 Autres articles : 13 293 Éléments de meuble : 12 141 Cadres : 7 584 Panneaux de fibres : 7 071 Bâtiments préfabriqués : 2787 Placage : 2 588 Bois rond : 2 290 Total : 410 827	Bois d'œuvre : 256 022 Menuiserie de finition : 23 543 Autres articles : 23 207 Panneaux de particules : 21 462 Éléments de meuble : 12 237 Cadres : 8 863 Panneaux de fibres : 5 359 Bâtiments préfabriqués : 3780 Bois rond : 3 383 Placage : 2 217 Total : 367 365	Bois d'œuvre : 372 772 Autres articles : 27 074 Menuiserie de finition : 21 049 Panneaux de particules : 19 601 Cadres : 18 507 Bois rond : 16 683 Éléments de meuble : 14 461 Panneaux de fibres : 8 542 Bâtiments préfabriqués : 6106 Placage : 3 157 Total : 518 566	Bois d'œuvre : 556 578 Panneaux de particules : 41 115 Autres articles : 34 089 Cadres : 19 999 Bois rond : 18 181 Panneaux de fibres : 17 133 Menuiserie de finition : 16 853 Éléments de meuble : 16 823 Bâtiments préfabriqués : 8790 Placage : 3 014 Total : 740 892
---	---	---	---	---	--

Canada atlantique

Bois d'œuvre : 125 345 Autres articles : 15 279 Panneaux de particules : 12 046 Panneaux de fibres : 11 794 Éléments de meuble : 10 297 Menuiserie de finition : 5 752 Contreplaqué : 4 438 Bois rond : 3 072 Cadres : 2 379 Placage : 1 661 Total : 196 188	Bois d'œuvre : 247 437 Panneaux de particules : 16 861 Panneaux de fibres : 16 395 Éléments de meuble : 15 879 Autres articles : 14 752 Menuiserie de finition : 5 790 Cadres : 4 815 Bois rond : 2 692 Placage : 2 389 Bois façonné : 1 993 Total : 335 515	Bois d'œuvre : 336 137 Panneaux de particules : 24 457 Éléments de meuble : 22 762 Bois façonné : 19 037 Menuiserie de finition : 15 842 Autres articles : 13 717 Cadres : 11 309 Bois rond : 4 200 Bâtiments préfabriqués : 2 787 Placage : 2 588 Total : 458 856	Bois d'œuvre : 265 358 Éléments de meuble : 29 652 Menuiserie de finition : 23 543 Autres articles : 23 418 Panneaux de particules : 21 522 Panneaux de fibres : 20 870 Cadres : 12 224 Bâtiments préfabriqués : 3 931 Bois rond : 4 792 Cercueils : 4 159 Total : 420 500	Bois d'œuvre : 445 764 Éléments de meuble : 30 034 Autres articles : 27 996 Panneaux de fibres : 25 348 Cadres : 24 569 Menuiserie de finition : 21 049 Panneaux de particules : 19 601 Bois rond : 19 019 Bâtiments préfabriqués : 6 106 Placage : 3 347 Total : 639 314	Bois d'œuvre : 677 607 Éléments de particules : 41 115 Cadres : 39 551 Panneaux de fibres : 39 073 Éléments de meuble: 35 799 Autres articles : 35 241 Bois rond; 21 702 Menuiserie de finition : 16 927 Bâtiments préfabriqués : 8 790 Cercueils : 6 927 Placage : 3 096 Total : 939 428
--	---	--	--	---	--

Canada

Bois d'œuvre : 4 286 953 Sièges : 848 349 Éléments de meuble : 695 445 Panneaux de particules : 410 078 Menuiserie de finition : 343 517 Cercueils : 197 139 Bois façonné : 186 241 Placage : 164 018 Autres articles : 131 097 Portes et fenêtres : 115 582 Total : 7 761 549	Bois d'œuvre : 6 507 005 Sièges : 1 062 685 Éléments de meuble : 958 562 Panneaux de particules : 649 722 Menuiserie de finition : 384 927 Cercueils : 230 841 Bois façonné : 209 182 Placage : 199 008 Autres articles : 153 841 Portes et fenêtres : 149 541 Total : 11 097 926	Bois d'œuvre : 8 126 242 Sièges : 1 416 910 Éléments de meuble : 1 347 856 Panneaux de particules : 945 863 Menuiserie de finition : 464 377 Cercueils : 330 421 Placage : 252 209 Bois façonné : 228 908 Portes et fenêtres : 209 102 Cadres : 203 293 Total : 14 308 944	Bois d'œuvre : 7 311 875 Éléments de meuble : 1 683 995 Sièges : 1 648 772 Panneaux de particules : 1 075 374 Menuiserie de finition : 515 541 Cercueils : 384 232 Cadres : 296 922 Portes et fenêtres : 274 857 Autres articles : 269 256 Placage : 268 761 Total : 14 667 764	Bois d'œuvre : 9 092 354 Éléments de meuble : 2 086 987 Sièges : 1 869 286 Panneaux de particules : 1 114 176 Menuiserie de finition : 655 526 Cadres : 407 293 Cercueils : 402 264 Portes et fenêtres : 313 133 Placage : 277 091 Autres articles : 268 141 Total : 17 557 069	Bois d'œuvre : 9 774 471 Éléments de meuble : 2 685 470 Sièges : 2 103 531 Panneaux de particules : 1 132 240 Menuiserie de finition : 964 941 Cadres : 514 219 Cercueils : 471 084 Autres articles : 366 301 Portes et fenêtres : 343 281 Placage : 315 004 Total : 20 050 153
--	---	---	---	---	---

APERÇU DE QUELQUES MARCHÉS AMÉRICAINS

Le secteur américain du placage et du contreplaqué de bois de feuillus

Le secteur américain du placage et du contreplaqué de bois de feuillus fait face à une concurrence internationale de plus en plus corsée, en particulier de la part de l'Indonésie et de la Malaisie. En fait, les exportations américaines de placage et de contreplaqué de bois de feuillus, dont plus de la moitié allaient au Canada, en Allemagne et au Mexique, ont diminué de 2 % en 1996. Le volume total des importations américaines de bois dur a augmenté de plus de 8 % au cours de la même année; cette augmentation touchait tous les grands produits. Le contreplaqué a constitué jusqu'à 72 % du bois de feuillus importé par les É.-U. de façon constante depuis 5 ans. Le Canada a fourni 61 % de ce produit et le Brésil, 15 %. L'Indonésie a fourni quant à elle 44 % du placage de bois de feuillus, et le Canada, seulement 13 %. L'Indonésie a pour pratique d'acheter des É.-U. des billes de bois de feuillus pour placage qu'elle transforme et applique sur un noyau de contreplaqué de lauan qu'elle revend ensuite aux É.-U.

Le secteur américain du placage et du contreplaqué en bois de résineux

Les ventes de placage et de contreplaqué en bois de résineux accusent un recul aux É.-U. depuis quelques années, à cause de la forte concurrence opposée par des produits comme les panneaux de particules orientées et par des pays comme le Canada, l'Indonésie et le Brésil. En 1996, les exportations américaines ont diminué de 5 % pour se chiffrer à 317 millions de dollars US. Tout en représentant encore plus de 90 % du volume total des exportations, les ventes de contreplaqué de résineux avaient chuté de 11 % en 1996. Le placage de résineux est considéré comme un produit prometteur puisque sa part des exportations est passée à 10 % cette même année. Le placage de résineux constituait 65 % des importations dans ce secteur, qui provenaient pour la plupart du Canada, tandis que les 35 % restants se composaient de contreplaqué de résineux acheté surtout du Canada et du Mexique. En 1996, les importations ont diminué de 15 % aux É.-U. pour totaliser 85 millions de dollars US.

Le secteur américain des produits de bois reconstitué

Les produits de bois reconstitué sont un secteur en croissance aux É.-U. Ce secteur comprend les panneaux de particules, les panneaux de fibres durs, les panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), les panneaux de particules orientées (OSB), les panneaux isolants et les panneaux de particules préfinis. Ce secteur produit surtout des panneaux OSB (30 %), puis des panneaux de particules. Les expéditions ont augmenté d'environ 3 % en 1996, mais la valeur des exportations a diminué légèrement pour se chiffrer à 324 millions de dollars US. Cependant, la valeur des exportations américaines de produits de bois reconstitué vers le Canada a augmenté de 75 % au cours de la même année, pour atteindre 47,3 millions de dollars US. À cause de la fluctuation importante des prix en 1996, la valeur des importations a augmenté considérablement et était évaluée à 1,6 milliard de dollars US. La meilleure partie de cette augmentation est imputable aux exportations en provenance du Canada, qui ont augmenté de 50 % pour s'établir à 1,4 milliard de dollars US²⁰.

ANNEXE D

Répartition des exportations vers le Mexique par province et produit de 1992 à 1997 (en milliers de dollars)²¹					
1992	1993	1994	1995	1996	1997
Nouveau-Brunswick					
0	0	Palettes : 1	0	0	0
Canada atlantique					
0	0	Palettes : 1	0	0	0
Canada					
Sièges : 3 387 Bâtiments préfabriqués : 935 Cercueils : 182 Bois d'œuvre : 111 Éléments de meuble : 76 Contreplaqué : 68 Portes et fenêtres : 19 Cadres : 15 Placage : 15 Total : 4 814	Sièges : 6 679 Cercueils : 240 Éléments de meuble : 237 Cadres : 208 Bâtiments préfabriqués : 205 Bois d'œuvre : 121 Placage : 114 Autres articles : 30 Portes et fenêtres : 9 Bois façonné : 3 Total : 7 851	Bâtiments préfabriqués : 7 330 Sièges : 2 885 Cadres : 938 Éléments de meuble : 704 Bois d'œuvre : 319 Cercueils : 77 Contreplaqué : 22 Remorques : 10 Portes et fenêtres : 8 Panneaux de fibres : 3 Total : 12 302	Sièges : 4 383 Cercueils : 1 035 Cadres : 772 Éléments de meuble : 294 Menuiserie de finition : 147 Portes et fenêtres : 134 Bois d'œuvre : 71 Bâtiments préfabriqués : 25 Autres articles : 5 Total : 6 871	Sièges : 4 181 Éléments de meuble : 240 Cercueils : 204 Bâtiments préfabriqués : 151 Portes et fenêtres : 122 Tonneaux : 119 Cadres : 43 Bois d'œuvre : 28 Autres articles : 13 Outils : 11 Total : 5 117	Sièges : 2 204 Portes et fenêtres : 792 Bâtiments préfabriqués : 305 Cercueils : 272 Cadres : 248 Bois d'œuvre : 210 Éléments de meuble : 131 Placage : 62 Remorques : 32 Bois rond : 10 Total : 4 271

Le secteur mexicain des matériaux de construction

Au Mexique, le marché des matériaux de construction comprend des produits comme le bois d'œuvre et les contreplaqués et placages de feuillus et de résineux, qui sont surtout employés dans la construction des banques, des logements, des hôpitaux, des écoles, des restaurants, des édifices à bureaux, des cinémas et des centres de loisirs. On évalue que les grandes entreprises de construction mexicaines investiront jusqu'à 9 milliards de dollars US dans la construction de tels bâtiments en 1998. En 1997, le marché mexicain des matériaux de construction était évalué à 6,2 milliards de dollars US; les importations en provenance des É.-U. totalisaient 938 millions de dollars US et représentaient 72 % du volume total des exportations américaines de matériaux de construction.

Le secteur mexicain des portes et fenêtres

La valeur totale du marché mexicain des portes et fenêtres a atteint 878 millions de dollars US en 1995, et l'on s'attend qu'elle augmente de 13 %, pour s'établir à 992 millions de dollars US en 1996 et à 1,1 milliard de dollars US en 1997. Cependant, la demande est satisfaite principalement par les fabricants mexicains, qui fournissent 96 % des fenêtres, des portes et des fournitures connexes. Les fenêtres sont adaptées aux besoins du client dans 80 % des cas et leurs dimensions standard sont de 85 sur 213 cm et de 100 sur 213 cm. Malgré une diminution de 48,6 % des importations en 1994, 78 % des portes et fenêtres achetées par le Mexique provenaient des É.-U., leur principal fournisseur. Le gouvernement américain prévoit que les importations mexicaines de matériaux destinés à la construction résidentielle vont augmenter de 12 % par an en moyenne entre 1996 et 1999. Les portes de bois de dimensions standard font partie des meilleures occasions d'affaires.

Le secteur mexicain des panneaux de bois de feuillus et de bois résineux

Au Mexique, le marché des panneaux de feuillus et de résineux comprend les contreplaqués de bois de feuillus et de bois résineux, les panneaux de particules, les panneaux de fibres de densité moyenne et les panneaux de fibres. On s'attend à une croissance annuelle de 10 % de ce marché entre 1997 et 2000 ainsi qu'à une augmentation annuelle de 8 % des importations. La part de ce marché détenue par les É.-U. a diminué à cause de la plus grande concurrence exercée par l'Indonésie, le Guatemala et le Brésil. Ce marché offre des possibilités d'affaires pour les produits en bois travaillé, les produits menuisés tels que les portes, les placards, les revêtements de sol, les bureaux, les armoires de cuisine, les tables, les contenants et les palettes²².

ANNEXE E

Répartition des exportations au Royaume-Uni par province et produit de 1992 à 1997 (en milliers de dollars)²³					
Terre-Neuve					
1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bois d'œuvre : 10 Total : 10	Bois d'œuvre : 112 Éléments de meuble : 12 Total : 124	Bois d'œuvre : 59 Total : 59	Bois d'œuvre : 115 Total : 115	Bois d'œuvre : 23 Cercueils : 1 Total : 24	Bâtiments préfabriqués : 130 Total : 130
Île-du-Prince-Édouard					
0 Total : 0	0 Total : 0	Bois d'œuvre : 50 Total : 50	0 Total : 0	Éléments de meuble : 32 Total : 32	Éléments de meuble : 32 Total : 32
Nouvelle-Écosse					
Bois d'œuvre : 23 087 Bâtiments préfabriqués : 122 Panneaux de fibres : 33 Éléments de meuble : 19 Cadres : 15 Cercueils : 9 Total : 23 287	Bois d'œuvre : 8781 Panneaux de fibres : 217 Bâtiments préfabriqués : 144 Éléments de meuble : 46 Autres articles : 37 Cercueils : 19 Remorques : 1 Total : 9 248	Bois d'œuvre : 7850 Panneaux de fibres : 541 Bâtiments préfabriqués : 27 Cercueils : 6 Total : 8 425	Bois d'œuvre : 12 198 Bâtiments préfabriqués : 456 Panneaux de fibres : 190 Bois façonné : 160 Cercueils : 81 Menuiserie de finition : 21 Sièges : 6 Total : 13 115	Bois d'œuvre : 11 085 Panneaux de fibres : 1098 Cadres : 674 Bâtiments préfabriqués : 74 Bois rond : 65 Cercueils : 33 Menuiserie de finition : 21 Éléments de meuble : 14 Palettes : 12 Sièges : 9 Total : 13 089	Bois d'œuvre : 6 735 Bâtiments préfabriqués : 449 Panneaux de fibres : 407 Bois façonné : 30 Éléments de meuble : 22 Total : 7 645
Nouveau-Brunswick					
Bois d'œuvre : 17 303 Autres articles : 555 Éléments de meuble : 62 Total : 17 921	Bois d'œuvre : 11 770 Autres articles : 307 Éléments de meuble : 213 Panneaux de particules : 104 Bois rond : 53 Bois façonné : 27 Total : 12 477	Bois d'œuvre : 9 876 Autres articles : 448 Bois façonné : 28 Bois rond : 18 Total : 10 371	Bois d'œuvre : 15 829 Autres articles : 146 Total : 15 976	Bois d'œuvre : 7 025 Bois façonné : 169 Bâtiments préfabriqués : 51 Menuiserie de finition : 41 Total : 7 287	Bois d'œuvre : 1 904 Menuiserie de finition : 219 Éléments de meuble : 156 Bois façonné : 95 Autres articles : 21 Total : 2 396
Canada atlantique					
Bois d'œuvre : 40 400 Autres articles : 555 Bâtiments préfabriqués : 122 Éléments de meuble : 81 Panneaux de fibres : 33 Cadres : 15 Cercueils : 9 Total : 41 218	Bois d'œuvre : 20 663 Autres articles : 344 Éléments de meuble : 271 Panneaux de fibres : 217 Bâtiments préfabriqués : 144 Panneaux de particules : 104 Bois rond : 53 Bois façonné : 27 Total : 21 849	Bois d'œuvre : 17 835 Panneaux de fibres : 541 Autres articles : 448 Bois façonné : 28 Bâtiments préfabriqués : 27 Bois rond : 18 Cercueils : 6 Total : 18 905	Bois d'œuvre : 28 142 Bâtiments préfabriqués : 456 Panneaux de fibres : 190 Bois façonné : 160 Autres articles : 146 Cercueils : 81 Menuiserie de finition : 21 Sièges : 6 Total : 29 206	Bois d'œuvre : 18 133 Panneaux de fibres : 1098 Cadres : 674 Bois façonné : 169 Bâtiments préfabriqués : 125 Bois rond : 65 Menuiserie de finition : 62 Cercueils : 34 Éléments de meuble : 14 Palettes : 12 Total : 20 432	Bois d'œuvre : 8 639 Bâtiments préfabriqués : 579 Panneaux de fibres : 407 Menuiserie de finition : 219 Éléments de meuble : 210 Bois façonné : 125 Autres articles : 21 Total : 10 203

Canada					
Bois d'œuvre : 359 308 Contreplaqué : 22 663 Éléments de meuble ; 12 059 Menuiserie de finition : 7 005 Bois façonné : 5 505 Autres articles : 4 014 Panneaux de particules : 2 467 Cadres : 2 459 Cercueils : 2 336 Panneaux de fibres : 1 662 Total : 424 475	Bois d'œuvre : 162 660 Contreplaqué : 14 423 Éléments de meuble : 8 244 Bois façonné : 6 846 Menuiserie de finition : 5 895 Cercueils : 3 897 Autres articles : 2 690 Cadres : 2 486 Placage : 2 291 Panneaux de fibres : 1 651 Total : 216 670	Bois d'œuvre : 189 711 Contreplaqué : 18 035 Éléments de meuble: 11 964 Menuiserie de finition : 7 269 Bois façonné : 5 163 Autres articles : 3 378 Cadres : 3 092 Placage : 2 777 Cercueils : 2 371 Panneaux de fibres : 1 520 Total : 250 041	Bois d'œuvre : 190 015 Contreplaqué : 29 068 Éléments de meuble : 16 530 Menuiserie de finition : 9 174 Bois façonné : 5 916 Cercueils : 5 367 Cadres : 4 432 Placage : 4 278 Bâtiments préfabriqués : 4 049 Remorques : 2 370 Total : 276 496	Bois d'œuvre : 131 653 Éléments de meuble : 20 955 Contreplaqué : 18 851 Menuiserie de finition : 13 581 Cercueils : 7 085 Cadres : 5 950 Portes et fenêtres : 4 027 Placage : 3 081 Bois façonné : 3 004 Bâtiments préfabriqués : 2 703 Total : 217 676	Bois d'œuvre : 138 883 Éléments de meuble : 21 198 Contreplaqué : 18 376 Menuiserie de finition : 13 949 Cadres : 6 873 Cercueils : 5 541 Autres articles : 3 435 Portes et fenêtres : 3 396 Placage : 3 333 Bois façonné : 3 137 Total : 226 756

APERÇU DE QUELQUES MARCHÉS BRITANNIQUES

Le secteur britannique de la charpenterie de finition et de la menuiserie de finition

En 1994, le marché britannique de la charpenterie de finition et de la menuiserie de finition était évalué à 2,2 milliards de dollars US et représentait 15 % du marché plus large du bois d'œuvre et de menuiserie, dont la valeur s'élevait à environ 14,8 milliards de dollars US. Le marché du bois de finition comprend le bois de sciage, les produits semi-finis, les meubles, les contenants, les agencements de bureau, les moulures, les portes, les fenêtres et les cadres. Après avoir atteint 18 milliards de dollars US en 1990, la valeur de ce marché a chuté de 22 %. Au Royaume-Uni, les trois principaux débouchés de ce marché sont les constructions nouvelles, la réparation et l'entretien et, enfin, le bricolage. Pour les fabricants nord-américains, les créneaux comme les produits pour améliorations domiciliaires, les moulures décoratives et le bois de feuillus des régions tempérées constituent les meilleures occasions d'affaires dans ce secteur. Les droits à l'importation varient entre 0 et 3,9 % pour le bois de sciage, 3,5 et 6,5 % pour les feuilles de placage, 9 et 10 % pour le contreplaqué, 2 et 3 % pour les moulures, et entre 4 et 5 % pour les bois de charpenterie et de menuiserie en général.

Le secteur britannique du bricolage

Le secteur du bricolage constitue un débouché de plus en plus important pour les produits de la transformation du bois en Grande-Bretagne. Bien qu'il soit difficile d'évaluer la valeur totale de ce marché au Royaume-Uni, le département du Commerce américain évalue que les ventes au détail ont atteint plus de 8 milliards de dollars US en 1995. Jusqu'à 70 % des ventes au détail sont maintenant réalisées par les grands magasins-entrepôts. Il existe actuellement quatre grandes chaînes d'entrepôts de bricolage : B & Q, qui a déclaré n'acheter aucun bois d'œuvre de pays qui n'a pas des pratiques d'aménagement durable des forêts, Texas Home Care, Do it All (Holdings) Ltd et Homebase. Les produits du bois compris dans le secteur du bricolage incluent les revêtements de sol, le bois d'œuvre et les planches, les étagères, les unités de rangement et meubles à assembler soi-même, et les portes et fenêtres²⁴.

ANNEXE F

Répartition des exportations en France par province et produit de 1992 à 1997 (en milliers de dollars)²⁵					
Terre-Neuve					
1992	1993	1994	1995	1996	1997
Éléments de meuble : 42 Remorques : 16 Sièges : 9 Menuiserie de finition : 5 Cercueils : 5 Cadres : 3 Contreplaqué : 3 Portes et fenêtres : 2 <u>Total : 90</u>	Remorques : 64 Éléments de meuble : 50 Bois d'œuvre : 4 Sièges : 3 Bois façonné : 2 <u>Total : 125</u>	Éléments de meuble : 27 Marqueterie : 7 Remorques : 6 Sièges : 4 Cercueils : 3 <u>Total : 49</u>	Menuiserie de finition : 39 Remorques : 25 Éléments de meuble : 23 Bois façonné : 9 Cadres : 6 Cercueils : 6 Palettes : 5 Sièges : 3 Autres articles : 3 <u>Total : 124</u>	Éléments de meuble : 94 Cercueils : 53 Cadres : 23 Menuiserie de finition : 23 Portes et fenêtres : 22 Bois d'œuvre : 21 Remorques : 20 Bâtiments préfabriqués : 12 Palettes : 11 Sièges : 6 <u>Total : 297</u>	Remorques : 38 Cercueils : 36 Bâtiments préfabriqués : 26 Menuiserie de finition : 13 Bois d'œuvre : 10 <u>Total : 125</u>
Nouvelle-Écosse					
Bois d'œuvre : 327 Contreplaqué : 240 Bois façonné : 156 Portes et fenêtres : 173 Menuiserie de finition : 120 Cadres : 81 Panneaux de fibres : 71 Éléments de meuble : 59 Bâtiments préfabriqués : 48 <u>Total : 1 339</u>	Bois d'œuvre : 407 Contreplaqué : 352 Panneaux de fibres : 295 Portes et fenêtres : 195 Menuiserie de finition : 155 Cadres : 153 Bois façonné : 97 Éléments de meuble : 42 Autres articles : 22 Sièges : 20 <u>Total : 1 778</u>	Bois rond : 2 929 Panneaux de fibres : 641 Bois d'œuvre : 414 Contreplaqué : 335 Menuiserie de finition : 118 Portes et fenêtres : 71 Bois façonné : 62 Cadres : 50 Autres articles : 39 <u>Total : 4 832</u>	Bois rond : 4 412 Bois d'œuvre : 653 Bâtiments préfabriqués : 481 Panneaux de fibres : 431 Menuiserie de finition : 238 Contreplaqué : 212 Cadres : 171 Éléments de meuble : 162 Remorques : 107 Bois façonné : 107 <u>Total : 7 148</u>	Panneaux de fibres : 1 376 Bois rond : 962 Bâtiments préfabriqués : 469 Cadres : 446 Bois d'œuvre : 436 Bois façonné : 140 Portes et fenêtres : 107 Éléments de meuble : 107 Autres articles : 64 Remorques : 42 <u>Total : 4 443</u>	Panneaux de fibres : 1 376 Bois d'œuvre : 501 Bâtiments préfabriqués : 492 Cadres : 412 Menuiserie de finition : 157 Remorques : 156 Contreplaqué : 110 Portes et fenêtres : 87 Cercueils : 84 Bois façonné : 74 <u>Total : 3 538</u>
Nouveau-Brunswick					
Panneaux de fibres : 7 863 Remorques : 27 Éléments de meuble : 11 Bois d'œuvre : 10 Sièges : 4 Autres articles : 3 Cercueils : 2 <u>Total : 7 923</u>	Éléments de meuble : 36 Remorques : 23 Portes et fenêtres : 14 Bois façonné : 9 Cercueils : 7 Panneaux de particules : 3 Menuiserie de finition : 2 <u>Total : 97</u>	Autres articles : 124 Contreplaqué : 21 Portes et fenêtres : 16 Éléments de meuble : 15 Menuiserie de finition : 4 Cadres : 2 Bois façonné : 2 <u>Total : 187</u>	Cadres : 75 Bois d'œuvre : 66 Remorques : 42 Portes et fenêtres : 30 Bâtiments préfabriqués : 26 Éléments de meuble : 25 Menuiserie de finition : 21 Sièges : 12 Cercueils : 2 <u>Total : 303</u>	Bâtiments préfabriqués : 976 Contreplaqué : 94 Éléments de meuble : 51 Marqueterie : 48 Bois d'œuvre : 34 Portes et fenêtres : 34 Cadres : 31 Bois rond : 20 Menuiserie de finition : 18 Remorques : 17 <u>Total : 1 332</u>	Bois d'œuvre : 95 Cadres : 43 Portes et fenêtres : 41 Contreplaqué : 30 Menuiserie de finition : 22 Bâtiments préfabriqués : 16 <u>Total : 250</u>

Canada atlantique

Panneaux de fibres : 7934 Bois d'œuvre : 337 Contreplaqué : 243 Portes et fenêtres : 175 Bois façonné : 156 Menuiserie de finition : 125 Éléments de meuble : 112 Cadres : 84 Bâtiments préfabriqués : 48 Remorques : 43 Total : 9 352	Bois d'œuvre : 411 Contreplaqué : 352 Panneaux de fibres : 295 Portes et fenêtres : 209 Menuiserie de finition : 157 Cadres : 153 Éléments de meuble : 128 Bois façonné : 108 Remorques : 87 Sièges : 23 Total : 2 000	Bois rond : 2 929 Panneaux de fibres : 641 Bois d'œuvre : 414 Contreplaqué : 356 Autres articles : 163 Menuiserie de finition : 122 Éléments de meuble : 95 Portes et fenêtres : 87 Bois façonné : 64 Cadres : 52 Total : 5 068	Bois rond : 4 412 Bois d'œuvre : 719 Bâtiments préfabriqués : 507 Panneaux de fibres : 431 Menuiserie de finition : 298 Cadres : 252 Contreplaqué : 212 Éléments de meuble : 210 Remorques : 174 Bois façonné : 116 Total : 7 575	Bâtiments préfabriqués : 1 457 Panneaux de fibres : 1 376 Bois rond : 962 Cadres : 500 Bois d'œuvre : 491 Éléments de meuble : 252 Bois façonné : 140 Portes et fenêtres : 163 Contreplaqué : 94 Remorques : 79 Total : 6 072	Panneaux de fibres : 1 376 Bois d'œuvre : 606 Bâtiments préfabriqués : 534 Cadres : 455 Remorques : 194 Menuiserie de finition : 192 Contreplaqué : 140 Portes et fenêtres : 128 Cercueils : 120 Bois façonné : 74 Total : 3 913
---	---	--	--	--	---

Canada

Bois d'œuvre : 30 903 Bâtiments préfabriqués : 3 666 Contreplaqué : 3 497 Cadres : 3 237 Menuiserie de finition : 2 374 Éléments de meuble : 1 709 Portes et fenêtres : 1 047 Bois rond : 771 Autres articles : 593 Sièges : 569 Total : 50 453	Bois d'œuvre : 28 832 Cadres : 3 611 Bâtiments préfabriqués : 3 320 Contreplaqué : 2 564 Menuiserie de finition : 2 464 Éléments de meuble : 2 322 Placage : 1 408 Bois rond : 1 082 Sièges : 1 028 Autres articles : 757 Total : 50 443	Bois d'œuvre : 41 720 Bois rond : 5 986 Bâtiments préfabriqués : 3 503 Cadres : 2 958 Éléments de meuble : 2 541 Contreplaqué : 2 232 Placage : 1 878 Menuiserie de finition : 1 880 Autres articles : 1 830 Sièges : 1 006 Total : 68 561	Bois d'œuvre : 43 582 Contreplaqué : 7 066 Bois rond : 7 016 Bâtiments préfabriqués : 5 102 Cadres : 4 787 Éléments de meuble : 3 096 Menuiserie de finition : 2 254 Portes et fenêtres : 1 735 Placage : 1 570 Autres articles : 1 528 Total : 81 777	Bois d'œuvre : 45 873 Cadres : 5 064 Éléments de meuble : 4 722 Bois rond : 3 901 Bâtiments préfabriqués : 5 869 Portes et fenêtres : 2 025 Contreplaqué : 2 035 Panneaux de fibres : 1 376 Menuiserie de finition : 1 928 Autres articles : 1 280 Total : 77 722	Bois d'œuvre : 43 670 Cadres : 4 760 Bois rond : 3 474 Éléments de meuble : 3 304 Bâtiments préfabriqués : 3 027 Menuiserie de finition : 2 370 Cercueils : 1 585 Panneaux de fibres : 1 376 Portes et fenêtres : 1 407 Contreplaqué : 1 004 Total : 68 202
--	---	---	---	--	--

ANNEXE G

Répartition des exportations en Allemagne par province et produit de 1992 à 1997 (en milliers de dollars)²⁶					
Terre-Neuve					
1992	1993	1994	1995	1996	1997
0	Bois d'œuvre : 30 Cercueils : 27 Total : 57	0	0	0	Cadres : 67 Menuiserie de finition : 15 Total : 82
Nouvelle-Écosse					
Éléments de meuble : 494 Menuiserie de finition : 47 Portes et fenêtres : 26 Bois d'œuvre : 22 Bâtiments préfabriqués : 17 Bois façonné : 4 Total : 612	Éléments de meuble : 734 Bâtiments préfabriqués : 144 Menuiserie de finition : 70 Bois façonné : 54 Bois d'œuvre : 45 Cercueils : 17 Total : 1 069	Bâtiments préfabriqués : 256 Bois façonné : 137 Bois d'œuvre : 127 Bois rond : 91 Éléments de meuble : 11 Menuiserie de finition : 8 Cadres : 8 Total : 637	Bois façonné : 185 Bâtiments préfabriqués : 145 Panneaux de particules : 121 Bois d'œuvre : 77 Menuiserie de finition : 69 Bois rond : 62 Éléments de meuble : 31 Bois de chauffage : 27 Total : 721	Bâtiments préfabriqués : 827 Bois d'œuvre : 226 Éléments de meuble : 147 Bois rond : 144 Menuiserie de finition : 116 Cadres : 79 Total : 1 542	Bâtiments préfabriqués : 1 279 Bois façonné : 355 Menuiserie de finition : 347 Bois d'œuvre : 285 Bois rond : 26 Panneaux de fibres : 24 Éléments de meuble : 14 Total : 2 333
Nouveau-Brunswick					
Bois d'œuvre : 244 Autres articles : 57 Bâtiments préfabriqués : 47 Menuiserie de finition : 41 Éléments de meuble : 33 Palettes : 2 Total : 426	Bois d'œuvre : 41 Cercueils : 4 Total : 45	Bois d'œuvre : 562 Total : 562	Bois d'œuvre : 1 160 Bâtiments préfabriqués : 288 Autres articles : 70 Bois façonné : 9 Éléments de meuble : 5 Total : 1 533	Bois d'œuvre : 1 694 Bâtiments préfabriqués : 365 Menuiserie de finition : 202 Contreplaqué : 169 Bois façonné : 30 Total : 2 463	Bois d'œuvre : 1 937 Bâtiments préfabriqués : 520 Menuiserie de finition : 353 Bois rond : 97 Bois façonné : 96 Autres articles : 17 Cadres : 13 Total : 3 036
Canada atlantique					
Éléments de meuble : 527 Bois d'œuvre : 266 Menuiserie de finition : 88 Bâtiments préfabriqués : 64 Autres articles : 57 Portes et fenêtres : 26 Palettes : 2 Total : 1 038	Éléments de meuble : 734 Bâtiments préfabriqués : 144 Bois d'œuvre : 116 Menuiserie de finition : 70 Bois façonné : 54 Cercueils : 48 Total : 1 171	Bois d'œuvre : 689 Bâtiments préfabriqués : 256 Bois façonné : 137 Bois rond : 91 Éléments de meuble : 11 Menuiserie de finition : 8 Cadres : 8 Total : 1 199	Bois d'œuvre : 1 237 Bâtiments préfabriqués : 433 Bois façonné : 194 Panneaux de particules : 121 Autres articles : 70 Menuiserie de finition : 69 Bois rond : 62 Éléments de meuble : 31 Bois de chauffage : 27 Cadres : 5 Total : 2 254	Bois d'œuvre : 1 920 Bâtiments préfabriqués : 1 192 Menuiserie de finition : 318 Contreplaqué : 169 Éléments de meuble : 147 Bois rond : 144 Cadres : 79 Bois façonné : 30 Total : 4 005	Bois d'œuvre : 2 222 Bâtiments préfabriqués : 1 799 Menuiserie de finition : 715 Bois façonné : 451 Bois rond : 123 Cadres : 80 Panneaux de fibres : 24 Autres articles : 17 Éléments de meuble : 14 Total : 5 451

Canada					
Bois d'œuvre : 80 976 Contreplaqué : 17 628 Placage : 60 710 Bâtiments préfabriqués : 6 000 Éléments de meuble : 3 730 Menuiserie de finition : 3 127 Bois façonné : 1 201 Cercueils : 543 Autres articles : 365 Panneaux de fibres : 305 Total : 120 985	Bois d'œuvre : 97 117 Contreplaqué : 16 461 Placage : 7 892 Bâtiments préfabriqués : 7 110 Menuiserie de finition : 4 337 Éléments de meuble : 3 625 Bois façonné : 1 022 Cercueils : 1 019 Panneaux de fibres : 499 Portes et fenêtres : 402 Total : 140 862	Bois d'œuvre : 141 146 Contreplaqué : 22 685 Placage : 10 130 Menuiserie de finition : 7 579 Bâtiments préfabriqués : 6 860 Bois façonné : 1 408 Éléments de meuble : 1 280 Cadres : 1 181 Cercueils : 581 Portes et fenêtres : 577 Total : 194 855	Bois d'œuvre : 119 453 Contreplaqué : 43 114 Menuiserie de finition : 11 867 Placage : 10 240 Bâtiments préfabriqués : 8 847 Éléments de meuble : 5 617 Bois façonné : 2 093 Panneaux de fibres : 1 789 Cercueils : 1 312 Portes et fenêtres : 1 203 Total : 208 636	Bois d'œuvre : 99 229 Contreplaqué : 15 595 Bâtiments préfabriqués : 14 524 Éléments de meuble : 12 484 Placage : 8 262 Menuiserie de finition : 5 698 Portes et fenêtres : 2 072 Autres articles : 1 182 Cercueils : 1 176 Cadres : 1 039 Total : 163 435	Bois d'œuvre : 125 432 Contreplaqué : 40 239 Bâtiments préfabriqués : 17 156 Placage : 8 633 Menuiserie de finition : 5 858 Éléments de meuble : 2 753 Portes et fenêtres : 2 709 Cadres : 1 854 Cercueils : 1 841 Bois façonné : 1 171 Total : 210 157

APERÇU DE QUELQUES MARCHÉS ALLEMANDS

Le secteur allemand du bâtiment préfabriqué

Les maisons préfabriquées à ossature de bois sont un produit relativement récent en Allemagne. L'introduction de tout nouveau produit sur n'importe quel marché peut être une entreprise coûteuse. Aussi, il est judicieux que les exportateurs et distributeurs locaux unissent leurs ressources. Les exportateurs ont besoin d'une stratégie active afin de choisir, de former et d'appuyer le bon candidat à la distribution, surtout dans l'ancienne Allemagne de l'Est, où certains distributeurs peuvent ne pas être encore habitués aux rigueurs du marché libre.

En Allemagne, les droits à l'importation perçus sur les maisons préfabriquées atteignent 5,3 %, tandis que la taxe sur la valeur ajoutée s'élève à 15 %. Par ailleurs, le code du bâtiment allemand exige la production des documents suivants :

- preuve de la sûreté structurelle du bâtiment ;
- preuve de l'insonorisation et de la protection contre les incendies ;
- conception et description de l'immeuble ;
- certificat attestant de l'utilisation de techniques permettant d'économiser l'énergie.

Le secteur allemand des produits et services d'amélioration domiciliaire

En 1996, l'Allemagne comprenait 560 systèmes de franchise auxquels adhéraient plus de 24 000 franchisés. Le marché des franchises valait 16,6 milliards de dollars cette année-là, et la croissance prévue à court terme se situait entre 5 et 10 % par an. Les obstacles non tarifaires comprennent une concurrence bien établie, des marques reconnues, la réglementation omniprésente du travail, le coût salarial élevé et l'obligation de tester les produits. En effet, les produits employés en Allemagne doivent recevoir l'approbation du DIN, l'organisme de standardisation allemand, et de la TVV, ou association des essais techniques. Les foires commerciales jouent un rôle important dans la vente des produits aux grandes chaînes d'entrepôts de rénovation domiciliaire²⁷.

ANNEXE H

Répartition des exportations vers le Japon par province et produit de 1992 à 1997 (en milliers de dollars)²⁸					
Terre-Neuve					
1992	1993	1994	1995	1996	1997
0	0	0	Bâtiments préfabriqués : 144	Éléments de meuble : 20	0
Île-du-Prince-Édouard					
0	0	0	0	0	Bâtiments préfabriqués : 419 Éléments de meuble : 12 Total : 431
Nouvelle-Écosse					
Bâtiments préfabriqués : 369	Bâtiments préfabriqués : 207 Cercueils : 85 Autres articles : 2 Total : 294	Bâtiments préfabriqués : 89 Bois d'œuvre : 8 Menuiserie de finition : 4 Contreplaqué : 2 Total : 104	Bâtiments préfabriqués : 379 Sièges : 46 Remorques : 8 Cadres : 3 Total : 436	Bâtiments préfabriqués : 698 Sièges : 30 Bois d'œuvre : 21 Bois façonné : 12 Portes et fenêtres : 3 Total : 766	Bâtiments préfabriqués : 146 Panneaux de fibres : 70 Cadres : 22 Total : 238
Nouveau-Brunswick					
Bois façonné : 44 Placage : 31 Total : 75	0	Bois d'œuvre : 61	Bâtiments préfabriqués : 72 Bois d'œuvre : 37 Bois façonné : 35 Menuiserie de finition : 20 Total : 165	Bâtiments préfabriqués : 1 400 Éléments de meuble : 114 Bois d'œuvre : 38 Cadres : 15 Total : 1 568	Menuiserie de finition : 215 Bâtiments préfabriqués : 59 Bois d'œuvre : 35 Éléments de meuble : 24 Total : 335
Canada atlantique					
Bâtiments préfabriqués : 369 Bois façonné : 44 Placage : 31 Total : 444	Bâtiments préfabriqués : 207 Cercueils : 85 Autres articles : 2 Total : 294	Bâtiments préfabriqués : 89 Bois d'œuvre : 69 Menuiserie de finition : 4 Contreplaqué : 2 Total : 165	Bâtiments préfabriqués : 595 Sièges : 46 Bois d'œuvre : 37 Bois façonné : 35 Menuiserie de finition : 20 Remorques : 8 Cadres : 3 Total : 745	Bâtiments préfabriqués : 2 098 Éléments de meuble : 134 Bois d'œuvre : 59 Sièges : 30 Cadres : 15 Bois façonné : 12 Portes et fenêtres : 3 Total : 2 354	Bâtiments préfabriqués : 624 Menuiserie de finition : 215 Panneaux de fibres : 70 Éléments de meuble : 36 Bois d'œuvre : 35 Cadres : 22 Total : 1 004
Canada					
Bois d'œuvre : 1 332 636 Bois rond : 124 831 Bois de chauffage : 92 745 Contreplaqué : 20 988 Bâtiments préfabriqués : 19 860 Panneaux de particules : 6 534 Panneaux de fibres : 3 337 Éléments de meuble : 3 107 Menuiserie de finition : 2 966 Placage : 2 101 Total : 1 614 782	Bois d'œuvre : 2 065 010 Bois rond : 116 523 Bois de chauffage : 81 579 Contreplaqué : 30 800 Bâtiments préfabriqués : 26 775 Panneaux de particules : 18 341 Éléments de meuble : 13 745 Menuiserie de finition : 7 873 Panneaux de fibres : 5 390 Placage : 3 089 Total : 2 375 294	Bois d'œuvre : 2 357 970 Bois de chauffage : 73 126 Bois rond : 63 965 Contreplaqué : 62 555 Bâtiments préfabriqués : 54 898 Panneaux de particules : 25 911 Menuiserie de finition : 11 683 Éléments de meuble : 7 368 Panneaux de fibres : 6 838 Placage : 5 672 Total : 2 679 341	Bois d'œuvre : 2 632 911 Bâtiments préfabriqués : 131 524 Contreplaqué : 121 908 Bois de chauffage : 59 519 Panneaux de particules : 40 920 Bois rond : 31 058 Menuiserie de finition : 29 061 Éléments de meuble : 14 020 Cadres : 11 820 Placage : 11 175 Total : 3 094 984	Bois d'œuvre : 2 601 699 Bâtiments préfabriqués : 182 062 Contreplaqué : 167 446 Panneaux de particules : 66 268 Bois de chauffage : 53 665 Menuiserie de finition : 47 649 Cadres : 24 135 Bois rond : 22 570 Placage : 19 169 Éléments de meuble : 15 142 Total : 3 214 317	Bois d'œuvre : 2 272 566 Bâtiments préfabriqués : 178 934 Contreplaqué : 130 315 Menuiserie de finition : 60 280 Panneaux de particules : 59 640 Bois de chauffage : 48 627 Cadres : 22 468 Éléments de meuble : 18 263 Bois rond : 14 004 Placage : 11 287 Total : 2 832 599

Le secteur japonais du logement importé

En avril 1995, le gouvernement japonais adoptait des mesures économiques d'urgence en réaction à la dévaluation rapide du yen. Ces mesures comprenaient un plan de promotion de l'achat de maisons importées dans lequel figuraient des dépenses de plus de 4 millions de dollars US ainsi qu'un investissement de 221 millions de dollars US visant à aider le JETRO (centre japonais du commerce extérieur) à gérer les parcs de logements importés et les carrefours d'accès à de tels logements.

Le marché japonais du logement domiciliaire est évalué à 46 milliards de dollars US. Compte tenu de la relative faiblesse de l'économie japonaise des dernières années, le secteur immobilier a régressé. L'importation de logements, en particulier de maisons nord-américaines, est toutefois restée importante, à cause surtout des coûts de production relativement bas des maisons à ossature de bois, mais également en raison de la qualité et de l'attrait des produits nord-américains, de la promotion active de l'achat de maisons importées par un gouvernement japonais soucieux de réduire son lourd excédent commercial, de la vaste initiative de ce gouvernement visant à déréglementer l'industrie de la construction et, enfin, des grands efforts de marketing entrepris par les fournisseurs et fabricants nord-américains.

La valeur ajoutée varie suivant le mode de construction :

- Il est plus probable que les maisons classiques à poteaux et à poutres soient construites seulement avec de la grume ouvrée au Japon. Il est en outre moins probable que ces maisons vont contenir des produits du bois à forte valeur ajoutée comme des fenêtres, des portes et des armoires de cuisine.
- La construction à ossature de bois, aussi appelée construction en montants de 2 sur 4, gagne du terrain sur le mode de construction classique parce qu'elle confère une plus grande résistance aux tremblements de terre, coûte moins cher et permet d'allier une plus grande économie d'énergie à une meilleure insonorisation.

Les entreprises nord-américaines qui se lancent dans l'exportation de maisons au Japon devraient se concentrer sur le prix et la livraison afin de rester concurrentielles, engager du personnel qui parle japonais et comprend la culture nippone, faire traduire tous leurs manuels d'instructions en japonais et décider de souscrire ou non une assurance responsabilité de produits afin de se prémunir contre la loi japonaise sur la responsabilité du fait des produits²⁹.

Différences entre les modes de construction nord-américain et japonais		
	Amérique du Nord	Japon
Dimensions des panneaux	4 pi sur 8 pi	3 pi sur 6 pi
Conception des maisons	dimension variable des pièces	papier brouillon à grille fixe
Espacement des montants	16 po	18 po
Façon de mesurer	de surface à surface	du milieu du poteau au milieu du poteau suivant

Outils	outils électriques	outils manuels
---------------	--------------------	----------------

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

1. MICRO, printemps 1998
2. MICRO, printemps 1998
3. Strategis
4. NAFTA and the Wood and Wood Products Sector, pp. 22-28
5. Site Internet de l'OMC/GATT, 1994
6. Wood Products Group, février 1994
7. *Value Added: A New Brunswick Forestry Priority*, ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick
8. Ministère du Développement économique et du Tourisme du Nouveau-Brunswick
9. *U.S. Industry and Trade Outlook*
10. Département du Commerce des États-Unis
11. *Opportunities for Atlantic Canada in Value-added Wood Products in the United Kingdom*, p. 8
12. *Nova Scotia: Open to the World*, été 1998
13. Département du Commerce des États-Unis
14. Département du Commerce des États-Unis
15. *1998 Country Commercial Guide: Germany*
16. Département du Commerce des États-Unis
17. Bulletin du Wood Products Group
18. Département du Commerce des États-Unis
19. TIERS
20. *U.S. Industry and trade Outlook '98*
21. TIERS
22. Département du Commerce des États-Unis

23. TIERS
24. Département du Commerce des États-Unis
25. TIERS
26. TIERS
27. Département du Commerce des États-Unis
28. TIERS
29. Département du Commerce des États-Unis

TABLE DES MATIÈRES (PARTIE 6)

SOMMAIRE

1.	RÉCAPITULATION	1
1.1	Méthodologie et recherche additionnelle	
1.2	Principales conclusions du rapport	
2.	OBJECTIFS	5
3.	DÉFIS	6
4.	BESOINS	6

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Le présent document est le sixième et dernier d'une série de rapports qui ont été préparés par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) de concert avec les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique en vue de mettre au jour les avantages économiques et les possibilités que recèle l'industrie des produits du bois à valeur ajoutée de la région de l'Atlantique. Tout en mettant l'accent sur le concept de la valeur ajoutée, la série examine différents aspects suivants : l'état de la ressource, l'état de l'industrie, la productivité et les avantages économiques, les produits et les marchés, le commerce et la réglementation et, enfin, les besoins, les défis et les objectifs.

On tente ici de fournir une orientation stratégique pour l'industrie des produits du bois du Canada atlantique. S'inspirant d'éléments particuliers des cinq premières parties, des objectifs généraux sont proposés sur les chapitres de la valeur ajoutée, des livraisons, des salaires et de l'emploi. Sont enfin cernés les principaux défis auxquels l'industrie fait face dans chaque province et les besoins correspondants.

RÉSUMÉ

L'objectif global que doit viser l'industrie des produits du bois au Canada atlantique consiste à augmenter la part des produits à valeur ajoutée qui revient à la région dans l'industrie du bois du Canada. Tandis que les provinces de l'Atlantique produisent 10 % environ du volume de bois brut national, les livraisons, les salaires et la valeur ajoutée représentaient 4 % seulement de leur moyenne nationale respective en 1995. Cette disparité laisse entrevoir la possibilité d'augmenter la valeur du volume actuel de bois récolté, à un taux qui pourrait atteindre les 150 %. À la lumière de cet objectif, les défis à relever touchent l'allocation des ressources entre les différents secteurs de l'industrie forestière d'après le potentiel de valorisation de la ressource, l'élaboration de nouveaux produits à valeur ajoutée de stades de transformation intermédiaire ou final, la diversification des débouchés extérieurs nouveaux et existants, et la capacité d'offrir aux entreprises plus petites de transformation du bois la possibilité de profiter de l'expansion de l'industrie.

Terre-Neuve a besoin d'un accès rentable aux sources de fibres du Labrador et aux débouchés extérieurs, d'un potentiel d'exportation accru, et d'une croissance plus stable des livraisons et des niveaux de productivité comparativement au reste du Canada atlantique. L'Île-du-Prince-Édouard a besoin d'un mécanisme commercial pour mieux utiliser la ressource, d'une croissance plus stable des livraisons et d'un marché d'exportation plus diversifié; elle doit donc améliorer ses capacités d'exportation et ses programmes de formation axés sur les compétences en affaires et le travail du bois. Les entreprises de transformation secondaire de la Nouvelle-Écosse doivent augmenter leurs importations de bois rond, et l'industrie tirerait avantage d'une utilisation judicieuse de l'information recueillie dans le Registre des acheteurs et d'une répartition plus équilibrée des terres publiques. L'industrie du bois secondaire au Nouveau-Brunswick peut aussi avoir besoin d'augmenter ses importations de bois rond et de diversifier ses produits d'exportations et ses marchés d'exportation. L'industrie de transformation du bois secondaire du Canada atlantique a besoin d'un accès élargi aux sources de fibres externes, d'un réseau de développement de produits à l'échelle de l'industrie, d'une série de petites alliances stratégiques axées sur certains marchés géographiques et à créneaux, d'un programme complet d'éducation et de formation dans chaque province et d'une utilisation accrue des partenariats commerciaux aux fins de l'exportation et du développement de produits.

PARTIE 6

BESOINS, DÉFIS ET OBJECTIFS

1. RÉCAPITULATION

1.1 Méthodologie et recherche additionnelle : L'industrie du bois du Canada atlantique commence tout juste à se diversifier au-delà du bois d'œuvre de dimensions et d'autres produits primaires. Partant, l'information sur l'industrie qui est transmise au public est souvent incomplète ou trop générale aux fins des analyses provinciales. Par exemple, les sources statistiques pour l'industrie du bois couvrent des produits primaires comme le bois d'œuvre et les poteaux. La valeur ajoutée relative de ces produits est bien inférieure à celle des éléments de construction de haute technologie, de la menuiserie et/ou de l'ébénisterie, des meubles et éléments de meuble. À mesure que l'industrie grandit et qu'on en comprend mieux les rouages, ces distinctions deviennent plus claires et mieux définies.

Les travaux de recherche de l'APECA sur l'industrie du bois du Canada atlantique ont permis de cerner des secteurs où une recherche plus poussée permettrait de mieux mesurer la performance de l'industrie dans la région :

- les avantages et les inconvénients associés à la petite superficie de forte concentration de terres forestières dans les Maritimes;
- le volume de bois qui quitte les lots boisés privés des provinces Maritimes;
- le rapport coût-efficacité de l'utilisation du bois d'œuvre du Labrador;
- la rentabilité de la main-d'œuvre et des immobilisations dans l'industrie de transformation du bois;
- la rentabilité de l'industrie du bois;
- la structure et la compétitivité des coûts de l'industrie du bois du Canada atlantique;
- le matériel et la technologie utilisés et requis dans l'industrie du bois du Canada atlantique;
- les liens entre les industries de première transformation, les industries manufacturières secondaires et les intermédiaires dans l'industrie;

- la productivité des industries du bois dans d'autres provinces comme le Québec et la Colombie-Britannique et dans d'autres pays comme les États-Unis, le Danemark, l'Italie, l'Indonésie et le Brésil.

1.2 Conclusions principales du rapport : Sont énoncées ci-dessous les principales conclusions issues d'une analyse approfondie de l'information publique disponible sur la ressource forestière et l'industrie des produits du bois.

PARTIE 1 : État de la ressource

L'industrie forestière de la région de l'Atlantique tire avantage d'une combinaison de facteurs comprenant un pourcentage élevé de terrains privés et des droits de coupe concurrentiels. À court ou moyen terme, on atteindra les niveaux maximums de récolte dans les provinces de l'Atlantique, en particulier pour le bois résineux. La santé du secteur des produits du bois à valeur ajoutée dans la région de l'Atlantique ne dépend pas entièrement de la durabilité de la ressource forestière. Un bon nombre d'industries manufacturières secondaires importent du bois de l'extérieur de la région. Compte tenu du niveau de récolte actuel, une croissance soutenue dans l'industrie des produits du bois du Canada atlantique passera par un accès élargi aux sources de fibres externes et une utilisation plus efficace des sources de fibres existantes.

Objectifs :

- Élargir l'accès aux sources de fibres externes.
- Améliorer l'utilisation des sources de fibres existantes.

PARTIE 2 : État de l'industrie

Bien que les livraisons et les exportations aient connu une croissance plus forte dans le Canada atlantique que dans l'ensemble du Canada, les produits du bois de la région de l'Atlantique ont une composante de valeur ajoutée très faible comparativement à ce que l'on trouve dans le reste du pays. Tandis que le Canada atlantique produit 10 % environ de la possibilité annuelle de coupe nationale, la valeur ajoutée dans les industries du bois comptait pour 4 % seulement de la valeur ajoutée au Canada en 1995. Durant cette même année, les salaires et traitements dans le Canada atlantique ne représentent que 4 % des salaires et traitements nationaux. Le Canada atlantique compte 12 % des établissements au Canada et seulement 6 % des employés, ce qui donne une moyenne de 11 employés par établissement dans le Canada atlantique, tandis que la moyenne nationale est de 21 employés. Au Nouveau-Brunswick où la proportion des scieries est la moins élevée, celle des industries manufacturières secondaires est la plus élevée, le nombre d'employés par établissement est exactement le même que pour le Canada. Au chapitre de l'éducation et de la formation dans les industries du bois, on semble avoir de la difficulté à garder les diplômés en foresterie dans la région, malgré les programmes complets offerts par les universités, les collèges communautaires et les associations professionnelles. Par contre,

les diplômés en travail du bois semblent plus aptes à se trouver de l'emploi au Canada atlantique.

- Objectifs :**
- Accroître la part de 4 % des livraisons, des salaires et de la valeur ajoutée de la région de l'Atlantique afin de mieux refléter le fait que la région produit 10 % du volume de bois total du Canada.
 - Adopter une meilleure stratégie afin de garder les diplômés des universités et des collèges dans le secteur de la foresterie.

PARTIE 3 : Productivité et avantages économiques

L'industrie des produits du bois du Canada atlantique a une incidence économique importante sur la région, surtout sur les plans des emplois et des retombées économiques découlant des livraisons et de la demande du marché. De 1990 à 1995, l'industrie du bois a créé 10,7 emplois pour un million de dollars en livraisons, tandis qu'en comparaison, l'industrie du papier et des produits connexes a créé 4,6 emplois seulement. En Nouvelle-Écosse, le multiplicateur de production brute pour l'industrie du bois est sensiblement plus élevé que pour celle du papier et des produits connexes. Au Nouveau-Brunswick, les multiplicateurs de production brute pour les deux industries sont équivalents. L'industrie des produits du bois secondaire est relativement stable, ce qui permet la prise de saines décisions en matière de planification et d'investissement.

Même si les ratios de productivité du Canada atlantique (PIB/employé, livraisons/établissement et livraisons/salaires) étaient sous la moyenne nationale entre 1990 et 1995, l'industrie des produits du bois de la région a considérablement augmenté ses niveaux de productivité durant la même période. Le Nouveau-Brunswick arrive bon premier pour les trois ratios de productivité, tandis que ce sont la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard qui ont connu la plus forte croissance durant la période de cinq ans. Terre-Neuve et le Labrador, qui accusent un retard par rapport aux trois autres provinces, ont perdu du terrain pour les trois ratios de productivité.

- Objectifs :**
- Accroître les ratios de productivité en augmentant les livraisons et les exportations, les salaires et les profits, de même que le PIB et la valeur ajoutée en utilisant plus efficacement la main-d'œuvre, les immobilisations et les matières brutes, et en profitant de la demande grandissante sur certains marchés particuliers.

PARTIE 4 : Produits et marchés

L'industrie des produits du bois du Canada atlantique dépend de plus en plus du marché d'exportation américain, sa part ayant passé de 77,9 % à 96,2 % entre 1992 et 1997. Les conditions des marchés, y compris le cours du dollar canadien par rapport au cours du

dollar américain, les taux d'intérêt, le nombre de nouvelles constructions, les différentes utilisations du bois d'œuvre et les préférences générales des consommateurs aux États-Unis présentent donc une importance toute particulière pour l'industrie du bois de la région de l'Atlantique. Une présence aussi importante sur le marché américain pourrait mettre l'industrie des produits du bois du Canada atlantique en difficulté si l'économie américaine ou la demande générale en produits du bois aux États-Unis s'affaiblissait.

Le Canada atlantique affiche aussi une forte prépondérance de l'exportation du bois d'œuvre. Le développement d'autres produits à valeur ajoutée de niveaux intermédiaire et final, y compris des éléments de construction de haute technologie, des travaux de menuiserie comme des portes, des fenêtres et des revêtements de sol, ainsi que de l'ébénisterie et des éléments de meuble, permettrait aux provinces de l'Atlantique de créer de nouveaux marchés dans le reste du Canada, dans d'autres parties des États-Unis et dans d'autres pays comme le Mexique, le Japon, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

Objectifs :

- Diversifier les marchés.
- Diversifier les produits.

PARTIE 5 : Commerce et réglementation

Le Canada est le plus gros exportateur de produits forestiers dans le monde. En 1995, ce sont les produits forestiers qui ont contribué le plus à la balance commerciale du pays avec un surplus de 35 milliards de dollars. L'industrie est fortement axée sur la production de produits primaires : la pâte marchande, le papier journal, le papier d'impression et d'écriture, le bois d'œuvre résineux et les panneaux dérivés du bois représentent 80 % du volume total d'exportation.

Avec la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de l'entente canado-américaine sur le bois d'œuvre résineux (BASL), des marchés importants s'ouvrent en Amérique du Nord, en Europe et en Asie pour les industries de transformation secondaire du bois du Canada atlantique. Étant donné la taille relativement petite de la plupart des entreprises de l'industrie des produits du bois du Canada atlantique, les entrepreneurs intéressés à exploiter les débouchés extérieurs devront donner de l'expansion à leurs installations ou former des réseaux d'exportation avec d'autres petites entreprises de la région et de l'extérieur. De 1992 à 1997, on a enregistré une hausse marquée des exportations du Canada atlantique sur les marchés américain, allemand et japonais, tandis que le commerce avec le Royaume-Uni et la France a chuté brusquement. Le commerce entre le Canada atlantique et le Mexique est quasi-inexistant.

Objectif :

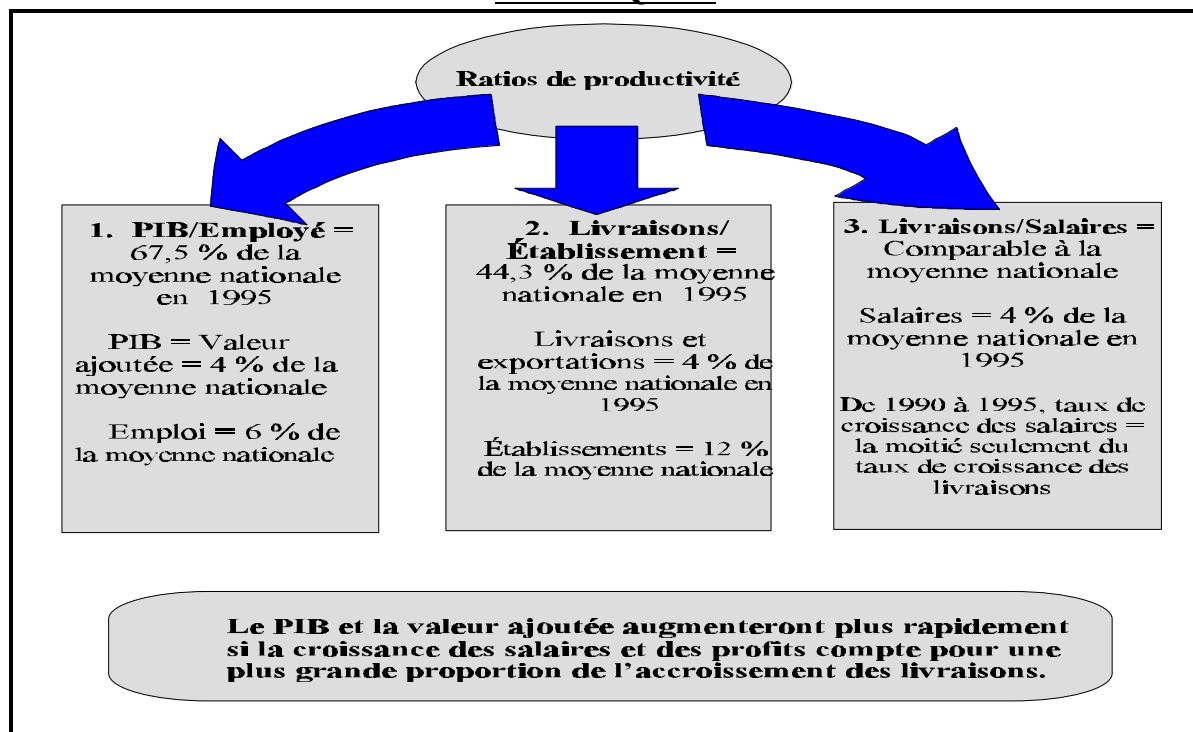
- Promouvoir le commerce d'exportation de chaque province du Canada atlantique.

2. OBJECTIFS

D'après l'information contenue dans le présent rapport, l'objectif global que doit viser l'industrie des produits du bois au Canada atlantique consiste à augmenter la part de la valeur ajoutée qui revient à la région dans l'industrie du bois du Canada. Tandis que les provinces de l'Atlantique produisent 10 % environ du volume de bois brut national, les livraisons, les salaires et la valeur ajoutée représentaient 4 % seulement de leur moyenne nationale respective en 1995.

À 29 315 \$ par employé, le ratio de productivité du PIB du Canada atlantique représentait à peine plus que les deux tiers de la moyenne nationale en 1995, qui se situait à 43 454 \$ par employé. Les ratios variaient de 15 957 \$ par employé à Terre-Neuve à 31 785 \$ par employé au Nouveau-Brunswick. Pour accroître la productivité de la main-d'œuvre, l'industrie du bois secondaire du Canada atlantique doit mettre l'accent sur l'utilisation de la fibre, les applications technologiques, le développement de produits, l'accès aux marchés et les liens entre la structure de l'industrie, l'emploi, les salaires et la rentabilité.

GRAPHIQUE 1



L'accroissement des livraisons, en particulier la valeur des livraisons, est l'élément clé pour augmenter la valeur ajoutée dans le secteur. Les salaires et les traitements doivent toutefois augmenter à un rythme plus rapide que les livraisons. De 1990 à 1995, la croissance des salaires représentait la moitié seulement de celle des livraisons. Pour que le ratio de productivité augmente, la croissance du PIB devrait être supérieure à la croissance de l'emploi, et la croissance des livraisons et des salaires devrait être plus étroitement liée. Un argument semblable peut être avancé pour les profits, mais les données publiques disponibles ne sont pas suffisantes pour étayer cet aspect.

3. DÉFIS

Dans le présent contexte, le terme « défi » s'entend d'une partie de l'industrie qui entrave l'amélioration du rendement de l'industrie entière. Voici quelques-uns des défis qui attendent l'industrie des produits du bois du Canada atlantique :

- La répartition des ressources entre l'industrie des produits du bois et celle du papier et des produits connexes d'après le potentiel de valorisation, et l'éducation des propriétaires de lots boisés privés et des récolteurs sur la valeur de certaines espèces.
- L'accès aux sources de fibres extérieures.
- Le développement de nouveaux produits à valeur ajoutée de stades de transformation intermédiaire et final.
- La diversification sur les marchés d'exportation nouveaux et existants.
- La capacité d'offrir aux entreprises plus petites de transformation du bois dans chaque province de l'Atlantique la possibilité de profiter de l'expansion de l'industrie.

4. BESOINS

Dans le présent rapport, le terme « besoin » s'entend d'un élément qui fait défaut à l'industrie et qui lui permettrait d'atteindre ses objectifs de rendement et de surmonter les obstacles d'ordre commercial.

Terre-Neuve :

- Accroître la disponibilité de la fibre.
- Modifications à la structure de l'industrie.

- Assurer une croissance plus stable des livraisons.
- Accroître la capacité d'exportation des scieries et des fabricants de produits du bois de Terre-Neuve.
- Atteindre des niveaux de productivité comparables à ceux des trois autres provinces de l'Atlantique.

Île-du-Prince-Édouard :

- Instaurer un mécanisme commercial afin de mieux utiliser les 20 % de bois de l'Î.-P.-É. qui sont utilisés pour le chauffage et les 40 % qui quittent l'île à destination d'usines de l'extérieur de la province.
- Assurer une croissance plus stable des livraisons.
- Accroître la capacité d'exportation des fabricants de l'Î.-P.-É., et instaurer un mécanisme de transfert d'information sur les produits et les marchés.
- Diversifier davantage les produits d'exportation étant donné que le bois d'œuvre comptait pour 50 % des exportations chaque année de 1992 à 1997, sauf en 1994.
- Créer des programmes de formation axés sur l'entrepreneuriat, les compétences en affaires et la main-d'œuvre spécialisée dans le travail du bois industriel.

Nouvelle-Écosse :

- Élargir l'accès aux sources de fibres existantes pour les industries manufacturières secondaires et accroître l'importation de bois rond.
- Utiliser judicieusement l'information recueillie dans le Registre afin de promouvoir la fabrication de produits à valeur ajoutée.
- Atteindre des niveaux d'emploi et de livraisons plus stables.
- Diversifier davantage les débouchés extérieurs.

Nouveau-Brunswick :

- Accroître l'importation de bois rond pour les industries manufacturières secondaires.
- Diversifier la gamme de produits d'exportation.
- Diversifier les débouchés extérieurs.

Canada atlantique :

- **Élargir l'accès aux sources de fibres existantes et externes :** Des mécanismes devront fort probablement être mis en place afin qu'une plus grande partie de la ressource de fibres existante puisse être dirigée vers les industries manufacturières secondaires.
- **Établir un réseau de développement de produits :** Compte tenu de la taille relativement petite des établissements dans la région de l'Atlantique et des sommes importantes à investir dans le développement de produits du bois novateurs, une collaboration est nécessaire au niveau de l'industrie afin de diversifier la gamme de produits d'exportation.
- **Créer des réseaux de marchés d'exportation :** La petite taille des établissements de même que les sommes importantes de temps et d'argent qui doivent être investies pour établir des marchés d'exportation rentables nécessiteront qu'on élabore de nouvelles structures pour tirer avantage d'une demande mondiale grandissante en produits du bois.
- **Élaborer un programme d'éducation et de formation :** Un programme complet d'éducation et de formation est nécessaire dans les quatre provinces de l'Atlantique.
- La valeur des partenariats commerciaux dans le développement des compétences, des produits et des marchés doit être communiquée clairement à l'industrie et au gouvernement.